

**La mondialisation et ses effets:
revue de la littérature**

par
David BOLDUC et Antoine AYOUB
GREEN — Université Laval
Québec, Canada

Novembre 2000

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 4 |
| | |
| I- MONDIALISATION : DÉFINITIONS ET CONCEPTS..... | 6 |
| 1.1 Définition(s)..... | 6 |
| 1.2 Caractéristiques de la mondialisation | 9 |
| 1.3 Débat théorique | 11 |
| 1.3.1 Les principaux clivages..... | 11 |
| 1.3.2 Trois approches théoriques dominantes | 16 |
| 1.3.3 La mondialisation : extension du capitalisme ?..... | 20 |
| 1.3.4 La mondialisation : véhicule de la démocratie ? | 24 |
| | |
| II - IMPACTS ÉCONOMIQUES DE LA MONDIALISATION | 27 |
| 2.1 La mondialisation en marche..... | 27 |
| 2.2 Les conséquences attendues du libre-échange..... | 28 |
| 2.3 Les performances réelles de la mondialisation | 30 |
| 2.3.1 Libéralisation et déréglementation | 31 |
| 2.3.2 Mondialisation des entreprises et délocalisation de la production | 42 |
| 2.4 Mondialisation et répartition des revenus | 47 |
| 2.4.1 Répartition nationale des revenus | 48 |
| 2.4.2 Répartition des revenus entre les pays | 51 |
| 2.5 La concurrence : diminution ou augmentation ? | 60 |
| | |
| III- LA MONDIALISATION ET L'ÉTAT | 62 |
| 3.1 Le débat sur l'érosion du pouvoir de l'État..... | 64 |
| 3.1.1 Les thèses en présence | 65 |
| 3.1.2 Mondialisation et territorialité (la géographie de la mondialisation) | 69 |
| 3.1.3 La mondialisation engendre-t-elle une perte de souveraineté des États ? | 71 |

| | |
|--|-----------|
| 3.2 La démocratie et la mondialisation | 73 |
| 3.2.1 À la recherche d'un équilibre entre démocratie et capitalisme..... | 74 |
| 3.2.2 Rupture de l'équilibre et apparition du déficit démocratique..... | 77 |
| 3.2.3 Quelle démocratie dans un environnement international caractérisé par la mondialisation ?..... | 80 |

IV - PROPOSITIONS DE POLITIQUES EN RÉPONSE AUX DÉSÉQUILIBRES CAUSÉS PAR LE PHÉNOMÈNE DE LA MONDIALISATION

83

| | |
|--|-----------|
| 4.1 Réformer les marchés financiers | 84 |
|--|-----------|

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| 4.2 L'État et le marché | 88 |
|--------------------------------------|-----------|

| | |
|---|-----------|
| 4.3 Régulation et gouvernance mondiale | 90 |
|---|-----------|

| | |
|-------------------------|-----------|
| CONCLUSION | 92 |
|-------------------------|-----------|

| | |
|---------------------|-----------|
| ANNEXE | 94 |
|---------------------|-----------|

| | |
|---------------------------|------------|
| BIBLIOGRAPHIE..... | 102 |
|---------------------------|------------|

Introduction

La mondialisation est devenue l'un des concepts les plus en vogue depuis le milieu des années 90, non seulement dans le milieu des sciences sociales, mais également au sein du grand public. Le terme est fréquemment employé dans les discours politiques, le plus souvent pour justifier des restructurations dans le domaine public et le retrait de l'État dans certains secteurs d'activités économiques. Dans le monde des affaires, on réfère généralement à la mondialisation pour expliquer la nécessité de « rationaliser » les activités de l'entreprise et pour justifier les vagues de fusions-acquisitions sur le plan international. Pour une partie importante de la population finalement, mondialisation rime avec pertes d'emplois, exploitation des travailleurs par les grandes entreprises et hausse des inégalités. Mais à quelle réalité le concept de mondialisation s'applique-t-il ? Quelles sont les manifestations, les causes, et surtout quels sont les impacts de ce phénomène ?

L'objectif de cette revue de littérature est de présenter un tour d'horizon des thèses récemment développées sur la mondialisation. Il existe une si grande quantité de documents à ce sujet qu'il ne serait pas réaliste d'entreprendre une revue de littérature exhaustive. Nous avons donc choisi de privilégier les écrits récents (la plupart ayant été publiés après 1995) traitant des aspects politiques et économiques de la mondialisation. La structure du présent document s'inspire de la ligne directrice employée par David Held et al. dans une étude détaillée sur la mondialisation publiée en 1999 et qui s'articule autour de ces questions fondamentales :

- Qu'est-ce que la mondialisation ? Comment la conceptualiser ?
- La mondialisation contemporaine représente-t-elle un phénomène nouveau ?
- Est-ce que la mondialisation provoque le déclin, la resurgence ou la transformation du pouvoir étatique ?

- Est-ce que la mondialisation contemporaine impose de nouvelles limites politiques ? Comment démocratiser la mondialisation ?

La première partie est consacrée à la définition du concept de mondialisation, ainsi qu'aux divergences théoriques qui alimentent le débat autour de ce phénomène. Un bilan de la mondialisation économique est ensuite dressé en deuxième partie à l'aide des résultats de diverses études empiriques et des statistiques récentes sur l'état de l'économie mondiale. En troisième partie, le processus de mondialisation est abordé sous l'angle de son impact politique. Les deux principaux thèmes qui y sont traités sont la transformation du pouvoir et des fonctions de l'État et la compatibilité entre l'économie mondialisée et la démocratie. Finalement, les solutions proposées afin de contrer les effets pervers de la mondialisation (économiques et politiques) sont présentées en quatrième partie.

I- Mondialisation : définitions et concepts

1.1 Définition(s)

Les définitions de la mondialisation abondent dans la littérature scientifique, ce qui entraîne une certaine confusion quant à l'utilisation de ce terme. Ainsi, le mot mondialisation est employé de manière peu rigoureuse « comme un mot parmi d'autres pour désigner simplement l'internationalisation plus poussée de l'activité économique s'exprimant par une intégration et une interdépendance accrues des économies nationales. » (Thompson, 1999, p.159) Depuis peu, plusieurs chercheurs se sont attelés à la tâche de définir clairement ce concept sans pour autant parvenir à un consensus à ce sujet.

Plusieurs des définitions proposées pêchent soit par minimalisme, en réduisant le phénomène à ces manifestations économiques, soit par généralisation excessive en l'associant à tous les changements modernes au sein de la société humaine. Dans le milieu des sciences économiques et du monde des affaires par exemple, on utilise fréquemment le concept de mondialisation pour ne référer qu'à l'accroissement des transactions commerciales et financières transfrontalières. Dans sa définition de la mondialisation, Jean-Luc Ferrandéry (1998, p.3) insiste sur la nature capitaliste de ce concept qui, selon lui, désigne un « mouvement complexe d'ouverture des frontières économiques et de déréglementation, qui permet aux activités économiques capitalistes d'étendre leur champs d'action à l'ensemble de la planète. » Selon une interprétation encore plus restreinte de la mondialisation, celle-ci résulte d'un ensemble de stratégies économiques résidant dans l'esprit des décideurs, et en particulier des dirigeants d'entreprises privées (Kherdjemil, 1999; Mucchielli, 1998). Ce point de vue est fortement contesté par plusieurs observateurs qui affirment au contraire que la mondialisation est un processus induit par l'évolution du marché plutôt que le résultat de politiques volontaires. (Mittleman, 1996)

En général, les définitions dites « officielles » de la mondialisation associent ce phénomène à celui du commerce international de manière très étroite comme le fait, par exemple, la Commission européenne :

« La mondialisation peut se définir comme le processus par lequel l'interdépendance entre les marchés et la production de différents pays s'accroît sous l'effet des échanges de biens et de services ainsi que des flux financiers et technologiques. Il ne s'agit pas là d'un phénomène nouveau mais de la poursuite d'une évolution amorcée depuis longtemps. » (Commission européenne, 1997, p.51, dans Thompson, 1999)

Dans le même ordre d'idées, Antoine Ayoub (1998, p.477) suggère une définition qui souligne le rôle central du libre-échange s'étendant à une portion de plus en plus large des activités humaines. Selon lui, la mondialisation peut être définie comme étant la « propagation de la libre circulation des biens, des services, des capitaux, des hommes et des idées entre tous les pays en faisant abstraction des frontières politiques qui les séparent. » Stephen D. Krasner (1999, p.36) s'exprime en termes semblables : « [Globalization is] the increase in international flows of ideas, people, goods, and factors. »

Dans les autres disciplines des sciences sociales, le concept de mondialisation est souvent utilisé de manière plus englobante où il représente alors la tendance à « l'interconnexion mondiale croissante » dans pratiquement tous les domaines : économique, culturel, technologique, politique, juridique, militaire, environnemental et social (McGrew, 1997). Grahame Thompson (1999, p.159) va jusqu'à dire qu'elle fait intervenir « la totalité des phénomènes sociaux contemporains ». La principale lacune généralement associée à une interprétation aussi large est qu'elle fournit peu d'outils qui pourraient être utilisés dans une analyse empirique cherchant à spécifier les causes et les conséquences du phénomène de la mondialisation.

Dans l'une des études les plus complètes réalisées à ce jour sur la mondialisation, David Held et al. (1999) tente de résoudre le problème en proposant une définition à la fois suffisamment large pour saisir la nature multidimensionnelle du processus et assez précise pour lui conférer une certaine utilité analytique :

« [Globalization is] ...a process (or set of processes) which embodies a transformation in the spatial organization of social relations and transactions – assessed in terms of their extensity, intensity, velocity and impact – generating transcontinental or interregional flows and networks of activity, interaction, and the exercise of power. » (Held et al., p.16)

Selon ses auteurs, cette définition a le mérite de corriger le défaut de la plupart des approches actuelles qui ne différencient pas suffisamment la mondialisation des autres processus plus limités en terme spatial tels que la « localisation », la nationalisation, la régionalisation et l'internationalisation. Par ailleurs, la décomposition du processus en terme d'extension, d'intensité, de vélocité et d'impacts permet l'élaboration d'un cadre analytique qui pourra servir à aborder la question d'une manière plus précise.

Quoi qu'il en soit, force nous est de constater que le terme « mondialisation » n'est pas utilisé d'une manière uniforme parmi les auteurs, ce qui rend son analyse d'autant plus difficile. La confusion née de la compréhension et de l'utilisation différente du concept de mondialisation a eu pour effet non seulement de compliquer le débat théorique au sein de la communauté scientifique, mais également de contribuer au dialogue de sourds entre les décideurs économiques et la population en général. Pour cette dernière, la mondialisation comporte une connotation négative associée au capitalisme sauvage et fait appel aux émotions au moins autant qu'à la raison. (O'Sullivan, 1998)

Puisqu'il faut opter parmi plusieurs définitions, la présente étude opte explicitement pour la définition de Held et al. (1999). Sans négliger les aspects culturels, environnementaux, militaires, sociaux ou même individuels de la mondialisation, l'objet de cette revue de littérature est plutôt de mettre l'accent sur les effets économiques et politiques de la mondialisation. Les deuxième et troisième parties de ce travail sont d'ailleurs consacrées presque exclusivement à ces deux aspects.

1.2 Caractéristiques de la mondialisation

La polémique entourant la définition même de la mondialisation fait en sorte que les divergences d'opinion se retrouvent également dans l'identification des caractéristiques et des manifestations du phénomène. Mais en dépit des désaccords, certaines de ces caractéristiques de nature générale rallient une majorité de chercheurs. Selon Anthony McGrew (1997), les lignes directrices de la mondialisation peuvent se résumer dans les caractéristiques suivantes :

- a. « *Interdépendance* ». Par l'effet de l'échange et de la diffusion de l'information, les activités sociales, politiques et économiques transcendent les frontières nationales de telle sorte que les événements, décisions et activités situés à n'importe quel endroit dans le monde peuvent affecter les individus et les communautés en tout point du globe.
- b. « *Effacement des frontières nationales* ». La frontière entre ce qui est local et ce qui est global devient de plus en plus floue. Il est par conséquent plus difficile de distinguer ce qui est « interne » de ce qui est « externe ».
- c. « *Conflit de souveraineté* ». L'interdépendance croissante génère de plus en plus de problèmes transnationaux mettant en question la souveraineté nationale. Ces questions ne peuvent être résolues que par la voie du multilatéralisme intergouvernemental.
- d. « *Complexité systémique* ». L'augmentation du nombre d'acteurs et des liens entre eux entraîne une intensification et une complexification du système mondial et génère une contrainte systémique sur leurs activités et leur autonomie.

Un autre aspect central de la mondialisation qui est généralement reconnu par les chercheurs est celui de la « compression de l'espace-temps ». Cette expression réfère aux transformations profondes aux sein de nos sociétés qui se produisent à un rythme accéléré, se calculant en années plutôt qu'en générations (Mittleman, 1996), ainsi qu'à l'érosion du sens traditionnel des notions d'espace, de territoire et de région, qui semblent réduites à un simple support à l'économie mondiale (Hiernaux-Nicolas, 1999). Cette dernière proposition ne fait cependant pas l'unanimité et sera discutée dans la section sur l'État et la territorialité en troisième partie.

Outre ces points d'ordre général, la littérature sur la mondialisation comprend une grande diversité d'interprétations quant aux caractéristiques plus spécifiques du phénomène. Mittleman (1996) identifie ainsi les manifestations concrètes les plus souvent citées :

« The manifestations of globalization include the spatial reorganization of production, the interpenetration of industries across borders, the spread of financial markets, the diffusion of identical consumer goods to distant countries, massive transfers of population within the South as well as from the South and the East to the West, resultant conflicts between immigrants and established communities in formerly tight-knit neighborhoods, and an emerging world-wide preference for democracy. » (Mittleman, 1996, p.2)

Quant aux manifestations purement économiques de la mondialisation, elles sont généralement reconnues comme étant les suivantes : délocalisation de la production, privatisations et déréglementation, et libéralisation du secteur financier. La délocalisation de la production est un processus parallèle à celui de l'éclatement du mode de production verticale fordiste. Robert C. Feenstra (1998) utilise le terme « outsourcing » pour définir le nouveau mode de production initié par les entreprises multinationales où les activités de services et de production réalisées à l'étranger sont combinées à celles faites dans le pays d'origine d'une entreprise. Il est en effet de plus en plus profitable pour les grandes compagnies de délocaliser une partie de leur processus de production en raison de la différenciation positive des coûts de la main-d'œuvre d'un pays à l'autre, de la diminution des coûts de transport et de communication, et de la baisse des barrières commerciales. Selon Feenstra, ce nouveau mode de production est à l'origine de la hausse importante des échanges commerciaux dans les produits intermédiaires puisque ces derniers traversent les frontières politiques plusieurs fois au cours du processus manufacturier.

Les vagues de privatisation et de déréglementation ont commencé en Grande-Bretagne, puis aux États-Unis à la fin des années 70 comme solution au problème de la stagflation. L'exercice avait pour but de stimuler la concurrence afin de relancer la croissance, ce qui fut fait de manière éclatante. (Luttwak, 1998) Ces politiques sont issues d'une évolution particulière du capitalisme dans ces deux pays, où la doctrine du laisser-faire économique s'est enracinée depuis

plus longtemps et plus profondément qu'ailleurs. Cette base doctrinale allait devenir une des composantes principales de la mondialisation lors de « l'exportation » du modèle dans le reste du monde. Les privatisations et les déréglementations sont associées non seulement à un recul de l'État devant les acteurs privés et le marché, mais aussi à un accroissement important de la concurrence et du libre-échange, d'ailleurs en progression constante depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

L'augmentation phénoménale des flux financiers résulte quant à elle d'un effet combiné des innovations technologiques dans le domaine de l'informatique et des télécommunications (permettant les transactions instantanées), de la dérégulation généralisée dans le secteur financier ainsi que de la hausse de la production et du commerce transfrontaliers. Tobin (1999) fait remarquer que l'activité financière est le secteur le plus facile à « mondialiser » puisqu'il n'y a pas de mouvements physiques de biens ou de personnes. Les seules barrières sont les réglementations, qui ont été en grande partie éliminées. En 1998, le volume mondial de transactions de devises étrangères représentait 1,3 milliards de dollars par jour et ce montant est toujours en expansion. Selon Tobin, la spéculation à court terme est la principale responsable de cette augmentation sans précédent.

Si la plupart des chercheurs sur la mondialisation s'entendent sur les caractéristiques et les manifestations générales du processus présentées ci-dessus, il en va par contre tout autrement dès que le débat devient plus spécifique quant à la nature et aux conséquences de ce processus mondial.

1.3 Débat théorique

1.3.1 Les principaux clivages

Le débat sur la mondialisation est caractérisé par une impressionnante diversité théorique qui ne se présente pas nécessairement comme le prolongement des divisions philosophiques

traditionnelles en matière de systèmes socio-économiques (libéralisme, conservatisme, marxisme). Les clivages théoriques sont plus éclectiques et portent sur cinq questions fondamentales concernant la mondialisation : sa conceptualisation, sa dynamique de causalité, sa périodicité, sa trajectoire historique, et ses impacts. (Held et al., 1999)

Conceptualisation

Les nombreuses définitions de la mondialisation qui ont été résumées plus haut démontrent la grande diversité conceptuelle qui entoure la question. Soulignons simplement ici deux autres facteurs à la base de toute construction conceptuelle de la mondialisation.

Le premier facteur a trait à la condition finale que préfigure la mondialisation, c'est-à-dire un marché mondial parfaitement intégré avec une harmonisation des prix et des taux d'intérêts. Si pour certains auteurs cet « état final » du processus doit servir d'étalon pour mesurer l'ampleur de la mondialisation actuelle (Hirst et Thompson, 1996), l'idée est catégoriquement rejetée par plusieurs autres pour qui l'approche du « modèle idéal » est méthodologiquement inacceptable puisqu'une telle démarche suppose que le présent doit être interprété comme la première étape d'une progression linéaire vers un état futur prédéterminé bien qu'il n'y ait aucune raison logique ou empirique de présumer de l'existence d'une condition finale pour la mondialisation. (Held et al., 1999). Le second facteur concerne le type de mesure (quantitative ou qualitative) à employer pour confirmer ou infirmer l'existence et l'intensité de la mondialisation. Bien entendu, aucune approche méthodologique n'utilisant qu'un seul type de mesure ne saurait expliquer le processus dans son ensemble. L'équilibre entre l'utilisation des mesures quantitatives et qualitatives varie selon les approches conceptuelles et les disciplines scientifiques.

Dynamique de causalité

Le second clivage concerne le « moteur » de la mondialisation, c'est-à-dire le processus causal principal. Les opinions divergent profondément quant à savoir si la mondialisation est un processus unique mené par une logique dominante (progrès technologique, capitalisme, impérialisme) ou un processus multidimensionnel engendré par un ensemble de logiques causales (changement à la fois technologique, politique, culturel et économique). (McGrew, 1997)

La controverse sur les causes de la mondialisation est liée à un débat plus large concernant la modernité. Les théoriciens du système-monde et de la dépendance voient dans la mondialisation une diffusion du capitalisme et des institutions occidentales vers le reste de l'humanité, une diffusion souvent apparentée à l'impérialisme (Wallerstein, 1999; Amin, 1996). Ceux qui s'opposent à cette thèse distinguent occidentalisation et mondialisation et rejettent l'idée selon laquelle les deux termes seraient synonymes (Giddens, 1990). La plupart des chercheurs reconnaissent néanmoins le rôle important joué par le capitalisme dans le processus de mondialisation (voir section 1.3.3).

Périodicité et trajectoire historique

Définir la mondialisation par ses caractéristiques, sa nature et ses conséquences n'est pas suffisant. L'analyse d'une tendance lourde telle que ce processus nécessite un cadre historique permettant de la situer dans le mouvement évolutif des sociétés humaines. Le choix d'une périodicité de l'histoire revêt une importance centrale dans les conclusions auxquelles arrivent les chercheurs puisque ce qui est unique ou distinctif de la période de mondialisation actuelle est nécessairement analysé par rapport à une période antérieure. Le début de la période contemporaine de mondialisation, par exemple, n'est pas situé à la même époque par tous les auteurs : il est parfois associé à la période de l'après-guerre, parfois situé dans les années 70, ou même au tout début du XXe siècle dans certains cas. L'adjectif « contemporaine » souvent attribué à la mondialisation est superflu pour plusieurs qui considèrent celle-ci comme étant un phénomène récent sans précédent historique (Petit et Sœte, 1999). Bien que le terme anglais « globalization » soit apparu dans les écoles de gestion américaines et dans la presse économique anglo-saxonne au milieu des années 80 (Ferrandéry, 1998), d'autres auteurs n'hésitent pas à situer les origines du processus aux XVe et XVIe siècles, c'est-à-dire avec l'avènement des temps modernes et les balbutiements du capitalisme en Europe. (Valaskakis, 1999; Talmud, 1997)

La trajectoire historique réfère quant à elle à une question fondamentale concernant le changement induit par la mondialisation : celle-ci provoque-t-elle une modification structurelle du système international, entraînant ainsi une coupure historique, c'est-à-dire le déclin, et

éventuellement la fin du système westphalien dominé par les États-nations, ou représente-t-elle plutôt la continuité d'une longue évolution historique ?

Pour la plupart des partisans de la théorie du système-monde développée par Immanuel Wallerstein et Fernand Braudel, le système actuel est toujours celui de l'économie-monde commencé au XVI^e siècle. Dans un article récent, Wallerstein (1999) admet qu'il existe d'importantes différences quantitatives par rapport aux périodes précédentes en ce qui concerne les flux internationaux, mais il soutient qu'il n'y a pas eu de changement structurel depuis les débuts de l'économie-monde. Plusieurs auteurs s'entendent d'ailleurs sur le fait que la mondialisation est un phénomène récent en ce qui concerne son intensité mais pas son origine.

Un autre groupe de théoriciens parviennent aux mêmes conclusions en comparant la période de mondialisation actuelle à celle de la fin du XIX^e siècle. Stephen D. Krasner (1999) fait remarquer que sur plusieurs aspects, la mondialisation était plus « développée » à cette époque qu'aujourd'hui :

« International capital markets were as integrated, perhaps more integrated, at the end of the nineteenth century than at the end of the twentieth century. Trade flows increased dramatically during the nineteenth century but then fell during the first half of the twentieth century. Labor migration was higher in the nineteenth century than it is now. » (Krasner, 1999, p.49)

Cette observation amène donc Krasner à conclure que même si la mondialisation met en évidence certaines tensions entre les normes et les comportements, il n'y a aucune preuve de transformation structurelle du système international. James Tobin (1999) aborde la question dans le même sens et souligne que le degré de libéralisation du marché financier n'est toujours pas revenu au niveau d'avant 1914 et que le transfert d'épargne des pays développés vers les pays en voie de développement est proportionnellement plus petit qu'au début du siècle. Jeffrey G. Williamson (1997), qui a étudié en profondeur les tendances économiques de cette période, recense plusieurs similitudes avec celles d'aujourd'hui : croissance rapide, forte augmentation du commerce international et des flux de capitaux et mouvements migratoires importants. Selon lui,

la période de mondialisation actuelle est la poursuite du processus amorcé à la fin du XIX^e siècle et interrompu par les deux guerres mondiales suivies de la guerre froide.

Dans un tout autre ordre d'idées, les auteurs qui perçoivent le progrès technologique comme étant la principale force motrice de la mondialisation estiment que les dernières années sont caractérisées par une transformation structurelle historique à l'échelle mondiale. Selon ces derniers, l'internationalisation de l'information et du savoir fait entrer le monde dans une ère nouvelle « où l'accès à toute la planète est devenu une caractéristique primordiale de la production comme de la consommation ». (Petit et Soete, 1999) Dans cette optique, une révision profonde des institutions de coordination et de gouvernance internationales s'impose afin de faire face aux défis liés aux questions environnementales ainsi qu'aux problèmes d'éthique de la recherche technologique. La thèse de la transformation structurelle historique est également développée par certains chercheurs qui partagent la conviction que l'État-nation est destiné à être relégué à un rôle subalterne face à la suprématie du marché et aux nouvelles institutions supranationales. (Strange, 1996)

Finalement, une thèse plus nuancée sur la trajectoire historique de la mondialisation suggère que le processus n'est pas nouveau, mais que sa forme actuelle est unique (le flux d'interactions internationales est sans précédent dans tous les domaines) et qu'elle induit des changements d'ordre structurel dans le système international. (Held et al., 1999) Les tenants de cette proposition sont toutefois divisés quant à l'ampleur et l'impact concret de ces changements ou encore ne se prononcent pas sur la nature précise du nouvel ordre mondial qui émergera.

Impacts

Les impacts de la mondialisation sont multiples, asymétriques et souvent difficiles à identifier. La question des impacts se trouve pourtant au cœur du débat sur la mondialisation puisque les politiques proposées pour corriger les effets néfastes de la mondialisation dépendent directement de l'évaluation que l'on fait de ces derniers. Les impacts économiques, bien que plus faciles à évaluer (puisque quantifiables) que les impacts socio-politiques, demeurent une source de controverse parmi les économistes en raison du manque de données fiables sur l'économie

internationale actuelle et passée et des différents types de méthodologie employés. En ce qui concerne les impacts socio-politiques, l'accent dans la littérature est mis sur le rôle de la mondialisation face au recul de la social-démocratie et de l'État-Providence. (Mittleman, 1996; Held et al., 1999) Les opinions sont également contrastées sur les questions concernant l'évolution du rôle de l'État-nation dans un contexte de mondialisation.

Les deuxième et troisième parties du présent document sont consacrées au recensement et à l'étude des impacts de la mondialisation dans les domaines économique et politique. Il est évident que les impacts d'un processus aussi englobant que celui de la mondialisation se manifestent dans d'autres domaines (culturel, militaire, social, etc.), mais l'intention n'étant pas ici de réaliser une analyse exhaustive, ces aspects ne seront pas abordés.

1.3.2 Trois approches théoriques dominantes

L'ensemble des approches théoriques, courants de pensée et interprétations du processus de mondialisation tels qu'énoncés dans la section précédente ont fait l'objet d'une synthèse par Held et al. (1999), qui les ont regroupés en trois tendances dominantes : « hyperglobaliste », « sceptique » et « transformationaliste ».

Les *hyperglobalistes* partagent la conviction que la mondialisation économique construit de nouvelles formes d'organisation sociale qui supplanteront éventuellement les États-nations en tant que principales unités économiques et politiques de la communauté mondiale. Dans cette optique, la mondialisation définit une nouvelle ère dans l'histoire humaine où les États-nations sont de plus en plus incompatibles avec les exigences de l'économie globale. (Ohmae, 1995) Il existe au sein de l'approche hyperglobaliste plusieurs divergences normatives, en particulier entre les néo-libéraux qui saluent le triomphe de l'autonomie individuelle et du marché sur le pouvoir étatique et les néo-marxistes pour qui la mondialisation représente la victoire du capitalisme oppressif. Dans tous les cas, le déclin inéluctable de l'État demeure au centre de l'argumentation.

La thèse hyperglobaliste se situe à l'extrême opposé de la position des *sceptiques*, pour qui la mondialisation n'est ni plus ni moins qu'un mythe. (Weiss, 2000; Hirst et Thompson, 1996) S'appuyant sur les données statistiques des flux commerciaux, financiers et migratoires de la fin du XIXe siècle, les sceptiques prétendent que les niveaux contemporains d'interdépendance économique ne sont pas sans précédent historique. Certains auteurs vont jusqu'à avancer que l'économie internationale est aujourd'hui considérablement moins « mondiale » dans son étendue géographique qu'à l'époque des empires européens. Selon eux, les indicateurs actuels confirment une tendance à la hausse de l'internationalisation économique contemporaine similaire à celle des années 1890. Ce processus résulte des politiques gouvernementales et ne représente donc pas une force systémique hors de contrôle. Contrairement aux hyperglobalistes, les sceptiques rejettent la proposition selon laquelle l'internationalisation économique en cours préfigure l'émergence d'un nouvel ordre mondial où le rôle de l'État serait considérablement diminué. L'État joue d'après eux un rôle de plus en plus central et actif dans la promotion internationale de ses activités économiques et de l'élaboration de nouvelles réglementations. (Krasner, 1999) L'inégalité issue des mécanismes du marché contribue à la croissance du nationalisme et du fondamentalisme, repoussant ainsi aux calendes grecques l'émergence d'une civilisation globale telle que l'envisagent les hyperglobalistes.

Au cœur de la thèse *transformationaliste* (qui est celle défendue par Held et al.) se trouve la conviction que la mondialisation actuelle est la principale force dynamique à l'origine des transformations économiques, sociales et politiques en cours, qui annoncent une restructuration fondamentale des sociétés modernes. Les transformationalistes sont en accord avec les hyperglobalistes sur le fait que le processus de mondialisation contemporain est sans précédent et qu'il provoque un changement structurel de l'ordre mondial, mais ils se distinguent à la fois des hyperglobalistes et des sceptiques en ce qui concerne la trajectoire historique de la mondialisation. Pour les transformationalistes, celle-ci ne tend pas vers un état final mais constitue plutôt un processus historique ouvert « which is inscribed with contradictions and which is significantly shaped by conjunctural factors ». (Held et al., 1999) Malgré leur refus de se prononcer sur le futur de la mondialisation, les transformationalistes demeurent convaincus que l'intensité des flux contemporains (politiques, économiques, sociaux, culturels) est sans précédent

historique. L'existence d'un système global ne démontre pas une tendance vers une convergence mondiale ou l'avènement d'une société mondiale unique. Bien au contraire, la mondialisation est associée à de nouvelles formes de stratifications sociales où certains États, sociétés et communautés sont inclus de façon croissante dans les réseaux mondiaux alors que d'autres en sont exclus. (Voir la section 2.4 sur la mondialisation et la répartition des revenus.) Les transformationalistes, tout comme les sceptiques, sont d'avis que les États vont conserver leur rôle central au sein du système international bien que le processus de mondialisation provoque déjà des ajustements et des transformations en ce qui a trait au pouvoir, aux fonctions et à l'autorité des gouvernements nationaux. Les trois tendances dominantes dans le débat sur la mondialisation sont résumées dans le tableau 1.

Tableau 1 Les tendances dominantes dans le débat sur la mondialisation

| | Hyperglobalistes | Sceptiques | Transformationalistes |
|---|--|---|---|
| Quoi de neuf ? | Une ère mondiale | Blocs commerciaux, géogouvernance plus faible qu'aux périodes précédentes | Niveau d'interdépendance mondiale sans précédent historique |
| Caractéristiques dominantes | Capitalisme mondial, gouvernance mondiale, société civile mondiale | Le monde est moins interdépendant que dans les années 1890 | Mondialisation « dense » (intensive et extensive) |
| Pouvoir des gouvernements nationaux | Sur le déclin | Renforcé | Restructuré |
| Moteur(s) de la mondialisation | Capitalisme et technologie | États et marché | Forces combinées de la modernité |
| Type de stratification | Érosion des anciennes hiérarchies | Marginalisation accrue du Sud | Nouvelle architecture de l'ordre international |
| Motif dominant | McDonalds, Madonna, etc. | Intérêt national | Transformation de la communauté politique |
| Conceptualisation de la mondialisation | Réorganisation du cadre de l'activité humaine | Internationalisation et régionalisation | Réorganisation des relations interrégionales et action à distance |
| Trajectoire historique | Civilisation globale | Blocs régionaux, choc des civilisations | Indéterminé : intégration et fragmentation mondiale |
| Résumé de l'argument | Fin de l'État-nation | L'internationalisation dépend de l'accord et du soutien de l'État | La mondialisation transforme le pouvoir étatique et la politique internationale |

Source : HELD, David et al., 1999, p.10

1.3.3 La mondialisation : extension du capitalisme ?

C'est principalement dans la littérature néo-marxiste que la relation théorique entre le capitalisme et la mondialisation a fait l'objet d'une analyse plus poussée. La mondialisation, telle qu'interprétée par les théoriciens du système-monde et les auteurs néo-marxistes, n'est que l'extension du système capitaliste (dans lequel l'internationalisation de l'économie est une tendance naturelle) initié en Europe au XVI^e siècle. Amin (1998) résume ainsi l'une des propositions centrales de la pensée néo-marxiste concernant la nature « mondiale » du capitalisme :

« Toutes les parties intégrées dans ce système le sont par le biais de leur participation à une division mondiale du travail qui porte sur des produits essentiels pour la consommation de masse ou sa production, en parallèle avec un degré de commercialisation (marchandisation) de la production sans commune mesure avec celui des époques antérieures. (...)

Si le capitalisme est un système mondial, c'est parce que l'économie mondiale qui le sous-tend est, dans sa globalité, régie par ce système de production capitaliste. »
(Amin, 1998, p.70,75)

Dans le même ordre d'idées, Giovanni Arrighi (1999) soutient que la mondialisation correspond à la fin d'un « cycle systémique d'accumulation », pour reprendre l'expression de Braudel. Arrighi identifie quatre de ces cycles depuis les débuts du capitalisme-monde, ceux-ci étant caractérisés par une expansion stable et rapide de la production et du commerce mondial, suivie par la « financiarisation » de l'économie, une hausse de la compétition interétatique pour le capital mobile et de rapides changements technologiques et organisationnels. Le cycle se termine invariablement par une crise de suraccumulation — marquée par un déclin de l'État et une instabilité grandissante de l'environnement économique dans lequel celui-ci opère — dont les Gênois auraient fait l'expérience au XVI^e siècle, les Hollandais au XVIII^e siècle et les Britanniques au début du XX^e siècle. Chacun des passages entre deux cycles systémiques d'accumulation s'est jusqu'à maintenant déroulé de manière identique :

« Each replacement was marked by a crisis of the territorial and non-territorial organizations that had led the expansion in the preceding stage. But it was marked also by the emergence of new organizations with even greater capabilities to lead world capitalism into renewed expansion than the displaced organizations. »
(Arrighi, 1999, p.60)

Relancé par la montée d'une entité étatique profitant d'une meilleure organisation institutionnelle que son prédécesseur, le cycle systémique d'accumulation peut alors redémarrer dans un système capitaliste renforcé. Selon Arrighi, le capitalisme mondial se trouve une nouvelle fois en fin de cycle et les États-Unis seront bientôt confrontés à une crise de suraccumulation du capital.

Amin aborde le sujet dans le même sens et considère que l'ensemble du processus cyclique propre au système capitaliste est sur le point d'être brisé. Ce dernier insiste sur le « saut qualitatif » effectué par le capitalisme au XXe siècle, ce qui lui a permis d'atteindre sa maturité, sa forme achevée : les avancées technologiques ont engendré une croissance exponentielle de la capacité de production « qui implique non seulement que la recherche du profit soit devenue le moteur de la décision économique mais encore que cette recherche du profit opère sur la base de moyens matériels ayant dépassé le stade de l'outillage artisanal. » (Amin, 1998, p.74) Le capitalisme serait donc en voie d'atteindre son stade final, où la logique économique prend le dessus sur la logique politico-idéologique dans le processus d'organisation sociale.

Pour Wallerstein, toute croissance exponentielle est celle du cancer et conduit nécessairement à la mort. Selon plusieurs auteurs néo-marxistes, les pires calamités sont sur le point de frapper l'humanité si le système capitaliste n'est pas abandonné : aliénation croissante des travailleurs, destruction des richesses naturelles, polarisation économique de plus en plus insoutenable entre pays industrialisés et non-industrialisés, le tout conduisant à « une sorte de suicide collectif ou d'auto-destruction inconsciente. » (Amin, 1998, p.323) La critique socialiste du capitalisme fait souvent intervenir la notion d'une « grande crise » devant entraîner l'écroulement de tout le système capitaliste. Celui-ci s'est toutefois adapté plusieurs fois tout au long de l'histoire et a même réussi à se renforcer constamment.

Sans toutefois partager les conclusions pessimistes énumérées ci-dessus, certains auteurs plus centristes reconnaissent d'emblée le lien fondamental qui unit capitalisme et mondialisation. Michalet (1998), par exemple, estime que le passage de l'accumulation nationale à l'accumulation mondiale est un phénomène déterminé, une extension naturelle du capitalisme.

Selon lui, le principal vecteur de l'émergence d'un capitalisme mondial réside dans le processus de délocalisation de la production initié par les firmes multinationales. Celles-ci contribuent ainsi à exporter le rapport social de production caractéristique du mode de production capitaliste :

« L'extension à l'échelle mondiale du rapport salarial accompagne celle du capital productif. La FMN industrielle est donc le vecteur qui va éliminer progressivement dans les territoires où elles subsistent encore les formes d'organisation non capitalistes de la production. » (Michalet, 1998, p.313)

Le processus de multinationalisation des entreprises et de délocalisation de la production est lui-même issu des contradictions inhérentes au système capitaliste au niveau des économies nationales. La suraccumulation du capital, qui constitue une manifestation concrète de la tendance à la baisse du taux de profit, représente la plus importante de ces contradictions :

« Le capitalisme individuel ne peut continuer à accumuler de manière identique si la rémunération de son activité est nulle ou trop faible. De deux choses l'une, ou bien il abandonnera purement et simplement, ou bien il cherchera de nouvelles procédures lui permettant de retrouver un taux de profit suffisant. » (Michalet, 1998, p.320)

Cette caractéristique systémique du capitalisme serait donc à la base du phénomène de la multinationalisation (puisque l'entreprise cherche à l'extérieur du cadre national un moyen de retrouver un taux de profit satisfaisant) et, par extension, de la mondialisation.* Michalet demeure toutefois prudent en énonçant ce qu'il croit être à l'origine du capitalisme mondial et admet que les théoriciens ont encore du pain sur la planche afin de prouver hors de tout doute que la mondialisation constitue une évolution inévitable du capitalisme. Une réflexion plus approfondie sur la relation entre la mondialisation et le capitalisme serait certes souhaitable dans la littérature, mais l'imprécision du premier terme et parfois même du second constitue un obstacle de taille.

Il est bien connu que le capitalisme tend naturellement à s'internationaliser par le biais du libre-échange, mais porte-t-il également en lui une tendance inéluctable à la mondialisation de

l'économie ? Selon Grahame Thompson (1999), cette question est prématurée car l'économie « mondialisée » ne s'est toujours pas concrétisée. D'après lui, l'ambiguïté conceptuelle entre « économie mondialisée » et « économie internationalisée » est à l'origine de la mauvaise interprétation de la situation économique actuelle par la communauté scientifique et c'est pourquoi il s'attache à définir ce qui distingue l'une de l'autre :

« ... Une économie mondiale internationalisée serait une économie dans laquelle les principales entités restent les économies nationales ou des agents qui continuent à être rattachés à des territoires nationaux bien définis. Quoi que ces entités soient de plus en plus intégrées et enchevêtrées, les sphères nationales restent relativement séparées de la sphère internationale de sorte que les processus, les événements et les impacts internationaux se reflètent à travers le prisme de structures, de politiques et de processus essentiellement nationaux. Une économie mondiale internationalisée s'organiserait donc, pour ainsi dire, selon un mouvement ascendant : en partant des acteurs nationaux et en s'élevant jusqu'à la sphère ou au niveau international. [...] Les principaux agents privés dans ce type d'économie seraient les entreprises multinationales. Elles conserveraient une base nationale visible, un style de gestion national et un personnel composé de nationaux.

[...] Dans l'économie mondialisée, en revanche, la principale entité est la nouvelle économie mondiale elle-même, qui formerait un nouveau système de relations économiques déterritorialisées. C'est une économie qui transcende les économies nationales et les agents nationaux, et leur impose une forme et un caractère particuliers. Elle les "enveloppe" dans sa propre dynamique. Elle s'organise, pour ainsi dire, selon un mouvement descendant. Elle déterminerait ce qui peut ou non se faire au niveau national dans le secteur public comme dans le secteur privé. Ce serait un économie qui échappe à la "gouvernance" et que caractérise les forces d'un marché inorganisé et incontrôlable. Les principaux acteurs privés seraient ici des entreprises transnationales, c'est-à-dire des organisations indépendantes de toute base nationale. » (Thompson, 1999, p.160)

Thompson rejette l'idée que le capitalisme mène nécessairement à la mondialisation, celle-ci n'étant pas de toute façon une réalité tangible puisque « l'économie mondiale conserve l'aspect d'une économie plus "inter-nationale" que "mondialisée" », ce qui l'amène à rejeter toute la thèse de la mondialisation, qui selon lui est d'une « utilité théorique douteuse dans la mesure

* Pour une discussion plus approfondie à ce sujet voir MICHALET, Charles-Albert, Le capitalisme mondial, 1998, chapitre 7 : « La dynamique de l'économie mondiale et sa crise »

où elle tend à abandonner la gestion de l'économie mondiale aux simples impératifs de l'économie de marché ». (Thompson, 1999, p.174)

Edward N.Luttwak (1998) considère pour sa part la mondialisation comme un sous-ensemble du capitalisme. D'après lui, le trait dominant du système économique international actuel n'est d'ailleurs pas la mondialisation, mais l'évolution du capitalisme vers une tangente qu'il qualifie de « turbo-capitalisme ». La mondialisation ne serait qu'un des piliers du turbo-capitalisme, les deux autres étant les privatisations et les déréglementations en masse. Selon ce point de vue, la mondialisation joue tout de même un rôle important puisqu'elle constitue l'élément « exportateur » du modèle : l'intégration des marchés tend en effet à encourager un mouvement de déréglementations compétitives entre les États. Fait à noter, Luttwak utilise la notion de mondialisation selon une interprétation économique restreinte, qui ne réfère qu'à l'intégration des marchés et à la délocalisation de la production.

1.3.4 La mondialisation : véhicule de la démocratie ?

Pour la grande majorité des auteurs qui acceptent la thèse de la mondialisation, il ne fait aucun doute que celle-ci a grandement contribué à l'expansion du système capitaliste dans presque toutes les régions du monde. À cet égard, l'action des États-Unis a été déterminante puisque le gouvernement américain a mis à profit sa position dominante sur la scène internationale depuis près de 50 ans afin de promouvoir l'économie de marché et le libre-échange. (Luttwak, 1998) Il ne faut toutefois pas perdre de vue que la mondialisation ne se limite pas à l'exportation du capitalisme. En effet, les nombreux changements survenus dans la sphère de la politique internationale lors des vingt ou trente dernières années semblent indiquer que la mondialisation véhicule en fait l'ensemble du système libéral développé par les pays occidentaux.

Le libéralisme constitue un système de valeurs reposant sur les deux piliers que sont le libéralisme économique (capitalisme) et le libéralisme politique (démocratie). La progression du capitalisme s'est effectuée très rapidement depuis l'effondrement de la majorité des régimes communistes et la disparition du monde bipolaire : l'économie de marché a été instaurée dans

presque tous ces pays (parfois de façon anarchique) et poursuit sa progression en Chine malgré le fait que le Parti communiste soit toujours au pouvoir. Parallèlement aux avancées du libéralisme économique, le libéralisme politique a également connu une forte progression. La fin de la guerre froide, encore une fois, constitue une étape importante et marque le début d'une intense période de démocratisation : dans son discours d'investiture à l'aube de son second mandat, le président américain Bill Clinton a fait remarquer que pour la première fois dans l'histoire, plus de la moitié de la population mondiale vivait sous un régime démocratique.

Les valeurs associées au libéralisme politique, telles que la liberté d'expression et le respect des droits de l'homme, ont également pris une place de plus en plus importante dans les relations internationales. Un facteur déterminant dans ce processus a été la révolution dans les technologies de l'information. Celles-ci ont grandement favorisé la circulation des idées libérales et facilité la mobilisation d'individus de différents pays en réseaux transnationaux, le plus souvent par le biais des organisations non gouvernementales (ONG), afin d'agir directement sur la scène internationale ou encore d'exercer des pressions sur les gouvernements démocratiques. Par conséquent, ces derniers sont de plus en plus incités à réagir face aux violations des droits de l'homme à l'étranger, d'où les débats récents concernant la remise en cause des principes de non-intervention et de souveraineté territoriale inscrits dans la charte des Nations Unies. (Les dossiers de L'état du monde, 1997, pp.147-152) Malgré tout, les dénonciations entre États en matière de violation des droits de l'homme demeurent bien souvent symboliques. La plupart du temps, les relations commerciales semblent constituer la priorité des pays industrialisés. En Asie-Pacifique par exemple, les échanges commerciaux ont augmenté à un rythme soutenu tout au long des années 80 et 90 en dépit du fait que la majorité des pays de cette région soient gouvernés par des régimes autoritaires. Seule la Chine a été frappée de sanctions économiques suite au massacre de la place Tian An Men et celles-ci ont été levées quelques années plus tard. À court terme, l'absence de démocratie ne paraît pas constituer un obstacle à l'expansion du capitalisme.

Les rythmes d'expansion du libéralisme économique et du libéralisme politique ne sont donc pas égaux, le second étant plus lent à se diffuser que le premier en raison de la fragmentation politique sur la scène internationale et du temps que nécessite l'assimilation d'un

nouveau modèle de société dans les pays où la démocratie vient tout juste de s'implanter. La mondialisation du capitalisme par l'intégration des marchés est donc beaucoup plus avancée que la mondialisation de la démocratie, qui n'en est qu'à l'étape de la diffusion précaire dans plusieurs régions du monde. Les procédures inhérentes à la démocratie (élections, vote à majorité qualifiée, etc.) ne sont toujours pas sorties du cadre national (à l'exception notable de l'Union européenne) alors que plusieurs mécanismes financiers sont déjà mondialisés. Les deux prochaines parties du présent document seront consacrées à dresser un bilan de la mondialisation économique et à approfondir la problématique de la « dynamique inégale » entre le libéralisme politique et le libéralisme économique.

II - Impacts économiques de la mondialisation

2.1 La mondialisation en marche

« How much globalization is there ? » Cette question, lancée par Dani Rodrik dans le *Journal of Economic Perspective* à l'automne 1998 traduit une certaine incertitude de la communauté scientifique face à un phénomène mal défini, aux contours insaisissables. Répondant à sa propre interrogation qui est de savoir quel est le degré de mondialisation actuel, Rodrik se doit bien d'admettre que la réponse demeure ambiguë et dépend de l'angle choisi pour étudier la question :

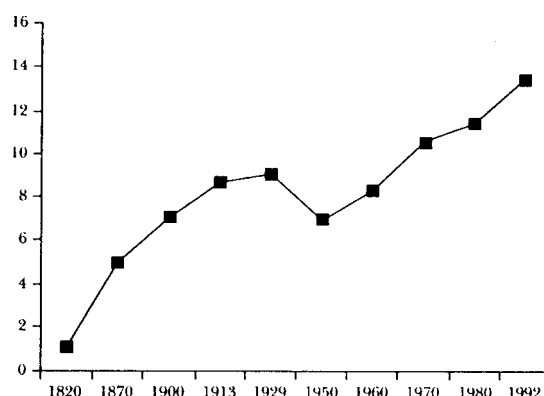
« Gross capital flows today may be very large, but net flows (as measured by current account imbalances in relation to GDP) are actually smaller than those observed during the gold standard. Trade flows are not significantly higher than they were prior to 1914 if one measures them against GDP, but loom much larger if they are compared with industrial production. » (Rodrik, 1998, p.4)

Il n'est pas surprenant que plusieurs auteurs tentent de déterminer le degré de mondialisation actuel en faisant la comparaison avec la période de la fin du XIXe siècle. Les deux périodes partagent en effet bon nombre de caractéristiques telles qu'une hausse marquée du commerce international, d'énormes flots de capitaux, une forte croissance économique et des migrations massives (Williamson, 1997). Ayoub (1998) suggère pour sa part d'utiliser l'énoncé des conséquences attendues du libre-échange dans la théorie économique comme grille d'analyse pour évaluer les performances réelles de la mondialisation. Bien que l'intégration économique soit de nos jours indéniablement supérieure à ce qu'elle était avant la première guerre mondiale (voir figure 1)*, Rodrik préfère tout de même substituer l'expression « intégration économique internationale » à celle de « mondialisation » puisque selon lui, ce dernier terme désigne une intégration des marchés beaucoup plus poussée que ce à quoi nous pouvons assister actuellement. (Rodrik, 1999)

* Voir également le tableau A-2 en annexe.

Quoi qu'il en soit, l'étude des impacts économiques de la mondialisation telle que présentée dans les prochaines sections fera appel aux deux méthodes comparatives (historique et théorique) pour évaluer le degré d'intensité de ce processus. Encore une fois, les opinions divergent fortement en la matière. Pour certains auteurs, il ne fait aucun doute que la mondialisation est allée trop loin et qu'il faut renverser la vapeur ou du moins freiner le mouvement (Wallerstein, 1999) alors que pour d'autres, la mondialisation actuelle se voit attribuer un degré d'intensité fortement exagéré et demeure un idéal lointain. (Krasner, 1999; Rodrik, 1999; Thompson, 1999)

Figure 1 Exportations mondiales/PNB (en dollars constants de 1990, pourcentage)



Source: Rodrik, 2000, p.178

2.2 Les conséquences attendues du libre-échange

L'idée générale qui sous-tend toute politique libre-échangiste est la suivante : le libre-échange, en éliminant les barrières commerciales et en intégrant les marchés, stimule la concurrence et entraîne une allocation plus efficiente des facteurs de production. Les individus des pays s'adonnant au libre-échange voient ainsi leur bien-être augmenté. Ce raisonnement a comme pierre d'assise le principe de l'avantage comparatif, une des théories fondamentales de la science économique. (Rodrik, 1998) Dans le manuel d'économie internationale rédigé par

Krugman et Obstfeld, la théorie des avantages comparatifs, élaborée par David Ricardo et « améliorée » par le modèle Heckscher-Ohlin, se résume ainsi :

« Le commerce international est profitable car il permet aux pays d'exporter les biens dont la production fait un usage relativement intensif de facteurs qui sont localement abondants; d'autre part, les pays importeront les biens dont la production fait un usage relativement intensif de facteurs qui sont localement rares. » (Krugman et Obstfeld, 1995, p.4)

Deux pays peuvent donc avoir avantage à échanger des biens même si l'un d'eux est plus efficace que l'autre pour la production de tous les produits. L'argument d'efficacité en faveur du libre-échange est quant à lui fondé sur le fait que les droits de douane causent à l'économie une perte nette « en provoquant des distorsions dans les incitations auxquelles producteurs et consommateurs répondent ». (Krugman et Obstfeld, 1995, p.265) Le libre-échange accroît le bien-être national en éliminant ces distorsions. À moyen terme, des gains économiques additionnels sont induits par le libre-échange, tels que les économies d'échelle et une amélioration de la capacité d'innovation.

La crise financière de 1997 a renforcé le scepticisme de certains analystes quant aux bienfaits du libre-échange dans le secteur financier. Plusieurs s'inquiètent du fait que la libre-circulation des capitaux tend à favoriser une instabilité chronique en encourageant les mouvements spéculatifs à court terme. (Kuttner, 1999; Tobin, 1999) La théorie économique est pourtant limpide quant aux avantages potentiels du commerce financier mondial :

« International financial markets allow residents of different countries to pool various risks, achieving more effective insurance than purely domestic arrangements would allow. Furthermore, a country suffering a temporary recession or natural disaster can borrow abroad. Developing countries with little capital can borrow to finance investment, thereby promoting economic growth without sharp increases in saving rates. At the global level, the international capital market channels world savings to its most productive uses, irrespective of location. » (Obstfeld, 1998, p.10)

Reconnaissant l'existence d'une dualité risque/bénéfice — inévitable dans un monde caractérisé par l'information asymétrique et l'exécution imparfaite de contrat (*imperfect contract*

enforcement) — Obstfeld demeure convaincu malgré tout des bienfaits du libre-échange. Le meilleur moyen de maximiser les bénéfices nets est selon lui d'encourager l'intégration économique tout en s'attachant à réduire les distorsions et les effets secondaires à leur source. (Obstfeld, 1998)

Dans la théorie économique, le libre-échange s'avère donc un choix de politique économique tout naturel puisque les modèles prédisent une augmentation du bien-être des pays prenant part à l'échange, peu importe leur dotation initiale en ressources. Plus spécifiquement, le libre-échange contribue à augmenter la productivité et l'innovation au sein d'une économie en stimulant la concurrence. Du point de vue de la consommation, l'accroissement de la concurrence et de la productivité engendre une diminution des prix des biens et services à condition de ne pas altérer la qualité de ces derniers. Autrement dit, la comparaison entre le prix d'un produit (ou service) avant l'échange libre et le prix après l'ouverture des frontières doit porter sur un produit identique (condition d'homogénéité du produit). (Ayoub, 1998) La théorie économique indique également que le commerce international sans entrave entraîne une certaine convergence des prix des facteurs de production à long terme. Dans cette optique, une augmentation du commerce entre les pays développés et les pays en voie de développement devrait logiquement provoquer, à long terme, une hausse de la rémunération de la main-d'œuvre dans ces derniers et une baisse relative dans les pays industrialisés, entraînant du même coup la convergence des revenus entre les États. (Held et al., 1999)

Est-ce que le libre-échange associé au processus de mondialisation remplit toutes les promesses avancées par la théorie économique ?

2.3 Les performances réelles de la mondialisation

Le premier constat est qu'il existe étonnamment peu de données confirmant les gains de la mondialisation. (Rodrik, 1998) Il est en effet difficile d'isoler la proportion de la croissance attribuable aux multiples libéralisations en cours depuis quelques dizaines d'années

indépendamment des autres facteurs explicatifs. Quoi qu'il en soit, l'analyse des impacts économiques de la mondialisation exige d'accorder une attention particulière à trois aspects prépondérants du processus, c'est-à-dire la baisse des barrières douanières et le développement du commerce international depuis 50 ans, le rôle des multinationales dans la délocalisation de la production et l'augmentation des échanges transfrontaliers, et la libéralisation des échanges dans le secteur financier.

2.3.1 Libéralisation et déréglementation

2.3.1.1 Baisse des barrières au commerce international

Le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) a constitué le principal instrument de libéralisation du commerce depuis la seconde guerre mondiale. Institué en 1947, ce régime repose sur quatre principes : la non-discrimination (le principe de la nation la plus favorisée), la réciprocité, la transparence et l'équité. (Held et al., 1999) Le GATT a été remplacé en 1995 par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), une institution beaucoup plus puissante puisqu'elle est dotée d'un organe de règlement des différends qui a le pouvoir « ...d'établir des groupes spéciaux, d'adopter les rapports de groupes spéciaux et de l'organe d'appel, d'assurer la surveillance de la mise en œuvre des décisions et recommandations, et d'autoriser la suspension de concessions et d'autres obligations... ». (Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, OMC, article 2.1) Le principe d'« arbitrage contraignant » mis de l'avant par l'OMC représente une nouveauté qui favorise davantage la libéralisation du commerce. L'ouverture des frontières s'est principalement limitée aux pays développés durant les trois premières décennies de l'après-guerre, mais les années 80 et 90 ont vu les pays en voie de développement s'engager massivement dans la logique libre-échangiste, sous les pressions d'institutions multilatérales telles que la Banque mondiale et le FMI. (Held et al., 1999) Proportionnellement, le commerce international ne s'est cependant pas libéralisé de manière équivalente pour les deux catégories de pays, ainsi que le démontrent certains résultats des négociations du cycle d'Uruguay :

« The pattern of developed countries' tariff reductions on industrial goods is skewed towards imports from other developed countries, and away from the primary-based and labor-intensive manufactures on which developing countries are primarily dependent. As a result, the average reduction on imports from most developing regions is about half of that on developed exports. » (Woodward, UNCTAD, 1996, p.28)

Les données disponibles concernant le commerce international depuis la seconde guerre mondiale indiquent que celui-ci s'est développé plus rapidement que la production et le revenu mondiaux. En 1950, les exportations mondiales représentaient à peine 7% de la production mondiale alors qu'elles en représentent aujourd'hui environ 17%. (Held et al., 1999) S'il est vrai que les données actuelles reflètent le niveau de libéralisation existant avant la première guerre mondiale, le rapport commerce/PIB des principales économies de l'OCDE (tableau 2) témoigne d'une intensité du commerce plus élevée vers la fin du XXe siècle qu'à la fin du XIXe et au début du XXe.

Tableau 2 Rapport Commerce-PIB dans les pays développés (prix constants)

| | 1913 | 1950 | 1973 | 1985 | |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Exportations-PIB | 11.2 | 8.3 | 18.0 | 23.1 | |
| | 1880-1900 | 1901-1913 | 1948-1958 | 1959-1972 | 1973-1987 |
| Importations-PIB | 12.4 | 13.3 | 10.1 | 15.4 | 21.7 |

Source: Held et al., 1999, p.169

À l'échelle mondiale, le libre-échange est encore loin d'être une réalité tangible en dépit des progrès réalisés en matière de libéralisation commerciale depuis 50 ans. Emmott (1995) est d'avis que l'intégration des marchés internationaux est en période de ralentissement. La baisse des tarifs douaniers dans les secteurs encore protégés tel l'agriculture est très problématique car elle fait l'objet de profonds désaccords entre les États. De plus, les populations des pays développés sont de plus en plus hostiles aux mouvements de libéralisation, qui sont perçus comme étant la cause des problèmes de chômage, de pauvreté et d'environnement à travers le

monde. Les manifestations violentes survenues à Seattle en 1999 lors des négociations commerciales multilatérales encadrées par l'OMC ont concrétisé la montée d'un certain ressentiment populaire à cet égard. (Mazur, 2000) La poursuite de l'intégration économique internationale s'annonce d'autant plus ardue que les obstacles au libre-échange sont maintenant davantage liés aux différentes normes et réglementations plutôt qu'aux simples barrières tarifaires.

2.3.1.2 Évolution de la structure des échanges commerciaux

La délocalisation de la production issue des firmes multinationales a eu un impact profond sur la nature des échanges commerciaux internationaux. Les flux de biens circulent de plus en plus à l'intérieur de réseaux de fabrication organisés à l'échelle mondiale, ce qui tend à remplacer le commerce de marchandises entre des systèmes de production nationaux. (Evans, 1999) Cette évolution explique la croissance régulière des « échanges intrabranche » (tableau 3) : c'est entre des pays similaires et pour des produits similaires que l'échange international a, depuis un quart de siècle, progressé le plus vite. (Mistral, 1995; Petit et Scète, 1999)

Tableau 3 Indices du commerce intrabranche pour les pays de l'OCDE

| | 1964 | 1970 | 1980 | 1990 |
|-------------|------|------|------|------|
| Canada | 37 | 52.1 | 51.5 | 60.0 |
| États-Unis | 48 | 44.4 | 46.5 | 71.8 |
| Japon | 23 | 21.4 | 17.1 | 32.4 |
| Allemagne | 44 | 55.8 | 56.6 | 72.2 |
| France | 64 | 67.3 | 70.1 | 77.2 |
| Italie | 49 | 48.7 | 54.8 | 57.4 |
| Royaume-Uni | 46 | 53.2 | 74.4 | 84.6 |
| Suède | – | 52.3 | 58.2 | 64.2 |

Source: Held et al., 1999, p.174

La composition des échanges commerciaux s'est modifiée à vive allure puisque l'intégration des services dans l'économie mondiale s'est énormément accrue depuis les 20 dernières années (Drucker, 1995). Dans les années 80 et 90, les transactions internationales sur

services réels ont progressé plus rapidement que le commerce des marchandises. La hausse la plus remarquable concerne les services aux entreprises et les services financiers, qui sont passés de 4,8 % des exportations mondiales en 1981 à 7,5 % en 1993. (Petit & Sœte, 1999) Les échanges de biens primaires ont quant à eux poursuivi leur déclin relatif (amorcé depuis longtemps) face aux échanges de biens manufacturés (tableau 4). Parmi ces derniers, le commerce de machinerie et d'équipements de transport a connu la plus forte croissance.

**Tableau 4 Composition du commerce international des marchandises
(pourcentage, prix courants)**

| | 1913 | 1955 | 1973 | 1994 |
|--------------------------------------|------|------|------|------|
| Catégorie de biens | | | | |
| Primaires | 64.1 | 54.8 | 39.2 | 25.3 |
| Manufacturiers | 35.9 | 45.2 | 60.5 | 74.7 |
| - machinerie/équipement de transport | 6.3 | 17.5 | 28.7 | 38.3 |

Source : Crafts, 2000, p.27

L'expansion des échanges s'est considérablement accélérée sur le plan intrarégional à la suite de la constitution de plusieurs groupements régionaux tels l'Union européenne, le Mercosur, l'ASEAN, l'APEC et la zone de libre-échange des Amériques (en négociation). La crainte de voir ces groupes de pays se fermer sur eux-mêmes et instituer une logique de guerre économique entre blocs commerciaux rivaux ne s'est toujours pas concrétisée bien que la possibilité d'une telle évolution des choses ne puisse être écartée. (Bergsten, 1996). Selon Higgott (1999), la régionalisation n'est pas un phénomène contradictoire avec la mondialisation : jusqu'à maintenant, les deux tendances se sont mutuellement renforcées par leur adhésion commune à la théorie néo-classique du libre-échange. La mondialisation constituerait même une incitation à la régionalisation « dans la mesure où elle diminue l'efficacité des mesures nationales isolées à la concurrence internationale et encourage les réponses. » (Higgott, 1999, p.22) Dans cette optique, la régionalisation est perçue comme une manifestation de la mondialisation, laquelle favorise le

développement de structures régionales en l'absence de structures mondiales satisfaisantes. (Sachwald, 1997)

Sur le plan inter-régional, les flux commerciaux ont changé de direction depuis quelques années, progressant à une vitesse fulgurante en Asie du Sud-Est (de 6 % à 20 % du commerce mondial entre 1975 et 1995). (Petit & Sœte, 1999) La structure actuelle du commerce international est qualifiée de « triadique » par plusieurs auteurs (Thompson, 1999; Petit et Sœte, 1999) puisqu'elle est dominée par les trois pôles que sont les États-Unis, le Japon et les pays européens de l'OCDE. Thompson souligne l'importance que représentent les économies de la Triade car 70 % des échanges commerciaux mondiaux en 1993 étaient imputables à celles-ci, ainsi que 65 % du total mondial des investissements directs à l'étranger. (Thompson, 1999)

Malgré le poids énorme des économies de la Triade dans le commerce international, les pays en voie de développement jouent depuis peu un rôle de plus en plus important à cet égard. Comme l'indique le tableau 5, les échanges entre les pays développés et les pays en voie de développement, après avoir régressé dans les années 80, ont repris de la vigueur dans les années 90. Les exportations entre les pays en voie de développement ont pour leur part fait un bond entre 1990 et 1995 pour atteindre plus de 14% du total des exportations mondiales. La part des pays en voie de développement dans les exportations mondiales de produits manufacturés a également augmenté considérablement, passant de 6 % en 1963 à 20 % en 1995. (Held et al., 1999)

Tableau 5 Direction des exportations mondiales, 1965-1995 (en pourcentage du total mondial)

| | Entre les économies développées | Entre les économies développées et celles en développement | Entre les économies en développement |
|------|---------------------------------|--|--------------------------------------|
| 1965 | 59.0 | 32.5 | 3.8 |
| 1970 | 62.1 | 30.6 | 3.3 |
| 1975 | 46.6 | 38.4 | 7.2 |
| 1980 | 44.8 | 39.0 | 9.0 |
| 1985 | 50.8 | 35.3 | 9.0 |
| 1990 | 55.3 | 33.4 | 9.6 |

1995

47.0

37.7

14.1

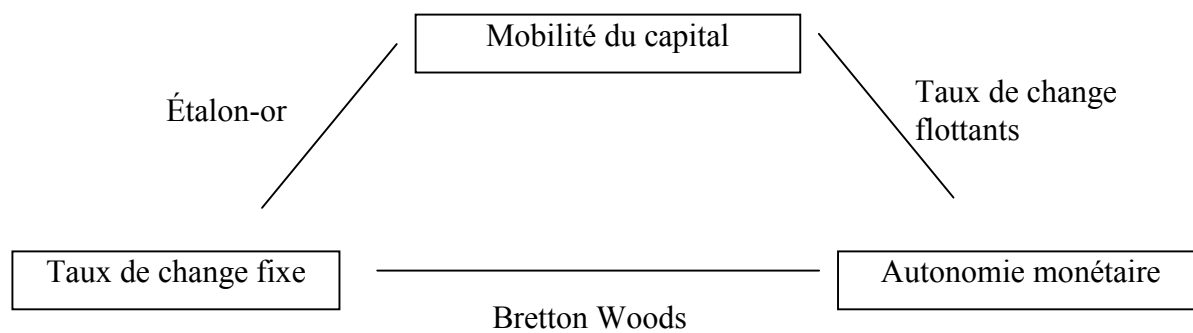
Source: Held et al., 1999, p.172

2.3.1.3 Libéralisation du secteur financier

À l'heure actuelle, le secteur financier est probablement celui où le processus de libéralisation est le plus avancé. La réduction rapide des barrières contraignant le mouvement des capitaux est le résultat de plusieurs facteurs, dont les plus importants sont 1) les percées technologiques dans le domaine des télécommunications (ce qui a rendu possible les transactions instantanées entre des territoires éloignés), 2) l'idéologie néo-libérale dominante mise de l'avant par Reagan et Thatcher dans les années 80, et 3) l'adoption de taux de change flottants par les économies avancées à partir des années 70.

Le choix d'un système de taux de change flottant repose en grande partie sur le principe selon lequel le marché fixe les prix de la manière la plus efficiente et que chaque monnaie est ainsi évaluée à sa juste valeur. Certains auteurs, bien qu'étant d'accord avec ce principe en ce qui concerne les biens et services, estiment qu'il ne s'applique pas au marché des capitaux puisque les monnaies sont constamment sous ou sur-évaluées, à la merci des spéculations à court terme (surtout pour les monnaies faibles). (Kuttner, 1999) Selon le « trilemne » des économies ouvertes cher aux économistes, un pays ne peut maintenir simultanément un taux de change fixe et un marché des capitaux ouvert tout en conservant une politique monétaire autonome. Les gouvernements ne peuvent choisir que deux de ces trois options. Si la politique monétaire est destinée à atteindre des objectifs de politique intérieure, il faut impérativement choisir entre un taux de change fixe et la mobilité du capital. Par contre, si le maintien d'un taux de change fixe et l'intégration dans le marché mondial des capitaux constituent la priorité, la politique monétaire doit être rattachée à ces fins. (Obstfeld, 1998) La figure 2 représente le trilemne de l'économie ouverte ainsi que les différents choix qui ont été faits lors des époques de l'Étalon-or (1870-1914), de Bretton Woods (1944-1971) et de la période actuelle.

Figure 2 Le « trilemne » de l'économie ouverte



Source : Rodrik, 2000, p.181

Le système de taux de change fixe établi après la seconde guerre mondiale s'est écroulé en 1971 lorsque le gouvernement américain a décidé de mettre un terme à la convertibilité du dollar en or. L'expansion du marché des capitaux, déjà entamée à la fin de années 60, s'est rapidement poursuivie dans les années 70 et 80 pour atteindre des proportions gigantesques à la fin des années 90. Selon Petit et Sœte (1999), le volume de transactions actuel ne constitue pas la contrepartie des activités commerciales ou d'IDE, mais est plutôt le résultat des nouvelles activités spéculatives introduites sur les marchés monétaires et boursiers récemment déréglementés. La majeure partie des activités financières demeure installée dans une poignée de grandes villes : New York, Londres, Tokyo et Francfort.

Le tableau 6 fournit une indication de la mobilité du capital à partir de la balance du compte courant de certains pays de l'OCDE. La balance du compte courant représente la différence entre l'épargne nationale et l'investissement intérieur. Si elle est positive, elle indique la portion de l'épargne nationale à l'étranger; si elle est négative, elle indique la part de l'investissement intérieur financée par l'épargne étrangère. Les résultats inscrits dans la colonne « Tous » démontrent que les flux d'investissement pour les pays choisis dépassaient fréquemment 3% du PIB avant 1914 et que ce n'est qu'après 1970 qu'ils ont repris leur croissance sans pour

autant atteindre les sommets d'avant la première guerre mondiale. (Obstfeld, 1998) Pour certains auteurs, ces statistiques viennent confirmer la thèse selon laquelle la mondialisation contemporaine n'a que peu progressée par rapport à celle du début du siècle. (Krasner, 1999; Tobin, 1999)

Tableau 6 Flux de capitaux nets depuis 1870 (valeur absolue moyenne du compte courant en pourcentage du PIB)

| Période | Argentine | Australie | Canada | Danemark | France | Allemagne | Italie |
|-----------|-----------|-----------|--------|----------|--------|-----------|--------|
| 1870-89 | 18.7 | 8.2 | 7.0 | 1.9 | 2.4 | 1.7 | 1.2 |
| 1890-1913 | 10.2 | 4.1 | 7.0 | 2.9 | 1.3 | 1.5 | 1.8 |
| 1914-1918 | 2.7 | 3.4 | 3.6 | 5.1 | - | - | 11.6 |
| 1919-26 | 4.9 | 4.2 | 2.5 | 1.2 | 2.8 | 2.4 | 4.2 |
| 1927-31 | 3.7 | 5.9 | 2.7 | 0.7 | 1.4 | 2.0 | 1.5 |
| 1932-39 | 1.6 | 1.7 | 2.6 | 0.8 | 1.0 | 0.6 | 0.7 |
| 1940-46 | 4.8 | 3.5 | 3.3 | 2.3 | - | - | 3.4 |
| 1947-59 | 3.1 | 3.4 | 2.3 | 1.4 | 1.5 | 2.0 | 1.4 |
| 1960-73 | 1.0 | 2.3 | 1.2 | 1.9 | 0.6 | 1.0 | 2.1 |
| 1974-89 | 1.9 | 3.6 | 1.7 | 3.2 | 0.8 | 2.1 | 1.3 |
| 1990-96 | 2.2 | 4.0 | 4.1 | 2.0 | 0.7 | 1.9 | 1.8 |

| Période | Japon | Norvège | Suède | Royaume-uni | États-Unis | Tous |
|-----------|-------|---------|-------|-------------|------------|------|
| 1870-89 | 0.6 | 1.6 | 3.2 | 4.6 | 0.7 | 3.7 |
| 1890-1913 | 2.4 | 4.2 | 2.3 | 4.6 | 1.0 | 3.3 |
| 1914-1918 | 6.8 | 3.8 | 6.5 | 3.1 | 4.1 | 5.1* |
| 1919-26 | 2.1 | 4.9 | 2.0 | 2.7 | 1.7 | 3.1 |
| 1927-31 | 0.6 | 2. | 1.8 | 1.9 | 0.7 | 2.1 |
| 1932-39 | 1.0 | 1.1 | 1.5 | 1.1 | 0.4 | 1.2 |
| 1940-46 | 1.0 | 4.9 | 2.0 | 7.2 | 1.1 | 3.2* |
| 1947-59 | 1.3 | 3.1 | 1.1 | 1.2 | 0.6 | 1.9 |
| 1960-73 | 1.0 | 2.4 | 0.7 | 0.8 | 0.5 | 1.3 |
| 1974-89 | 1.8 | 5.2 | 1.5 | 1.5 | 1.4 | 2.2 |
| 1990-96 | 2.2 | 3.7 | 2.1 | 2.0 | 1.0 | 2.3 |

*=moyenne calculée en l'absence de données pour quelques pays

Source: Obstfeld, 1998, p.12

Une autre méthode pour mesurer la mobilité du capital consiste à déterminer le pourcentage d'actifs étrangers sur le PIB mondial. (tableau 7) Les données ainsi obtenues révèlent que les investissements internationaux (toutes catégories) ont connu un retrait considérable tout au long de la période de l'entre-deux guerres et jusque dans les années 50. Il aura fallu attendre les années 80 avant de retrouver les niveaux d'actifs à l'étranger du début du siècle, qui ont par la suite poursuivi leur croissance à un rythme sans précédent.

Tableau 7 Actifs détenus à l'étranger/PIB mondial (en pourcentage)

| Année | Actifs étrangers/PIB mondial |
|-------|------------------------------|
| 1870 | 6.9 |
| 1900 | 18.6 |
| 1914 | 17.5 |
| 1930 | 8.4 |
| 1945 | 4.9 |
| 1960 | 6.4 |
| 1980 | 17.7 |
| 1995 | 56.8 |

Source: Crafts, 2000, p.27

Selon Dominique Plihon (1997), cette progression spectaculaire est principalement due à l'augmentation rapide des investissements de portefeuille à but spéculatif. Ces derniers ont rapidement surpassé les investissements directs à but industriel et commercial à partir des années 80 (tableau 8), contribuant ainsi à « déconnecter » la sphère financière des sphères productive et commerciale. Toujours selon Plihon, la déréglementation et le décloisonnement des marchés sont à l'origine de cette situation :

« La déréglementation a été l'un des éléments moteur de la globalisation financière. Les autorités monétaires des principaux pays industrialisés ont aboli les réglementations des changes de manière à faciliter la circulation internationale du capital. Ce fut l'ouverture du système financier japonais en 1983-1984, largement imposée par les autorités américaines, puis le démantèlement des systèmes nationaux de contrôle des changes en Europe, avec la création du marché unique des capitaux en 1990. (...) Il en est résulté une accélération de la mobilité géographique des capitaux, mais également de la mobilité, au sens de la substituabilité entre les instruments financiers. »

(...)

« Le décloisonnement des marchés correspond à l'abolition des frontières entre des marchés jusque-là séparés : ouverture à l'extérieur des marchés nationaux en premier lieu; mais aussi, à l'intérieur de ceux-ci, éclatement des compartiments existants : monétaire (argent à court terme), marché financier (capitaux à plus long terme), marché des changes, marchés à terme, etc. Désormais, celui qui investit

(ou emprunte) recherche le meilleur rendement en passant d'un titre à l'autre, ou d'une monnaie à l'autre, ou d'un procédé de couverture à l'autre (...) Finalement, ces marchés particuliers (financier, change, options, futures...) sont devenus les sous-ensembles d'un marché financier global, lui-même devenu mondial.» (Plihon, Les dossiers de l'état du monde, 1997, p.70-71)

Tableau 8 Évolution des mouvements internationaux de capitaux (milliards de dollars, moyenne annuelle)

| | 1976-1980 | 1981-1985 | 1986-1990 | 1991 | 1992 | 1993 |
|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|-------|-------|-------|
| Investissements directs | 39,5 | 43,0 | 162,8 | 184,5 | 173,5 | 173,4 |
| Investissements de portefeuille | 26,2 | 76,6 | 215,4 | 339,7 | 325,9 | 620,5 |

Source : Banque des règlements internationaux, dans Plihon, 1997, p.76

La grande mobilité du capital, retrouvée depuis les années 70, a également entraîné une hausse vertigineuse des activités bancaires internationales. (Held et al., 1999) Selon Girón et Correa (1999), la déréglementation survenue dans l'ensemble du secteur financier a provoqué de nombreuses crises bancaires :

«...les crises bancaires se sont multipliées depuis 15 ans avec le processus de déréglementation financière internationale, tant dans les pays développées que dans les pays en développement ou en transition. Ces crises surviennent lorsque la gestion active des bilans est confrontée à des problèmes de compensation en monnaie étrangère (currency mismatching), à la concentration du crédit dans certains secteurs (par exemple, le pétrole ou l'immobilier) ou dans certaines entreprises, à des taux d'intérêt réels élevés à un moment où la croissance économique se ralentit, ou simplement à des effets de levier amplifiés résultant de processus rapides de privatisation ou d'acquisition, ou encore à la conjugaison de ces différents facteurs. » (Girón et Correa, 1999, p.211)

De telles crises bancaires sont à l'origine de la tourmente financière dans laquelle se sont trouvés le Mexique en 1995, puis un bon nombre de pays asiatiques en 1997. Les changements survenus dans le secteur financier depuis trente ans ont grandement contribué à améliorer la mobilité et l'accessibilité du capital, mais la multiplication des instruments de placement et de couverture ont provoqué une hausse importante de la spéculation et de l'instabilité financière. Un

grand nombre d'auteurs considèrent d'ailleurs que la trop grande mobilité du capital est la cause principale de cette instabilité, qui nuit à l'ensemble du système économique international. Selon Kuttner (1999), elle provoque un effet déflationnaire sur tout le système puisqu'elle encourage les manipulations compétitives des taux d'intérêt et des taux de change entre les pays. Kuttner estime qu'il s'agit là d'un problème fondamental du système néo-libéral qui encourage les flux de capital spéculatif à court terme.

2.3.2.4 Quel degré de libéralisation ?

L'intégration économique, quoique fortement avancée dans le secteur financier, ne caractérise pas autant le système économique internationale actuel que l'on serait intuitivement porté à le croire. Il subsiste toujours un grand nombre de barrières au libre-échange qui ne se manifestent pas nécessairement sous la forme de tarifs douaniers ou de restrictions quantitatives. Certaines normes de qualité et de sécurité, par exemple, constituent souvent des barrières dissimulées. De plus, Rodrik rappelle que les frontières nationales représentent la démarcation entre les différentes juridictions légales et politiques et qu'elles contribuent à segmenter les marchés de la même façon que le font les coûts de transport et les tarifs douaniers (Rodrik, 2000). Selon Emmott (1995, p.58) « l'intégration économique mondiale à proprement parler reste une perspective lointaine, et nous ne sommes même pas assurés d'un progrès continu dans sa direction. » Rodrik (1998, p.4) abonde dans le même sens lorsqu'il constate qu'en pratique, la majorité des investisseurs gardent leur richesse dans leur pays et en conclut que « ...the level of integration falls far short from the textbook benchmark of full integration, even among the advanced industrial countries. » Thompson (1999) et Weiss (2000) adoptent le point de vue des sceptiques en ce qui concerne le processus de mondialisation économique en observant que la richesse demeure dans une large mesure une affaire nationale, l'internationalisation de la production encore très limitée et l'épargne intérieure n'étant toujours pas remplacée en tant que moteur du développement économique.

Dans ce contexte, est-ce que le libre-échange, dans les secteurs et pour les biens auxquels il a été appliqué, a engendré les bénéfices prévus par la théorie ? Oui, selon Mistral (1995), qui

estime que dans l'ensemble, le processus de libéralisation commerciale a produit les effets attendus et les pays qui ont récusé ces principes ont enregistré les résultats les plus défavorables et les contraintes les plus sévères.* Les pays qui ont au contraire ouvert leurs frontières ont pu bénéficier des avantages liés à l'ouverture commerciale :

- 1- de moindre distorsions des prix relatifs, qui favorisent une utilisation plus rationnelle des ressources
- 2- la pression de la concurrence, qui encourage l'esprit d'initiative et la production
- 3- l'accroissement des ressources en devises qui facilite les importations de biens d'équipement (Mistral, 1995, p.17)

Tous ne partagent pas cette opinion. Un certain nombre d'auteurs considèrent que les effets secondaires du libre-échange mondial sur les inégalités et la concurrence peuvent être dévastateurs. Ces aspects seront d'ailleurs traités dans les sections 2.4 et 2.5.

2.3.2 Mondialisation des entreprises et délocalisation de la production

Les opérations des firmes multinationales (FMN) constituent un facteur majeur dans le mouvement de libéralisation et d'intégration des marchés des deux dernières décennies. Les FMN sont à l'origine d'environ deux tiers du commerce international et jouent un rôle essentiel en ce qui concerne la diffusion de la technologie et des activités de recherche et de développement. (Held et al., 1999) Sur les marchés financiers internationaux, elles sont maintenant des acteurs de premier plan avec leurs immenses besoins en capitaux et leurs importants surplus.

Afin d'être considérée « multinationale », une firme doit posséder certaines caractéristiques. Réduite à sa plus simple expression, une FMN est une entreprise « possédant au moins une unité de production à l'étranger ». (Mucchielli, 1998, p.18) Statistiquement parlant,

* Mucchielli (1998, p.163) considère également qu'un pays qui s'obstinerait à tout produire au mépris des avantages comparatifs irait à sa perte : « Il faut acheter à l'étranger les biens qui peuvent y être produits à moindre coût et fabriquer chez soi et vendre à l'étranger les biens pour lesquels nous avons des compétences. L'histoire économique contemporaine enseigne, d'une façon générale, que tous les pays qui ont choisis la voie du développement dit

une entreprise étrangère devient la filiale d'une firme nationale lorsque celle-ci possède au moins 10% du capital de la première. Michalet insiste pour sa part sur des critères qualitatifs plutôt que quantitatifs pour définir la FMN :

« ...le plus important, en ce qui concerne la nature des FMN, ne relève pas du quantitatif mais du qualitatif. L'existence de structures organisationnelles sophistiquées garantit l'unité des ensembles multinationaux. Elle a pour conséquence qu'une filiale ne doit jamais être considérée isolément. Elle n'existe pas à l'état libre; elle est la composante d'un tout, la FMN. Ses propres performances ne prennent réellement leur sens que replacées dans la définition des objectifs globaux du groupe. » (Michalet, 1998, p.16)

Les FMN existent depuis longtemps, mais la mondialisation de l'économie a fortement influencé l'évolution récente de leur organisation et de leurs stratégies. La FMN considère de plus en plus le marché mondial comme un seul et même marché et adapte sa structure organisationnelle en conséquence, « par la constitution d'un groupe multinational présent dans la plupart des pays sous la forme d'un réseau de filiales de production, de commercialisation et de R&D, et par un réseau de sous-traitants et d'alliances. » (Mucchielli, 1998, p.97)

La recherche de meilleures conditions d'offre (la recherche du moindre coût, la sécurité des approvisionnements et l'accès à la technologie) constitue l'argument le plus souvent avancé pour expliquer la multinationalisation des entreprises. Parmi ces conditions, la concurrence par les prix et les salaires en vue de diminuer les coûts de production est généralement considéré comme le facteur le plus important dans la décision d'une entreprise de délocaliser sa production. Plutôt que de se contenter d'exporter, celle-ci peut ainsi profiter des coûts de production considérablement moindres dans certains pays, notamment en raison des différences dans la rémunération du travail, et répartir géographiquement les différents stades de production de la manière la plus efficace possible. (Held et al., 1999) Mucchielli remet en cause cette idée reçue et insiste sur un autre élément très important de la stratégie de délocalisation : la pénétration du marché étranger. (Mucchielli, 1998, p.361) Selon lui, la recherche de meilleures conditions liées à la demande (l'accès au marché étranger, le contournement des barrières protectionnistes, la

autocentré, en substituant aux importations des productions nationales, ont connu de graves difficultés économiques. »

proximité des consommateurs, et la diversification internationale) sont donc au moins aussi importantes que celles liées à l'offre.

Outre l'amélioration des conditions d'offre et de demande, une entreprise décide fréquemment de se multinationaliser afin d'acquérir une meilleure position concurrentielle. Sur les marchés oligopolistiques en particulier, l'implantation d'une « firme leader » sur les marchés étrangers provoquera une réaction des « firmes suiveuses » qui imiteront la première afin de ne pas se laisser distancer. Ce phénomène est particulièrement évident dans le secteur de l'automobile : à titre d'exemple, Honda fut la première firme à s'internationaliser, menaçant ainsi les autres constructeurs japonais qui durent faire de même afin de maintenir leur position concurrentielle. La même logique de concurrence oligopolistique est à l'origine de la vague de fusions-acquisitions des années 80 et 90 :

« Ces fusions se sont effectuées soit pour atteindre des tailles minimales efficaces, soit pour accéder à des positions dominantes dans le secteur. Les tailles minimales efficaces ont augmenté dans la mesure où les coûts de R&D ou de développement des produits ont eux-mêmes augmenté. La fusion est alors un moyen rapide d'obtenir cette taille. Les positions dominantes sont pour leur part recherchées afin d'accroître les parts de marché sur le territoire national et sur le plan international. La fusion sera alors souvent internationale et engendrera un investissement direct. Les premières fusions modifiant la structure même du marché pourront entraîner des fusions en chaîne par les concurrents qui souhaitent conserver leur position initiale. » (Mucchielli, 1998, p.150)

Le rôle accru des FMN dans l'économie mondiale est souligné par la hausse vertigineuse des investissements directs à l'étranger (IDE)* depuis le début des années 80. (Tableau 9) Entre 1983 et 1990 seulement, l'investissement international a crû quatre fois plus que la production et trois fois plus que le commerce international. (Emmott, 1995) Après une croissance très forte entre 1986 et 1990, les IDE ont connu une diminution jusqu'en 1994. L'IDE mondial a continué à

* Le FMI définit l'IDE comme « un investissement qui implique une relation à long terme, reflétant ainsi un intérêt durable d'une entité résidente d'un pays d'origine (l'investisseur direct) sur une entité résidente (l'entreprise investie) d'un autre pays ». (Mucchielli, 1998, p.46) Le capital minimum à détenir pour qu'un investissement soit considéré « direct » (par opposition à un investissement de portefeuille) est généralement de 10%. Certains critères de pouvoir décisionnel et de transfert de technologie s'appliquent également.

croître modérément par la suite mis à part le brusque retrait des années 1997 et 1998 marquées par la crise asiatique.

Tableau 9 Croissance comparée des investissements directs à l'étranger, du PNB mondial et du commerce international 1981-1996

| Indicateurs | Valeur Prix courant 1996 (milliards de dollars) | Taux de croissance moyen annuel (%) | | |
|-------------------------------------|--|---|---------|---------|
| | | 1981-85 | 1986-90 | 1991-96 |
| IDE flux | 347 | 0,8 | 27 | 12 |
| sortants | 3178 | 5,4 | 20 | 11 |
| IDE stock à l'étranger | 30140 | 2,1 | 10,7 | 6,4 |
| PNB | 6111 | -0,1 | 14,3 | 7,4 |
| Exportation de biens et services | | | | |

Source : ONU, Rapport sur l'investissement mondial, 1997, dans Mucchielli, 1998, p.53

La répartition géographique des flux d'IDE révèle que la majorité d'entre eux circulent entre les pays développés. L'expansion des IDE lors des deux dernières décennies a toutefois profité aux pays en développement puisque « ...en 1975-77, les pays développés étaient à l'origine de 98% des flux d'IDE et recevaient 70% des IDE. En 1994-1996, ces mêmes pays étaient à l'origine de 85% de ces investissements et en recevaient 61%. » (Mucchielli, 1998, p.55) Les différentes régions du monde n'en ont pas profité dans la même mesure puisqu'un pourcentage disproportionné des flux d'IDE vers les pays en développement sont concentrés en Asie de l'Est et du Sud-Est. (Voir le tableau A-3 en annexe.)

Le phénomène de fusions-acquisitions a joué une part très importante dans la croissance des IDE. En 1996, 47% du total des investissements internationaux était attribuable aux prises de participation majoritaires, ce qui représente tout de même une diminution considérable par rapport au sommet de 70% atteint en 1988. (Mucchielli, 1998, p.56) L'internationalisation de la

production par des investissements directs à l'étranger plutôt que par des exportations permet aux entreprises de se protéger contre le protectionnisme des autorités locales en faveur des concurrents, ainsi que contre les pertes dues à l'instabilité des taux de change. (Hagedoom et Schakenraad, 1995) Il va sans dire que la baisse très rapide des coûts de transport et de communication (Emmott, 1995) a grandement facilité la délocalisation de la production de ces entreprises.

C'est donc dans ce contexte qu'il y a eu une augmentation rapide de firmes industrielles capables de penser leur développement à l'échelle du monde et de déployer, à cet effet, des stratégies globales de production, de commercialisation et de gestion. Les Nations Unies estiment qu'il y avait plus de 35 000 entreprises multinationales en 1995 contrôlant quelque 170 000 filiales étrangères. Les 100 premières multinationales possèdent entre 40 et 50 % du total des actifs détenus à l'étranger. (Emmott, 1995) La taille économique de ces firmes rivalise avec celle des États : en 1998, le chiffre d'affaires de Volkswagen (65,3 milliards de dollars US) était équivalent au PIB de la Nouvelle-Zélande, celui de Wal Mart (119,3 milliards de dollars US) était équivalent au PIB de la Grèce, et celui de Mitsubishi Corp. (228,9 milliards de dollars US) était équivalent au PIB de l'Afrique du Sud. (*Problèmes Économiques* no. 2.611-2.612, 1999) Parmi les 100 premières économies au monde, 51 sont des corporations. (Mazur, 2000)

Malgré l'inquiétante concentration des firmes multinationales dans certains secteurs de l'économie (Ayoub, 1998), Emmott (1995) est d'avis qu'il n'y a pas de domination des vieux géants sur les marchés internationaux, les PME y étant très actives et innovatrices. Il est à noter toutefois que le succès des PME sur la scène internationale est en partie imputable au recours de plus en plus fréquent à la sous-traitance par les multinationales. Les activités de production et de distribution s'effectuent de façon croissante entre les firmes, leurs filiales et leurs réseaux de sous-traitance, ce qui crée parfois des marchés protégés à l'abri des marchés concurrentiels. (Held et al., 1999) L'inquiétude exprimée par certains auteurs craignant la multiplication d'entreprises transnationales opérant sans restriction sur toute la planète et libérées de toute attache nationale a certainement trouvé un écho parmi le grand public. Selon Linda Weiss (1999), ces craintes sont injustifiées puisque de telles entreprises n'existent tout simplement pas. Le sentiment

d'appartenance des multinationales à leur nation d'origine est au contraire toujours visible : la majorité des actifs de production et des activités de recherche et de développement demeure au même endroit que le siège social, tout comme la prise de décision stratégique. Mucchielli rappelle d'ailleurs que le nombre de FMN réellement « mondialisées » en termes de gestion et de production demeure très restreint et que la plupart des grandes firmes restent à un degré limité de multinationalisation. Ceci lui permet de conclure que « la localisation libre, pure et parfaite n'existe pas. » (Mucchielli, 1998, p.111)

2.4 Mondialisation et répartition des revenus

Géographiquement parlant, les flux transfrontaliers associés au phénomène de la mondialisation n'affectent pas de manière égale les différentes régions du monde. Bien que la portée de ces flux soit beaucoup plus étendue qu'au début du siècle (Held et al., 1999), la majeure partie d'entre eux se concentre autour de quelques pays ou régions. De toute évidence, les économies faisant partie de la Triade bénéficient beaucoup plus de la mondialisation que les pays sous-développés qui demeurent en marge des flux massifs de toute nature qui caractérisent la mondialisation. (Petit et Sœte, 1999)

La mondialisation est un processus asymétrique, non seulement du point de vue géographique, mais également en ce qui concerne les activités humaines, qui ne se mondialisent pas au même rythme. Les activités économiques, par exemple, sont celles qui se sont mondialisées le plus rapidement alors que d'autres comme l'action des gouvernements et la collaboration institutionnelle tardent beaucoup plus. Selon Kimon Valaskakis, ces asymétries ont engendré des « dualités graves », dont celle entre les riches et les pauvres, et celle entre les inclus et les exclus. (Valaskakis, PE, 1999)

Si la libéralisation économique favorise l'augmentation des flux commerciaux et l'intégration accrue des facteurs de production et des marchés, il n'en reste pas moins qu'elle se trouve souvent pointée du doigt (à tort ou à raison) comme principale responsable de la hausse

des inégalités au sein des pays et entre ceux-ci. Pour Valaskakis (1999, p.182), « la mondialisation associée au changement technologique a définitivement résolu le problème de la pénurie, mais, à ce jour, elle ne s'est pas encore révélée capable de répartir rationnellement et équitablement les richesses. » Il convient donc d'examiner plus attentivement les liens existant entre le libéralisme économique et le problème de la répartition de la richesse.

2.4.1 Répartition nationale des revenus

La hausse des inégalités au sein des pays industrialisés représente sans doute le plus grand danger pour le processus de libéralisation et de mondialisation. Williamson (1997) a démontré que le ressentiment populaire contre les « effets secondaires » de la libéralisation économique aux États-Unis a été un facteur déterminant ayant provoqué le retour au protectionnisme après la première guerre mondiale. Depuis les années 70, la détérioration du salaire réel des travailleurs non qualifiés aux États-Unis pourrait selon lui provoquer un nouveau ressentiment populaire contre la mondialisation.

Les données actuelles sur la répartition des revenus au sein de chaque pays semblent indiquer une légère tendance à la hausse des inégalités bien qu'il y ait plusieurs exceptions. Les seules régions où l'on peut déceler une tendance systématique sont l'Europe de l'Est et l'Asie Centrale, où les inégalités se sont rapidement aggravées depuis l'effondrement du régime communiste. (Banque mondiale, 2000) L'indice le plus souvent utilisé pour mesurer les inégalités du revenu est le *coefficient de Gini* dont la valeur se situe entre 0 (égalité totale) et 100 (un seul individu possède toute la richesse). Dans la majorité des pays de l'OCDE, le coefficient de Gini a augmenté depuis les deux dernières décennies. (Voir tableau A-6 en annexe) L'accroissement des inégalités dans la répartition des revenus est toutefois plus marqué aux États-Unis qu'en Europe de l'Ouest. (OCDE, 1998) Selon Pierre-Noël Giraud (1995), cette différence est principalement imputable au fait que les travailleurs non qualifiés sont beaucoup plus protégés en Europe qu'aux États-Unis. S'appuyant sur un modèle qui divise les travailleurs des pays développés en quatre groupes (les compétitifs, les exposés, les protégés et les chômeurs) et ceux des pays en voie de développement en trois groupes (les masses rurales, les salariés et les nouveaux capitalistes),

Giraud est d'avis que le libre-échange entre les pays riches et les pays à bas salaires provoque inévitablement un accroissement des écarts de revenus dans les deux types de pays.

Selon lui, les « salariés » des pays en voie de développement ne verront pas leur revenu augmenter au-delà d'un certain seuil en raison de la réserve illimitée de main-d'œuvre que constitue la « masse rurale ». La hausse de productivité résultant du libre-échange profite donc principalement aux « nouveaux capitalistes ». Dans les pays développés, le libre-échange profitera surtout aux « compétitifs » (ceux dont l'activité productive fait que des biens et services sont compétitifs) et aux « protégés » (ceux qui produisent les biens et services protégés et les consommations intermédiaires protégées des biens finaux compétitifs) mais entraînera une baisse relative du salaire des « exposés » (ceux qui produisent les biens et services qui sont en partie importés) et de l'allocation des chômeurs. Ceci tient à l'existence de deux dynamiques qui n'évoluent pas au même rythme dans les pays développés : la dynamique de création d'emplois compétitifs est plus lente que la dynamique de destruction d'emplois exposés. Dans cette optique, la hausse des inégalités plus lente en Europe qu'aux États-Unis est principalement due à la meilleure protection sociale des travailleurs ou, dit autrement, au manque de flexibilité de la main-d'œuvre. L'absence de réglementation contraignante aux États-Unis a permis un ajustement rapide du prix de la main-d'œuvre aux forces du marché, déclenchant du même coup une hausse des inégalités. En Europe, le refus de voir augmenter l'inégalité des revenus a plutôt entraîné une hausse importante du taux de chômage.

La thèse de Giraud en ce qui concerne l'impact du libre-échange sur les pays développés correspond à la théorie classique du commerce international, mais la contredit quant à l'impact sur les salaires dans les pays en voie de développement. La théorie prévoit en effet une détérioration de la situation relative des travailleurs non qualifiés dans les pays industrialisés puisque l'égalisation progressive de la rémunération des facteurs provoque une baisse de leur salaire réel, alors que l'inverse doit se produire dans les pays en voie de développement. (Artaud et Benaroya, 1998)

Si l'on prend l'individu comme unité de base pour mesurer l'inégalité des revenus dans le monde (c'est-à-dire sans tenir compte des frontières politiques), celle-ci semble avoir progressé rapidement depuis les années 80. C'est du moins ce que conclut Branko Milanovic (1999), qui soutient que le coefficient de Gini pour le monde entier est passé de 63 en 1988 (ce qui en soit est déjà élevé) à 66 en 1993. De manière plus intuitive, certaines statistiques recueillies par le PNUD évoquent également un sombre portrait de la répartition mondiale des revenus : en 1997, on estimait que la fortune personnelle des 225 individus les plus riches de la planète était équivalente au revenu annuel de 47 % de la population mondiale, c'est-à-dire 2,5 milliards de personnes. L'actif des trois personnes les plus riches dépasserait même le PIB combiné des 48 États les plus pauvres. (PNUD, 1998)

Les causes de la hausse des inégalités sont multiples et il n'est pas aisé d'isoler l'impact de la mondialisation à cet égard. Deux facteurs jouent un rôle particulièrement important dans la distribution des revenus à la fin du XXe siècle : le commerce international et le changement technologique, lequel tend généralement à diminuer le prix relatif de la main-d'œuvre non qualifiée. Un âpre débat est en cours parmi les économistes afin de déterminer lequel de ces deux facteurs est prépondérant (Krugman, 1998). Selon Feenstra (1998), le commerce et les avancées technologiques sont des explications complémentaires plutôt que compétitives puisque les deux facteurs jouent un rôle important dans la modification de la compétitivité de tel ou tel secteur de l'économie. Feenstra estime que le lien le plus direct entre la mondialisation et la hausse des inégalités dans les pays développés réside dans le phénomène de la délocalisation de la production des biens intermédiaires par les firmes multinationales. Les travailleurs non qualifiés des pays développés se trouvent dès lors en concurrence directe avec la main-d'œuvre à bas salaire des pays en voie de développement. La conclusion à laquelle arrive Feenstra est que la modification du rapport de force entre la main-d'œuvre (L) et le capital (K) explique en grande partie la hausse des inégalités aux États-Unis :

« ...with rapid capital mobility, through either direct investment or outsourcing, firms can move abroad to take advantage of lower wages and regulatory burdens, so they would not want to have regulations enforced more strictly. This means that globalization and rapid capital mobility has changed the bargaining positions of labor and capital. The position of capital has been strengthened in that it can seek opportunities abroad, while labor has been placed in a weakened position. »
(Feenstra, 1998, p.46)

Le débat sur l'origine des inégalités est fort complexe et ne sera pas résolu de sitôt. Un autre débat portant cette fois sur la répartition des revenus *entre* les pays revêt une importance toute particulière en ce qui concerne l'impact économique de la mondialisation sur le développement des pays.

2.4.2 Répartition des revenus entre les pays

En ce début de XXI^e siècle, il existe incontestablement des inégalités criantes dans la répartition des revenus entre les pays. Alors que les pays les plus riches effectuent des changements structurels dans leurs économies afin de s'adapter aux exigences de la révolution technologique dans plusieurs domaines tels les télécommunications, le commerce électronique, la bio-génétique et l'automatisation de la production, une majorité de pays en sont encore à l'étape du décollage industriel. La situation n'est pas nouvelle : de tous temps, d'importantes disparités de revenus ont existé entre les sociétés humaines. Le PNUD estime cependant que l'écart entre les pays riches et les pays pauvres s'est considérablement creusé depuis quarante ans. En 1960, 20 % de la population mondiale vivant dans les pays les plus riches profitait d'un revenu 35 fois supérieur aux 20 % de la population vivant dans les pays les plus pauvres. En 1995, le revenu des 20 % les plus riches était 82 fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres. (Rapport de développement humain du PNUD, 1998) Ce constat a ramené un ancien débat à l'ordre du jour, celui sur la convergence (ou la divergence) dans le développement entre les pays. La question se trouvant au cœur de la polémique est la suivante : est-ce que le système capitaliste entraîne une convergence dans les niveaux de la richesse entre les pays ou provoque-t-il plutôt une hausse des inégalités, c'est-à-dire une divergence ?

Plusieurs estimations des taux de croissance à long terme des pays ont été réalisées depuis les années 60, et les données disponibles à cet effet permettent d'arriver à l'une ou l'autre des deux conclusions, tout dépendant des indicateurs retenus et de la qualité des échantillons statistiques. Il suffit parfois de subtiles nuances d'interprétation de ces données pour conduire les chercheurs à des résultats substantiellement différents. Tout ceci rend d'autant plus ardu le débat corollaire sur la mondialisation, qui est de déterminer dans quelle mesure celle-ci accentue ou non la divergence (si effectivement divergence il y a) et si elle favorise ou non le rattrapage

économique. L'étude la plus complète à ce jour sur les performances économiques des nations du monde entier a été réalisée par Angus Maddison (1995), sous l'égide de l'OCDE. Celui-ci a tenté de remédier aux lacunes de la plupart des études précédentes, qui utilisaient des échantillons trop restreints analysés sur des périodes de temps trop courtes. La base de données de Maddison couvre la période s'étendant de 1820 à 1992 et utilise un échantillon de 56 pays représentant 93% de la production mondiale en 1820 et 87% de la population en 1992. Une entreprise d'une telle ampleur ne va pas sans difficultés : plus on recule dans le temps, moins les indicateurs économiques sont fiables, surtout en ce qui concerne les pays en voie de développement. Le problème de la modification des frontières au cours des décennies a également compliqué la collecte des données, mais cette étude a néanmoins le mérite de combler un vide dans la littérature empirique sur la croissance. Les thèses qui sont présentées ci-dessous ont été élaborées, entre autres, à partir des statistiques compilées par Maddison.*

2.4.2.1 La thèse de la divergence

La thèse de la divergence est depuis longtemps soutenue par les théoriciens du système-monde ainsi que pas les auteurs néo-marxistes (exploitation de la périphérie par le centre capitaliste). Un certain nombre d'économistes penchent également en faveur de cette thèse, non pas pour des raisons idéologiques, mais plutôt à la lumière des études empiriques récentes sur le développement. Maddison (1995) estime que la tendance principale depuis 1820 se caractérise par l'augmentation des disparités, donc de la divergence, bien qu'il note certains points de convergence après 1950 pour l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Ouest et l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

Lant Pritchett, économiste à la Banque Mondiale, est d'avis que la divergence dans les niveaux de vie et de productivité entre les pays développés et les pays en voie de développement constitue la caractéristique dominante de l'économie moderne. Selon Pritchett (1997), le débat sur

* Deux tableaux tirés de l'étude de Maddison sont présentés en annexe. Les *Penn World Tables* de Summers et Heston, accessibles sur Internet, contiennent également un grand nombre de données macroéconomiques sur tous les pays du monde à partir de 1960.

la distribution mondiale des revenus a toujours souffert du manque de représentativité des échantillons étudiés puisqu'il n'existe pas de données historiques fiables pour un grand nombre de pays moins avancés. En conséquence, parler de mouvement de convergence parmi les pays industrialisés est selon lui tautologique :

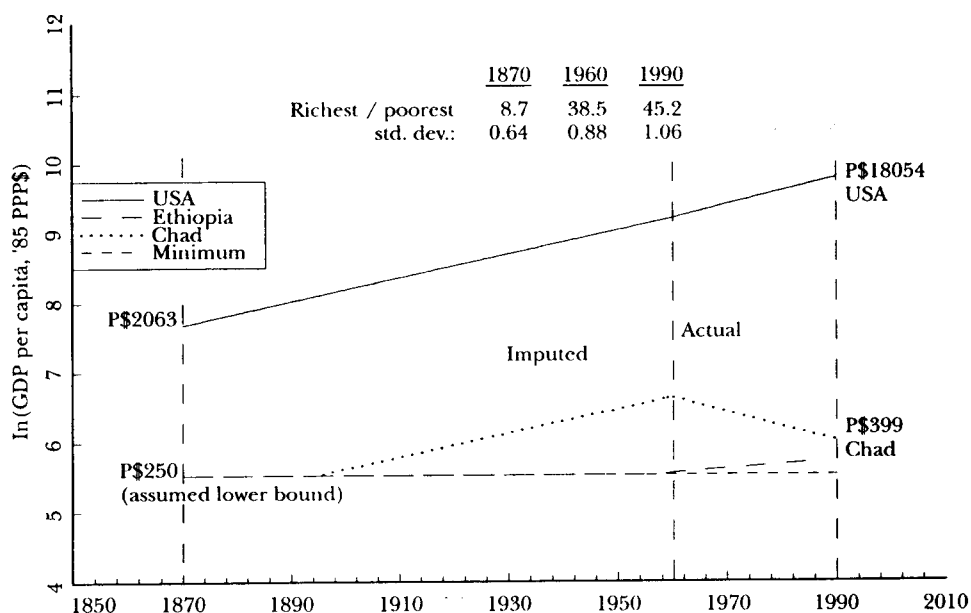
« Defining the set of countries as those that are the richest now almost guarantees the finding of historical convergence, as either countries are rich now and were rich historically, in which case they all have had roughly the same growth rate (like nearly all of Europe) or countries are rich now and were poor historically (like Japan) and hence grew faster and show convergence. » (Pritchett, 1997, p.6)

Afin de contourner le problème du manque de statistiques fiables, Pritchett propose comme solution de définir une valeur minimale de ce que pourrait être le PIB per capita dans n'importe quel pays en 1870 et de la comparer aux revenus actuels. Il établit cette valeur à 250 dollars de 1985, en-deçà de laquelle le niveau de vie d'une population serait trop bas pour soutenir une croissance démographique. Pritchett conclut qu'une importante divergence dans les revenus caractérise les 150 dernières années si l'on considère les trois hypothèses suivantes :

- a. Les estimations actuelles des revenus relatifs entre les nations sont fiables.
- b. Les estimations des taux de croissance historiques des pays développés actuels sont fiables.
- c. À aucun moment les revenus des économies les plus pauvres ne pouvaient se trouver sous la barre des 250\$ per capita.

La logique de l'argument est que s'il n'y avait pas eu de divergence, il serait possible d'extrapoler dans le passé l'écart de revenu actuel entre le pays le plus riche et le pays le plus pauvre. Pritchett démontre (figure 3) qu'en faisant une telle extrapolation, plusieurs pays pauvres auraient eu des PIB per capita sous les 100\$ en 1870, ce qui est selon lui impossible puisque tout pays dont le revenu per capita n'atteindrait pas 250\$ verrait sa population décliner rapidement.

Figure 3 Simulation de divergence PIB per capita, 1870-1985



Source: Pritchett, 1997, p.10

Pritchett n'en conclut pas pour autant à une fatalité de la divergence associée au système capitaliste comme les néomarxistes et certains théoriciens du système-monde ont tendance à le faire. Il cite plutôt en exemples le Japon, la Corée et la Chine pour démontrer qu'il est possible d'opérer une convergence conditionnée par une politique économique suivie. (Pritchett, 1997b) Dans le cas de ces pays, la stratégie de développement a été axée sur les industries exportatrices ainsi qu'un judicieux mélange d'ouverture économique et de protectionnisme.

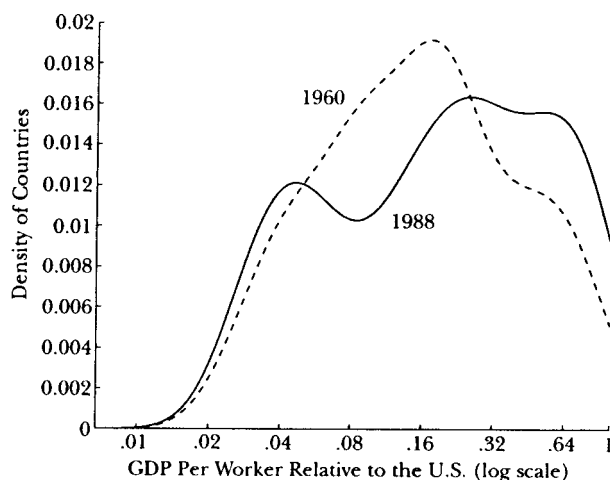
2.4.2.2 La thèse de la convergence

Les partisans de la thèse de la convergence ne contestent généralement pas qu'une certaine divergence se soit jusqu'à maintenant manifestée entre les pays très riches et les pays les plus pauvres de la planète.* Ils avancent par contre que le développement économique à l'échelle internationale est principalement caractérisé par la convergence puisqu'une majorité de pays ont vu leur condition s'améliorer substantiellement au cours du XXe siècle. (Jones, 1997; Goto et Barker, 1999)

La principale lacune de la majorité des études sur la distribution mondiale des revenus, selon Charles I. Jones (1997), est l'utilisation du PIB per capita comme mesure du revenu. Les revenus de plusieurs pays sont ainsi systématiquement sous-estimés puisque cette unité de mesure ne tient pas compte de la production hors marché, pourtant très importante dans les pays en voie de développement. Jones soutient que la solution à ce problème réside dans l'utilisation du PIB par travailleur. Opérant avec un échantillon de 121 pays représentant le monde entre 1960 et 1988, il obtient ainsi des résultats substantiellement différents de ceux généralement recueillis en utilisant le PIB per capita. La figure 4 présente la répartition mondiale des revenus en 1960 et 1988, avec le PIB par travailleur en abscisses et la densité de pays en ordonnées. Plus il y a de pays partageant un certain niveau de revenu, plus la densité est élevée à ce point du graphique. L'évolution de la courbe, de 1960 à 1988, est caractérisée par un aplanissement du sommet de la courbe vers les extrémités. Une majorité de pays se trouvant au milieu de la courbe en 1960 ont vu leur situation s'améliorer par rapport au groupe de tête, mais une partie d'entre eux ont connu au contraire une détérioration de leur situation relative. Il est donc possible de constater une certaine divergence à la base de la courbe (reflétant le fait que le PIB par travailleur ait diminué dans 11 % des pays de l'échantillon pendant cette période) et une certaine convergence au sommet.

Figure 4 Répartition du revenu mondial, 1960 et 1988

* L'Afrique a vu sa situation relative face aux États-Unis se détériorer continuellement au cours des 130 dernières années. Voir le tableau A-1 en annexe.

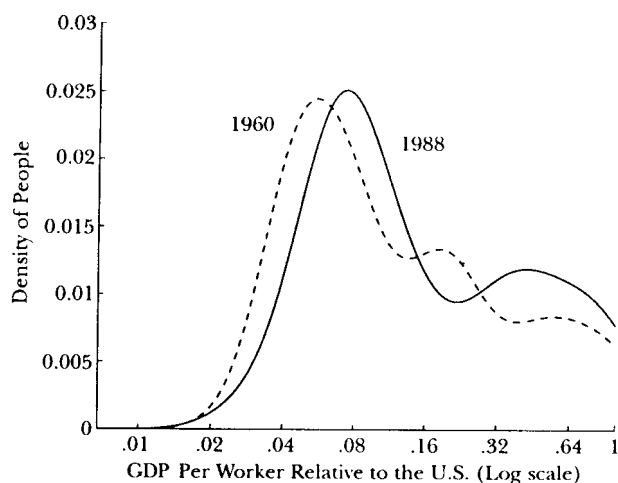


Source: Jones, 1997, p.21

La plupart des études sur la distribution mondiale de la richesse se concentrent sur le comportement des revenus en terme de pays, ce qui induit certaines distorsions dans les résultats lorsque, par exemple, la Chine et le Luxembourg sont considérés comme unités équivalentes. Jones fait remarquer qu'environ 40% de la population mondiale se trouve en Chine et en Inde et c'est pourquoi il propose de considérer chaque pays selon son poids démographique (figure 5). La comparaison entre les courbes de la figure 4 et celles de la figure 5 révèle l'importance déterminante de ces deux pays.

La divergence dans le bas des courbes de la figure 5 s'est estompée, reflétant le fait que l'Inde et la Chine ont connu une croissance plus rapide que celle des États-Unis depuis 1960. Le rattrapage dans le haut de l'échelle de distribution des revenus visible dans la figure 4 est quant à lui toujours présent dans la figure 5. Ces résultats permettent à Jones de conclure à une amélioration de la répartition mondiale des revenus entre 1960 et 1988.

Figure 5 Densité du PIB par travailleur pondérée selon la population



Source: Jones, 1997, p.24

Jones (1998) défend la thèse de la convergence, mais il ne s'avance pas sur le terrain des tendances récentes provoquées par la mondialisation. Il suggère tout de même que l'expérience des trente dernières années permet d'afficher un certain optimisme pour le futur. Williamson (1997) quant à lui affirme sans hésitation qu'il existe une corrélation positive entre la mondialisation et la convergence. La thèse de Williamson repose sur l'analyse qu'il fait de la période de 1870 à 1913, qu'il compare à la période de mondialisation actuelle. Il estime qu'une convergence du facteur-prix relatif est survenue lors de cette période, impliquant une hausse de l'inégalité dans les pays riches et une baisse de l'inégalité dans les pays pauvres, conformément à la théorie classique du commerce international. Par la suite, la divergence a davantage caractérisé l'évolution de la répartition mondiale des revenus alors même que s'éclipsait la mondialisation entre 1913 et 1950, jusqu'à la « renaissance » de cette dernière au début des années 70.

2.4.2.3 Mondialisation et développement

Le débat sur la convergence ou la divergence entre les États revêt une importance particulière en ce qui concerne les théories du développement économique. Les succès de croissance obtenus par un grand nombre de pays asiatiques depuis les années 60 semblent à

première vue confirmer le postulat libéral selon lequel l'ouverture au commerce international et le laisser-faire économique favorisent le développement, d'autant plus que les politiques de substitution à l'importation se sont vues discréditées suite à leur échec en Amérique latine et en Afrique. Plusieurs auteurs apposent toutefois un bémol à cette apparente victoire du laisser-faire économique en précisant que l'ouverture desdits pays au commerce international s'est effectuée de manière graduelle et sélective et que les gouvernements ont activement soutenu les industries exportatrices. (Singh et Weisse, 1999) L'exemple asiatique soulève la difficile question de savoir si le rattrapage économique est possible pour tous les pays et si l'application de politiques libérales en matière d'échange international est une condition nécessaire et suffisante pour réussir un décollage économique.

Certains auteurs considèrent le libre-échange (et par extension la mondialisation) comme un facteur favorisant non seulement le développement mais également la convergence économique entre les pays (Williamson, 1997; Goto et Barker, 1999).^{*} Plusieurs analystes ont d'ailleurs constaté, depuis 1950, une corrélation étroite entre les résultats économiques internes d'un pays et sa participation à l'économie mondiale. (Drucker, 1995; UNCTAD, 1996) Cette corrélation n'est toutefois pas acceptée par tous les chercheurs. Bairoch (1994) affirme qu'il n'y a pas de relation de causalité systématique entre le libre-échange et la croissance économique. Giraud (1995) nuance également les vertus du libre-échange puisqu'il accroît, selon lui, les inégalités au sein des pays même s'il favorise une certaine convergence (plus lente) entre eux. D'autres auteurs vont jusqu'à remettre en question la pertinence du libéralisme économique dans les pays en voie de développement. Selon Philippe Hugon (1999), les principes du « consensus de Washington » entérinés par les pays développés et les organisations internationales économiques ne sont pas de nature à favoriser la croissance des pays en voie de développement. Hugon formule ainsi l'objectif des programmes de développement actuels :

« Les programmes d'ajustement structurel visent à réformer le système de prix relatif et la structure des incitations pour retrouver la compétitivité extérieure et la croissance interne. La régulation par le marché et l'ouverture à l'économie

^{*} Goto et Barker estiment que la vague de mondialisation actuelle « a été à l'origine de la plus forte explosion de prospérité que le monde ait jamais connu » et qu'elle représente la meilleure chance pour le développement des pays pauvres.

internationale constituent les deux principaux objectifs. Les politiques cherchent à supprimer les “ distorsions ” liées à l’intervention de l’État, à faire jouer les lois du marché tant au niveau international qu’au niveau interne. » (Hugon, 1999, p.17)

Les macro-institutions, les oligopoles privés et l’État jouent un rôle incontournable pour permettre le jeu du marché, selon Hugon, et l’utopie du marché autorégulateur véhiculée par l’idéologie néo-classique pêche par manque de réalisme. L’hypothèse selon laquelle le retour aux lois du marché réduirait les distorsions des politiques économiques et les prélèvements d’un État prédateur paraît inadéquate, en particulier dans un contexte où le nombre et la puissance des multinationales étrangères augmentent au même rythme que la déréglementation. Hugon en vient donc à la conclusion que « l’économie de marché ne peut fonctionner de manière efficace que si l’État est renforcé pour créer l’environnement institutionnel favorable, que si les entreprises ont des logiques d’investissement productif dans le long terme et que si les mécanismes de répartition préalable des droits et des pouvoirs résultent de compromis sociaux. » (Hugon, 1999, p.35)

À certains égards, le bilan du XXe siècle en terme de développement s’avère pourtant positif, comme le démontre l’évolution de l’indice de développement humain (IDH). Cet indice, utilisé par l’ONU afin de mesurer l’impact du développement économique sur le bien-être des individus, est constitué à partir de données sur l’éducation, l’espérance de vie et le revenu par habitant. Plus le résultat est élevé, meilleur est le développement humain d’un pays. En 1997, à titre d’exemple, les trois meilleurs résultats ont été enregistrés par le Canada (0,960), la France (0,946) et la Norvège (0,943) alors que le Burkina-Faso (0,219), le Niger (0,207) et le Sierra Leone (0,185) affichaient les taux les plus bas. (PNUD, 1998, p.128) La comparaison des IDH en 1870 et 1995 permet de constater que plusieurs pays pauvres en 1995 obtiennent un résultat plus élevé que celui des pays riches en 1870. L’Australie, par exemple, aurait obtenu un résultat de 0,539 en 1870, ce qui équivaldrait au 127^{ième} rang en 1995. À l’inverse, le résultat de 0,281 obtenu par le Mozambique en 1995 le placerait au-dessus de certaines régions de l’Espagne et de l’Italie en 1870 en terme de développement humain. De plus, l’écart entre l’IDH moyen des pays africains et celui des pays industrialisés s’est considérablement réduit depuis 1950, passant de 0,608 à 0,391.* (Crafts, 2000) Le Rapport sur le développement humain du Programme des

* Pour plus de données sur le IDH, voir le tableau A-7 en annexe.

Nations Unies pour le Développement (PNUD) de 1998 indique que la consommation mondiale réelle (privée et publique) a doublé depuis 25 ans et qu'elle a atteint 24 trillions \$US en 1998. Cette tendance traduit une amélioration considérable du développement humain en ce qui a trait à l'accès aux services de santé, d'énergie, de transport et d'éducation, mais soulève également de sérieux problèmes environnementaux. De plus, l'expansion de la consommation est inégalement répartie puisqu'un cinquième de la population mondiale ne peut en profiter. (PNUD, 1998)

Les données ci-dessus démontrent une nette amélioration des conditions de vie de la majorité des individus de la planète en termes absolus. Malheureusement, la pauvreté est une question relative. L'écart entre les individus les plus riches et les plus pauvres s'est considérablement agrandi depuis le XIXe siècle et, plus problématique encore, la perception de cet écart s'est accrue en raison d'un meilleur accès à l'éducation de base et de la diffusion des nouvelles technologies de l'information.

Les auteurs d'une étude de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) effectuée en 1996 sur la mondialisation adoptent une position intermédiaire quant à l'incidence de cette dernière sur les pays en voie de développement. Admettant le fait que certains pays caractérisés par des conditions initiales peu propices pour tirer avantage de la mondialisation risquent de se voir marginalisés sur la scène internationale, ils prévoient tout de même que la somme des bénéfices pour l'ensemble des pays en voie de développement sera supérieure à la somme des coûts. L'étude révèle cependant que lesdits bénéfices seront distribués inégalement entre les pays en voie de développement ainsi qu'à l'intérieur de ces derniers, et ce malgré un déclin de la pauvreté dans le monde. (UNCTAD, 1996)

2.5 La concurrence : diminution ou augmentation ?

La libéralisation commerciale a engendré certains bénéfices économiques même si la répartition de ceux-ci s'est avérée jusqu'à maintenant assez inégale. Les questions liées à la hausse des inégalités et du chômage ont été évoquées plus haut, mais il existe selon certains auteurs un autre effet pervers imputable à la mondialisation, soit une diminution de la concurrence. (Valaskakis, 1999; Luttwak, 1998; Ayoub, 1998) Dans plusieurs secteurs-clé de l'économie tels ceux de l'énergie, de l'électronique, de l'aéronautique, des finances, et des industries chimiques et pharmaceutiques, des vagues de fusions ont lieu depuis quelques années et les marchés sont de plus en plus concentrés. (Mucchielli, 1998)

L'une des hypothèses fondamentales du modèle de libre-échange classique est que l'échange doit s'effectuer dans un environnement de concurrence parfaite et loyale. (Didier, 1995) Dans la réalité, plusieurs industries sont dominées par des entreprises géantes qui ont des comportements de monopole ou d'oligopole et qui faussent ainsi le jeu de la concurrence. La concurrence, sans encadrement étatique pour la protéger, tend à sa propre perte « dans la mesure où les entreprises qui parviennent à dominer le marché finissent par occuper une situation de quasi-monopole. » (Luttwak, 1998) À l'exception des États-Unis et de quelques pays industrialisés qui ont pu se doter d'un cadre législatif puissant pour contrer les comportements monopolistiques, bien peu d'États sont en mesure de faire face aux multinationales étrangères. Sans toutefois se transformer en monopoles, plusieurs marchés sont de plus en plus organisés en oligopoles. Ayoub évoque l'exemple du secteur de l'énergie aux États-Unis où l'impact de la mondialisation semble diminuer la concurrence : « ...il ne resterait plus, à l'horizon 2005, que cinq ou six grands joueurs qui se partageront le marché de l'énergie aux États-Unis tout en occupant, en même temps, des positions dominantes sur le marché international. » (Ayoub, 1998, p.479)

Selon Ayoub, le cycle selon lequel une hausse initiale de concurrence peut entraîner, à terme, une baisse de concurrence se déroule comme suit : le **libre-échange** provoque la déréglementation ; la **déréglementation** augmente la concurrence ; la **concurrence** conduit à la mondialisation de l'économie ; la **mondialisation** de l'économie provoque la concentration des entreprises ; la **concentration** des entreprises crée des monopoles ou quasi-monopoles et tue la

concurrence ; l'**absence de concurrence** force le retour à la réglementation pour contrôler les monopoles.

Il devient en effet de plus en plus difficile pour les compagnies de petite et moyenne tailles de concurrencer de puissantes multinationales ou d'entrer dans les secteurs déjà contrôlés par ces dernières à moins de se limiter à faire de la sous-traitance. Dans la mesure où les États soutiennent de plus en plus activement les opérations à l'étranger de leurs entreprises (les « champions nationaux »), le commerce international risque de dégénérer en une situation de « guerre économique » où le dumping peut devenir une arme efficace d'élimination de la concurrence. (Didier, 1995)

La solution au problème de la concurrence semble en partie se trouver dans une réglementation visant à empêcher la formation de monopoles ou d'oligopoles sur les marchés internationaux. (Michalet, 1998) L'efficacité de toute réglementation dépend toutefois de la présence d'un environnement institutionnel fort. Qu'advient-il lorsque l'État n'est pas en mesure d'établir un cadre légal opérationnel ou qu'il n'existe pas de normes régissant le comportement des multinationales dans leurs opérations internationales ? C'est là qu'intervient le débat sur le rôle de l'État et des institutions de gouvernance face à la mondialisation.

III- La mondialisation et l'État

L'État-nation constitue l'unité de base du système international, depuis près de 400 ans. La signature du Traité de Westphalie en 1648 a consacré une nouvelle conception du droit international connu sous la dénomination de modèle (ou système) de Westphalie, qui s'est terminé en 1945 pour certains auteurs, mais qui est toujours en vigueur pour d'autres. Ce modèle représente en fait une trajectoire normative du droit international qui n'a été complètement articulée qu'à partir du début du XIXe siècle, lorsque les principes de souveraineté territoriale, d'égalité entre les États, de non-intervention, et de consentement de l'État en tant que fondement de toute obligation légale internationale ont été reconnus par la majorité des membres de la communauté internationale. (Crawford et Marks, 1998) Le modèle de Westphalie se résume comme suit :

- Le monde se divise en territoires souverains qui ne reconnaissent pas d'autorité supérieure.
- Les mécanismes de règlement des différends, de création et d'application du droit sont principalement entre les mains des États.
- Tous les États sont considérés légalement égaux : la règle de droit ne tient pas compte des asymétries de pouvoir.
- Les différends entre les États sont souvent réglés par la force; le droit international n'offre qu'une protection minimale.
- Les États ont des relations diplomatiques entre eux mais la coopération est minimale, le principe d'intérêt national ayant priorité sur tous les autres. (Held et al., 1999)

L'autorité de l'État s'est affirmée avec le temps, mais celui-ci n'a jamais été le seul et unique acteur du système international. Les villes et les hiérarchies religieuses, par exemple, ont joué des rôles de premier plan sur la scène internationale, mais ont graduellement été reléguées au second plan avec la montée de l'État-nation qui est resté jusqu'à ce jour l'élément central du système international. (Buzan et Little, 2000) Depuis quelques années cependant, ce rôle prédominant est remis en question par certains auteurs qui suggèrent que le déclin de l'État-nation est déjà amorcé et que les forces de la mondialisation pourraient même, à terme, le faire disparaître. (Strange, 1996) Une forte opposition s'est mobilisée contre cette thèse, amorçant ainsi

une série de débats sur l'avenir de l'État, son rôle, ses fonctions et ses responsabilités dans le contexte de la mondialisation.

3.1 Le débat sur l'érosion du pouvoir de l'État

L'État est-il substantiellement affecté par la mondialisation ? Comme il a déjà été mentionné dans la première partie, trois types de position sont en présence, qui regroupent la grande diversité d'opinions à cet égard :

- 1) la mondialisation entraîne de profondes transformations structurelles du système international provoquant par le fait même un changement fondamental dans la nature de l'État, voire sa disparition dans sa forme actuelle;
- 2) la mondialisation n'affecte que marginalement la nature de l'État;
- 3) l'État n'est pas fondamentalement menacé par la mondialisation, mais sera tout de même amené à modifier son rôle et ses fonctions.

Avant de présenter les arguments correspondant à chacune de ces thèses, il convient de résumer les aspects de la mondialisation qui sont perçus comme ayant un certain impact sur la nature, le rôle et/ou les fonctions de l'État. Selon Smith, Solinger et Topik (1999), il y a deux dimensions essentielles de l'État qui peuvent être affectées : sa légitimité (c'est-à-dire le consentement des gouvernés) et sa capacité d'agir. Plusieurs aspects de la mondialisation sont en mesure d'influencer l'une ou l'autre de ces dimensions. Les plus importants sont sans doute la contrainte systémique imposée par les forces impersonnelles des marchés financiers internationaux sur les gouvernements nationaux et la montée en puissance des entreprises privées sous la forme de firmes multinationales. (Cox, 1997) Ces tendances sont renforcées par une vague de déréglementation au niveau national parfois compensée par la création ou le renforcement d'institutions internationales (ou même supranationales comme dans le cas de l'Union européenne) ayant des pouvoirs croissants de régulation. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que les États sont affectés de façon très inégale par ces facteurs, en fonction de leur taille, leur

structure, leur cohésion et leur degré d'intégration à l'économie mondiale. D'autres aspects de la mondialisation (les aspects non économiques) peuvent également avoir un impact considérable sur le pouvoir des États. Selon Emmott (1995, p.57) par exemple, « la puissance des télécommunications par satellite pour transmettre du texte et des images à bas prix a fait plus pour affaiblir le contrôle des gouvernements que n'importe quel géant capitaliste intrigant. »

3.1.1 Les thèses en présence

La mondialisation entraîne de profondes transformations structurelles du système international provoquant par le fait même un changement fondamental dans la nature de l'État, voire sa disparition dans sa forme actuelle

Les partisans de cette thèse (dénommés « globalistes » ou « hyperglobalistes » dans la littérature) soutiennent que l'État est déjà en perte de vitesse face à la grande mobilité du capital international et l'importance croissante des grandes entreprises. L'espace national est battu en brèche par le développement d'espaces transnationaux, ce qui menace sérieusement le pouvoir de l'État :

« ...erosion of hard boundaries and strong sovereignty as the defining elements of national states and their relations, and their replacement by a much more complicated arrangement of permeable boundaries, layered sovereignty and common international and transnational "spaces" (cyberspace, civic space, commercial space, legal space). » (Buzan et Little, 2000)

Dans cette optique, les gains de l'autonomie relative des unités civiques et économiques qui jusqu'à récemment couvaient à l'intérieur de l'État moderne (Buzan et Little, 2000) témoignent du déclin de ce dernier quant à sa capacité de contrôler les flux qui traversent ses frontières, ce qui à terme affectera également sa légitimité. L'éclatement du système westphalien des relations internationales sous les poussées de la mondialisation signifie un rôle et un pouvoir décroissant pour l'État-nation, déjà en situation de grande faiblesse, alors même qu'émergent un nouveau système mondial et de nouveaux acteurs transnationaux (Girón et Correa, 1999). L'État doit donc

s'adapter à l'environnement émergent sous peine de voir son incapacité croissante à prendre en charge ses problèmes transnationaux le reléguer au statut d'acteur marginal.

La mondialisation n'affecte que marginalement la nature de l'État

Ce point de vue représente celui des sceptiques (voir section 1.3.2). Ceux-ci dénoncent la conception simpliste des hyperglobalistes qui considèrent le « national » et le « mondial » comme deux sphères s'excluant mutuellement, l'une croissant au détriment de l'autre. Les sceptiques maintiennent qu'il y a une distinction entre les flux internationaux (entre des entités opérant dans différents pays) et les flux transnationaux (entre des entités opérant indépendamment du territoire où elles se trouvent). (Weisse, 2000) Ils rappellent également que l'État-nation a toujours été impliqué dans différents réseaux d'interactions transfrontaliers et que toutes les relations et transactions ont lieu à l'intérieur de frontières nationales définies et sont en principe sujettes aux lois de l'État-nation. La question pertinente qu'il faut poser afin de déterminer si l'État joue un rôle de moins en moins important dans l'économie globale est donc la suivante : « y a-t-il croissance du poids des réseaux transfrontaliers/mondiaux relativement à celui des réseaux nationaux et internationaux ? » (Weisse, 2000, p.62) Les sceptiques répondent par la négative puisque selon eux, « le commerce mondial, même libéralisé comme il ne l'a jusqu'ici jamais été, reste dominé par les rapports de force entre nations » (Mistral, 1995, p.15), ce qui invalide la thèse des hyperglobalistes selon laquelle l'économie nationale est de plus en plus marginalisée. Cela ne signifie pas pour autant que le pouvoir étatique demeure intouché. Certains réajustements sont inévitables pour accommoder la mobilité croissante du capital financier et industriel, mais l'État reste malgré tout l'unité principale du système international basé sur le modèle westphalien.

L'État n'est pas fondamentalement menacé par la mondialisation, mais sera tout de même amené à modifier son rôle et ses fonctions

Les transformationalistes partagent le point de vue des sceptiques en ce qui concerne l'erreur fondamentale des hyperglobalistes, qui est de croire que les gains et les pertes de l'économie mondiale par rapport à ceux de l'État constituent un jeu à somme nulle. Les États ont engendré la mondialisation eux-mêmes et ne sont pas « court-circuités » mais plutôt « réorganisés » par le processus d'intégration. (Panitch, 1996) Puisque les processus mondiaux se matérialisent dans les territoires nationaux, un des nouveaux rôles de l'État est de négocier l'intersection des lois nationales et des acteurs étrangers. Les États sont donc de plus en plus impliqués dans la mise en œuvre du nouveau système économique mondial et voient leurs structures institutionnelles transformées par la même occasion, ce qui se traduit le plus souvent par un changement de la répartition du pouvoir décisionnel entre les différentes institutions. (Sassen, 1999) Les transformationalistes sont enclins à reconnaître un déclin limité du pouvoir de l'État puisque les gouvernements sont moins en mesure de réagir aux défis majeurs auxquels la société est confrontée en raison de la croissance des processus transnationaux. Ce n'est pas la fin de la souveraineté, mais une altération dans l'exclusivité et l'étendue des compétences gouvernementales. (Held et al., 1999)

Michalet (1998) aborde le problème d'un angle différent, en analysant l'impact de la mondialisation sur le couple État/Nation. L'économie mondiale a pour effet selon lui de reproduire les États et d'effacer les Nations. Bien que le principe d'État-nation remonte au milieu du XVIIe siècle, ce n'est qu'au XIXe siècle que s'est effectuée la constitution de véritables États-nations. Un embryon d'économie mondiale a donc longtemps fonctionné « sans qu'il existe des États dont l'espace de souveraineté coïncide avec celui que parcouraient leurs marchands. » (Michalet, 1998, p.330) Michalet estime que l'expansion récente de l'économie mondiale, même si elle ne constitue pas un processus irréversible (le mouvement s'arrêterait si un regain du fait national s'accompagnait de fortes tendances à l'autarcie), tend irrémédiablement à distendre l'État et la Nation en raison de sa dynamique contradictoire, qui nécessite la sauvegarde de certaines

disparités économiques entre pays pour se perpétuer, mais qui évolue constamment vers l'idéal d'un marché unifié.

« ...nous retrouvons toujours ce jeu qui consiste à nier les disparités nationales pour mieux les exploiter. (...) Le fractionnement est nécessaire à la mise en valeur du capital sur une base mondiale. Mais ce fractionnement ne doit pas empêcher sa mobilité d'où l'éclatement de l'État-nation et la conversion de l'appareil d'État comme superstructure nécessaire à la reproduction des différenciations.

(...)

Les agents multinationaux, machine à produire le continu et l'homogène, débordent leur espace originaire parce que des disparités existent à l'extérieur qui légitiment leur mouvement d'extension. La reproduction de ces disparités est nécessaire à leur logique de fonctionnement. Dans la mesure où elles sont liées à la prégnance des États-nation, les acteurs multinationaux ne peuvent devenir totalement autonomes — transnationaux — par rapport à leur environnement. Le processus d'homogénéisation trouve ses limites. Mais, cet environnement n'est pas reproduit à l'identique, il est lui-même transformé. Les appareils étatiques continuent à fonctionner comme producteurs de différenciations mais leur espace de référence, les Nations, sont disjointes et deviennent les territoires amorphes des opérations des acteurs multinationaux. » (Michalet, 1998, p.330-331)

Il s'agit là d'un retournement ironique de la logique de l'économie internationale, selon Michalet, car dans l'économie mondiale, « les États deviennent les agents de la mondialisation et les acteurs multinationaux les ultimes garants de la reproduction des États ». (Michalet, 1998, p.331)

Bien que le débat sur l'érosion du pouvoir de l'État soit toujours ouvert, le point de vue dominant dans la littérature sur la mondialisation est généralement celui des transformationalistes, ce qui s'explique en partie par le fait que leur thèse permet un large éventail de nuances et d'interprétations. Quoi qu'il en soit, toute analyse sérieuse sur la relation entre l'État et la mondialisation doit se pencher sur l'impact que peut avoir cette dernière sur deux piliers fondamentaux de l'État moderne, soit la souveraineté et la territorialité.

3.1.2 Mondialisation et territorialité (la géographie de la mondialisation)

La territorialité et la souveraineté sont deux concepts intimement liés puisque la souveraineté de l'État s'exerce exclusivement (en théorie) sur son territoire. C'est pourquoi il convient d'examiner d'abord en quoi la mondialisation affecte l'organisation spatiale de la société avant de mesurer son impact sur la souveraineté étatique.

Parmi les nombreux facteurs qui ont affecté l'organisation du territoire au cours des trente dernières années, il est généralement admis que l'adoption par les firmes multinationales d'un mode de production internationalisé est celui qui a produit l'impact le plus considérable. Selon Kherdjemil (1999), la mondialisation a profondément modifié l'ancrage territorial des entreprises. La « communauté de destins » qui s'établissait entre la firme et le territoire dans l'ère du mode de production fordiste a cédé la place à un comportement « nomade » des entreprises, qui n'hésitent plus à déplacer leurs activités et leurs unités de production afin de maintenir une structure organisationnelle plus efficiente. La fonction économique des firmes est nettement déterminante dans leur logique d'action au détriment des fonctions humaines et sociales. (Kherdjemil, 1999, p.284) La stratégie de présence mondiale des grandes entreprises s'accompagne d'une décentralisation de leurs activités et d'une diversification des sous-traitants, ce qui leur permet de tirer le maximum de la diversité des consommateurs et des facteurs de production. Ce phénomène, connu sous le nom de « glocalisation », repose sur une présence physique et des conditions de production apparaissant parfois assez autarciques dans les divers grands blocs commerciaux. (Petit et Sæte, 1999) Il est fondé sur la nécessité pour les FMN d'avoir une stratégie locale et régionale en plus d'une vision globale. L'objectif principal de la glocalisation réside dans « la mise en place d'une division spatiale des tâches entre les unités de l'entreprise sur une base continentale. Elle permet de produire sur un grand marché libre d'entraves douanières importantes (zone Amérique du Nord, zone Europe-CE), de bénéficier d'économies d'échelle tout en profitant de proximités géographiques entre les unités elles-mêmes et vis-à-vis des marchés de consommation. » (Mucchielli, 1998, p.107) Les éléments de différences entre les stratégies de globalisation et de glocalisation sont présentées dans le tableau 10.

Tableau 10 Éléments de différences entre les stratégies de globalisation et les stratégies de « glocalisation »

| Stratégie globale | Stratégie de « glocalisation » |
|---|--|
| Division internationale des tâches | Division régionale des tâches |
| Recherche d'économies d'échelle sur une base mondiale | Recherche d'économies d'échelle sur une base régionale |
| Importance de la coordination logistique | Concentration territoriale de la production pour limiter les coûts logistiques |
| Production pour un marché mondial unifié | Production adaptée à un marché |

Source : Mucchielli, 1998, p.108

Les firmes multinationales jouent donc un rôle très important non seulement dans le processus de fragmentation territoriale, mais également dans la constitution en réseaux des fragments compétitifs afin de favoriser le développement des activités à l'échelle mondiale et de garantir le fonctionnement des parties au sein d'une articulation planétaire. (Hiernaux-Nicolas, 1999)

« La fragmentation consiste à conférer à chaque unité territoriale mineure un poids spécifique non subordonné à celui des autres, c'est-à-dire un rôle et un éventail d'activités définis et contrôlés en fonction de l'économie à l'échelle mondiale. Cela ne signifie pas qu'il n'existe pas déjà des activités inscrites dans le cadre local, mais que seront à l'avenir privilégiées les activités économiques qui ont un rapport avec l'intégration mondiale. » (Hiernaux-Nicolas, 1999, p.112)

L'une des conséquences les plus importantes des processus de fragmentation territoriale et de mise en réseaux est la séparation radicale entre espaces intégrés et espaces non intégrés. De plus, l'inclusion ou l'exclusion d'un territoire dépend de façon croissante de décisions d'acteurs privés. (Evans, 1999) En réponse au développement de plus en plus flagrant du fonctionnement à deux vitesses des territoires, l'État a recours à des politiques de « ciblage » consistant d'une part à s'occuper en priorité des espaces les plus susceptibles de s'intégrer à l'espace global (créer les infrastructures adéquates et attirer les entreprises étrangères), et d'autre part à requalifier les territoires qui ont été déstructurés par la dynamique de mondialisation. (Kherdjemil, 1999; Hiernaux-Nicolas, 1999)

3.1.3 La mondialisation engendre-t-elle une perte de souveraineté des États ?

Afin d'étudier la notion de souveraineté de façon détaillée, Stephen D. Krasner (1999) a divisé le concept en quatre catégories : la souveraineté de contrôle ou d'interdépendance (capacité d'un gouvernement de contrôler les activités à l'intérieur de ses frontières ainsi que les flux qui les traversent); la souveraineté domestique (organisation de l'autorité à l'intérieur de l'État); la souveraineté westphalienne (exclusion de toute autorité externe); et la souveraineté légale internationale (réfère à la légitimité internationale, c'est-à-dire à la reconnaissance d'un État par un autre et à l'ensemble des droits qui sont liés à cette reconnaissance tels le droit de signer des traités ou de joindre des organisations internationales). Ces définitions de la souveraineté sont distinctes aussi bien en pratique qu'en théorie. La souveraineté d'un État peut correspondre à l'une des catégories ci-dessus sans correspondre aux autres. Taiwan, par exemple, a la souveraineté westphalienne mais ne jouit pas d'une souveraineté légale internationale.

L'analyse de ces quatre dimensions de la souveraineté démontre, selon Krasner, que la souveraineté étatique n'est pas fondamentalement altérée. Les trois dernières catégories de souveraineté sont davantage liées à l'autorité de l'État qu'à sa capacité de contrôle et rien n'indique qu'elles soient plus menacées que par le passé. Il se trouve même que la souveraineté légale internationale est renforcée par la mondialisation, qui a encouragé la création d'un nombre sans précédent d'organisations et d'accords internationaux visant à compenser une perte de contrôle au niveau national. La souveraineté de contrôle représente quant à elle la catégorie la plus affectée par la mondialisation, mais pas à un degré suffisant pour justifier un déclin de la souveraineté étatique dans son ensemble. De tous temps, l'État a eu à faire face à des attaques contre sa souveraineté et c'est pourquoi Krasner ne considère pas la mondialisation économique comme une menace fondamentale puisque son autorité demeure forte en dépit de la diminution de sa capacité de contrôle :

« There has never been a mythical past in which states were secure in the exercise of either their control or their authority. Weaker states in particular have always had to struggle not only to maintain effective control within and over their borders but also to exclude external authority. » (Krasner, 1999, p.35)

La principale menace à la souveraineté étatique n'est pas de nature économique selon Krasner. C'est la prolifération des accords sur les droits de l'homme, développement récent dans les relations internationales, qui affecte le plus la souveraineté des États. Il n'existe toutefois pas de mécanisme nous permettant de hiérarchiser diverses normes contradictoires tels les droit de l'homme et le principe de non-intervention.

Eric Helleiner (1999) se penche quant à lui sur la thèse selon laquelle c'est la mondialisation financière qui menace le plus la souveraineté étatique. Quatre arguments sont en cause :

- 1) La capacité des États à réglementer le monde de la finance est diminuée par les avancées technologiques.
- 2) Les déréglementations compétitives entre États
- 3) Le déclin de l'autonomie étatique en terme de politique macroéconomique
- 4) L'affaiblissement du lien entre la territorialité et l'autorité de l'État;

Selon Helleiner, les trois premiers arguments ne sont pas convaincants puisqu'ils s'attachent uniquement à la perte de contrôle des États sur les activités intra et inter étatiques. Le quatrième argument, qui concerne l'autorité de l'État, est toutefois plus pertinent. Les phénomènes d'activité financière « offshore », de réglementation extraterritoriale et de déterritorialisation des structures monétaires qui étaient auparavant limités à l'Europe se sont récemment répandus à l'extérieur de la région de l'OCDE et semblent effectivement constituer une brèche dans la souveraineté de l'État. Contrairement à Krasner, Helleiner estime donc que la mondialisation économique et particulièrement son aspect financier pourrait menacer la souveraineté étatique bien que d'autres signaux ambigus empêchent toute conclusion hâtive. Pour prouver hors de tout doute que la mondialisation financière menace réellement la souveraineté étatique, il faudrait expliquer pourquoi les États ont pu coexister et même être renforcés par les marchés financiers mondiaux dans les périodes précédentes alors qu'ils seraient affaiblis aujourd'hui. Helleiner en conclut que le processus de mondialisation financière est associé à une

importante restructuration du rôle de l'État, mais que rien ne signale à prime abord un déclin de la souveraineté étatique.

* * *

La majorité des auteurs s'étant penchés sur les questions de territorialité et de souveraineté étatique en relation avec la mondialisation estiment que l'État n'est pas fondamentalement altéré dans sa nature bien qu'il existe certains éléments déstabilisateurs concernant l'évolution de son assise territoriale et de sa souveraineté. Les conclusions sont toutefois différentes en ce qui a trait au *pouvoir* de l'État. En effet, la communauté scientifique est quasi-unanime pour dire qu'il a subi des modifications (ce qui ne signifie pas nécessairement érosion) à des degrés divers. À cet égard, le remplacement partiel des cadres réglementaires nationaux en matières légale et de réglementation par des cadres réglementaires « dénationalisés » constitue l'impact le plus important selon Sassen (1999), provoquant une dénationalisation partielle (mais limitée) de la souveraineté étatique et créant ainsi une nouvelle géographie du pouvoir.

3.2 La démocratie et la mondialisation

Le débat autour de l'impact de la mondialisation sur l'État est inévitablement associé à celui concernant les conséquences pour la démocratie puisque celle-ci, dans sa forme moderne, a toujours été enchâssée dans le cadre de l'État-nation. Les pratiques et principes fondamentaux propres à la démocratie libérale (citoyenneté démocratique, consentement, représentation, souveraineté populaire) sont presque exclusivement associés aux institutions de l'État-nation, qui théoriquement et historiquement, a été le premier « contenant » de la démocratie, son incubateur. (McGrew, 1997) Les éléments affectant le pouvoir de ce dernier provoquent inévitablement des répercussions sur la pratique de la démocratie. Un nombre croissant d'auteurs reconnaissent

d'ailleurs que la plupart des enjeux liés à la mondialisation soulèvent des questions de contrôle démocratique.

La démocratie, tout comme le capitalisme, fait partie du paradigme libéral dominant dans les sociétés occidentales depuis le XIXe siècle. Ce paradigme a constamment progressé dans le reste du monde tout au long du XXe siècle et à un rythme accéléré depuis la fin de la guerre froide. Il convient donc dans un premier temps de préciser la relation entre le libéralisme politique et le libéralisme économique pour ensuite évaluer dans quelle mesure l'équilibre entre les deux risque d'être modifié face aux pressions exercées par la mondialisation économique.

3.2.1 À la recherche d'un équilibre entre démocratie et capitalisme

Le marché et le contrat social, c'est-à-dire le libéralisme économique et le libéralisme politique, constituent les deux pôles de la modernité libérale. Selon Norberto Bobbio (1996), les deux aspects du libéralisme partagent comme présupposé philosophique l'individualisme, lui-même fondé sur la doctrine du droit naturel :

«...tous les hommes sans discrimination aucune, ont par nature, donc indépendamment de leur propre volonté, et *a fortiori* de la volonté d'une minorité ou d'un seul, certains droits fondamentaux, comme le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité, au bonheur, que l'État, ou plus concrètement ceux qui détiennent le pouvoir légitime d'exercer la force pour obtenir l'obéissance à leurs ordres, doivent respecter en n'empiétant pas sur eux et garantir contre toute possibilité d'empiètement de la part des autres. » (Bobbio, 1996, p.15)

En dépit de ce tronc commun, l'évolution historique du capitalisme et de la démocratie a généralement été plus conflictuelle qu'harmonieuse, certains antagonismes étant continuellement à l'œuvre entre les deux moitiés du système libéral. Le capitalisme est, d'un certain point de vue, plus « libéral » que la démocratie dans le sens où les principes qui régissent son fonctionnement (protection de la liberté individuelle et de la propriété privée, État minimum, contractualisme) sont exactement identiques à ceux qui constituent le fondement de la pensée libérale. La démocratie, quant à elle, ne peut être considérée comme le prolongement naturel de la pensée

libérale que dans son sens procédural (les « règles du jeu » dont le respect est nécessaire afin que le pouvoir fasse l'objet d'une distribution touchant la majorité des citoyens) et non dans son sens éthique, qui réfère à « l'idéal auquel un gouvernement démocratique devrait aspirer, à savoir celui de l'égalité ». (Bobbio, 1996, p.45) C'est cette dernière conception de la démocratie qui est à l'origine de l'ambiguïté intrinsèque du système libéral puisqu'elle s'oppose inévitablement au principe de liberté individuelle. Le tiraillement continu entre liberté et égalité se trouve donc au cœur de la dynamique évolutive de l'État libéral. Dès son origine, ce dernier a dû trouver un mariage viable entre les deux idéaux :

« La seule forme d'égalité qui non seulement est compatible avec la liberté telle que l'entend la doctrine libérale, mais est aussi requise par elle, est l'égalité dans la liberté : ce qui signifie que chacun doit jouir d'une quantité de liberté compatible avec la liberté d'autrui et peut faire tout ce qui ne lèse pas l'égalité de liberté des autres. » (Bobbio, 1996, p.47)

Le besoin d'égalité dans la liberté a donné naissance à deux principes fondamentaux indissociables de l'État de droit : il s'agit de l'égalité devant la loi et de l'égalité des droits. Bobbio estime que loin de menacer l'État de droit comme le craignaient les propriétaires bourgeois du XIXe siècle, le suffrage universel par lequel s'exprime la souveraineté populaire garantit la sauvegarde des droits fondamentaux qui sont à la base de l'État libéral. Inversement, la sauvegarde de ces droits est nécessaire pour le fonctionnement correct de la procédure démocratique, ce qui démontre le degré d'interdépendance atteint entre la démocratie et le libéralisme :

« ...le meilleur remède contre l'abus du pouvoir sous quelque forme que ce soit, même si "meilleur" ne signifie ni optimal ni infaillible, est la participation directe ou indirecte des citoyens, de la majorité des citoyens, à la formation des lois. »

« ...la participation au vote ne peut être considérée comme exercice juste et efficace d'un pouvoir politique, c'est-à-dire du pouvoir d'influencer la formation des décisions collectives, que si elle se déroule librement, autrement dit si l'individu qui se rend aux urnes pour exprimer son vote jouit des libertés d'opinion, de presse, de réunion, d'association, de toutes les libertés qui constituent l'essence de l'État libéral et qui en tant que telles sont les présupposés nécessaires pour que la participation soit réelle et non fictive. » (Bobbio, 1996, p.52)

Bobbio démontre ainsi l'existence d'un lien théorique fort entre les fondements du capitalisme et de la démocratie au sein du système libéral. Ce lien n'a toutefois pas empêché une évolution plus conflictuelle qu'harmonieuse de l'État libéral sur un très longue période de temps. Selon les époques et les sociétés, il est possible de distinguer un changement plus ou moins marqué des préférences en faveur de l'égalité (État-providence des années 60 et 70) ou de la liberté (période de mondialisation actuelle).

Nicole Khouri (1999) se demande pour sa part s'il faut continuer à considérer la démocratie comme l'accompagnement politique du développement économique, comme s'il y avait un lien causal entre les deux. Selon elle, l'économie de marché n'assure ni le développement, ni la démocratie. L'évolution parallèle du libéralisme politique et de l'économie de marché dans les sociétés occidentales traduit l'exception plutôt que la règle :

« Pour de nombreuses sociétés du Sud, l'ouverture dite démocratique s'arrête souvent à l'expérience du multipartisme qui se réduit à un marché politique où les nouvelles élites politiques et économiques utilisent les potentialités institutionnelles en créant, développant et consolidant des réseaux stratégiques et clientélistes conformes à leurs intérêts. » (Khouri, 1999, p.85)

Contrairement à Khouri, Ayoub (1998b) adopte le point de vue de Bobbio et estime qu'il existe un lien essentiel entre le libéralisme politique et le libéralisme économique. Il avance en fait que sans la démocratie, le capitalisme engendrerait sa propre destruction, tel que l'avait envisagé Schumpeter. La démocratie constituerait donc la « soupape de sécurité » du capitalisme, lequel tend systématiquement à engendrer des inégalités dans la répartition des revenus en raison des comportements monopolistiques. En permettant à la société de s'exprimer sur sa propre condition, le vote démocratique est en quelque sorte la mesure du degré de tolérance d'une population par rapport aux inégalités qui s'y trouvent et il assure une réponse politique ayant pour but de contrôler les effets pervers du capitalisme (hausse des inégalités et mouvement de concentration oligopolistique). À court terme, le capitalisme n'a pas besoin de la démocratie (Schlesinger, 1997) mais il n'en va pas de même à long terme. Pour Touraine (1992), le

développement économique à long terme n'est pas possible sans l'existence d'un système politique démocratique :

« Réintroduisant le facteur temps, le passage par un état nationaliste ou révolutionnaire peut être transitoire pour assurer le take off, tout comme un gouvernement autoritaire peut s'accommoder d'une économie ouverte sur le marché; mais, à plus long terme, la nature de l'État autoritaire deviendrait incompatible avec le développement. » (cité dans Khouri, 1999, p.84)

Dans cette optique, la possibilité d'un recul de la démocratie face aux forces de la mondialisation économique s'avère dangereuse, et ce d'autant plus si les tendances vers une baisse de la concurrence et une hausse des inégalités se poursuivent.

3.2.2 Rupture de l'équilibre et apparition du déficit démocratique

Deux facteurs majeurs sont à l'origine du problème de contrôle démocratique : le désengagement de l'État d'une participation directe dans plusieurs secteurs de l'économie (ce qui se traduit par une tendance généralisée à la privatisation) et l'apparition d'un nombre croissant de forums formels ou informels à l'extérieur du cadre national où se déplace le processus décisionnel en matière de réglementation.

D'après Talmud (1997), la vague de privatisations effectuées dans les années 90 n'aboutira probablement pas aux résultats escomptés en terme d'efficience et de libre concurrence. Lorsque le marché est imparfait, comme c'est le cas dans certains secteurs où l'État est traditionnellement présent, la privatisation peut avoir pour effet d'amplifier les inefficiences et de conduire à deux conséquences plus graves que la mauvaise gestion étatique, c'est-à-dire la concentration des actifs et la diminution de la responsabilité politique. Talmud estime que la privatisation est souhaitable seulement dans les secteurs industriels « where transactions are frequent, the sold assets are standard, information is accessible, and competition is close to the normal form depicted by the perfect competition model. » (Talmud, 1997, p.194) Dans le cas contraire, l'intervention gouvernementale est généralement préférable. Selon Valaskakis (1999),

la responsabilité du secteur privé envers la population est nécessairement limitée. La prise de décision en démocratie s'effectue à partir du principe « une personne, une voix » alors que les décisions prises à-travers le marché sont le résultat de l'offre et de la demande et du suffrage du dollar : « un dollar, une voix ». On peut changer le président par une élection, mais les chefs d'entreprises jouissent d'une immunité de fait. Par ailleurs, il est possible pour les consommateurs d'exercer une certaine pression par le biais du marché, mais seulement dans un contexte concurrentiel.

Suite à la montée sans précédent des activités commerciales et financières internationales, les États ont dû créer des institutions internationales afin de compenser la diminution de leur capacité à contrôler des flux grandissants à leur frontière. Malgré le renforcement de la souveraineté légale internationale de l'État constatée par Krasner (voir section 3.1.3), cette situation s'accompagne d'une inquiétude justifiée quant à la représentation démocratique au sein de telles institutions (l'OMC constitue l'exemple par excellence) qui sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important. Selon Kuttner (1999), l'émergence d'autorités de réglementation mondiales qui ne sont pas démocratiques menace le plus grand accomplissement du XXe siècle, soit la domestication de la force brute du capitalisme (en le rendant socialement acceptable) par l'État-nation grâce à la démocratie. D'où le phénomène de « déficit de démocratie », c'est-à-dire l'éloignement des centres de pouvoir par rapport à l'électeur. Bien entendu, les gouvernements des États démocratiques sont tenus de rendre des comptes quant à leurs prises de positions au sein des organisations internationales, mais il n'en reste pas moins que le principe de représentation démocratique se trouve fortement dilué dans le processus de négociations entre États. (Khoury, 1999) Le déficit de démocratie est encore plus flagrant en dehors du cadre inter-étatique, par exemple lorsqu'un groupe de firmes privées constituées en oligopole sur la scène mondiale s'entend tacitement sur l'adoption de standards communs.

La plupart des gouvernements de la planète à l'heure actuelle doivent s'assurer que leurs politiques demeurent attrayantes pour le capital financier international ainsi que pour le capital industriel, sans quoi ils risquent d'être « punis » par une fuite de ces derniers vers des pays où la réglementation ne constituera pas un obstacle. Par conséquent, le processus décisionnel politique

doit tenir compte de la contrainte de compétitivité internationale quant à la rémunération de la main-d'œuvre et au rendement sur la capital, s'éloignant ce faisant de la préférence populaire et démocratique. (Smith, 1997) Autrement dit, les gouvernements rendent des comptes aux marchés financiers internationaux plutôt qu'à leur propre électorat. (Cox, 1997)

L'exemple le plus direct de la pression que peut exercer le marché financier international sur les politiques économiques (ou même les décisions purement politiques), se manifeste clairement quand les États cherchent à financer leur dette extérieure. Ce qui s'est produit au Canada et au Québec cet égard reflète une situation qui est la même dans la plupart des pays industrialisés. Les programmes sociaux trop généreux développés dans les années 60 et 70 par l'État-providence ont entraîné une forte augmentation de la dette. À mesure que le service de la dette s'alourdissait, la nécessité de trouver du financement extérieur s'est faite plus pressante. Les pouvoirs financiers se sont alors mis à exiger l'équilibre budgétaire de la part des gouvernements, ce qui a conduit ces derniers à réduire considérablement leurs dépenses dans les secteurs sociaux tels la santé et l'éducation en dépit de la préférence de la majorité pour maintenir la qualité des programmes dans ces secteurs.

Le pouvoir de la finance, autrefois exercé par les banquiers ou les grands industriels est désormais entre les mains des gestionnaires de caisses de retraite et autres fonds institutionnels. Selon Miville Tremblay (1996), la logique de ces derniers défie plus que jamais la souveraineté :

« Leurs intérêts objectifs et rationnels appellent certaines politiques, comme la stabilité des prix, et s'opposent à d'autres, comme un endettement élevé. Va pour l'économie. Mais leurs instruments d'analyse quantitative se révèlent inadéquats pour appréhender les dynamiques sociales. Pour des professionnels du risque, ils sont pathétiquement démunis face à l'incertitude politique. » (Tremblay, 1996, p.289)

S'il est vrai que le pouvoir démocratique accuse un recul face au pouvoir financier dans les pays industrialisés, c'est toutefois dans les pays en voie de développement où la détérioration du rapport de force entre ces deux pouvoirs se fait le plus sentir. Le secteur privé est souvent réticent à financer la dette de ces pays, ce qui les oblige à se tourner vers des institutions

internationales tel le Fonds Monétaire International (FMI), qui peut imposer l'abandon de programmes sociaux, souvent approuvés par le vote démocratique, en échange de garanties de prêts. Le problème de la souveraineté nationale se présente donc en termes beaucoup plus contraignants dans ces conditions.

3.2.3 Quelle démocratie dans un environnement international caractérisé par la mondialisation ?

À terme, les conséquences du déficit de démocratie peuvent se révéler sérieuses. Le sentiment d'aliénation dans la population risque de provoquer un retour au protectionnisme sur le plan économique ainsi qu'une montée de politiciens populistes sur le plan politique. (Arrighi, 1999; Schlesinger, 1997) La confiance du public envers la démocratie, ou plus précisément envers la capacité des élus à exercer une influence substantielle sur l'évolution de la société dans le sens des aspirations populaires est déjà en train de s'éroder selon Cox :

« The limited kind of democracy compatible with economic globalization was bound to lose appeal among those who were disadvantaged by the market. Awareness that the formal political process is incapable of dealing with the real problems that face many people leads them either to apathy shown for example by low voter turnouts, or to extra-parliamentary and sometimes formally illegal activities of protest. » (Cox, 1997, p.62)

Étant donné la contradiction entre la préférence croissante pour la démocratie électorale et la polarisation économique générée par le capitalisme mondial, qui n'est pas tenu de rendre des comptes aux élus, le problème majeur relié à la mondialisation se pose ainsi : « comment rendre la revitalisation économique compatible avec la démocratisation ? » (Mittleman, 1996, p.9) Du point de vue politique, les gouvernements sont constamment confrontés à ce dilemme entre l'égalité politique et l'inégalité économique :

« Because political equality and re-distribution has always been the legitimizing ground for modern democracy and for the welfare state, while economic inequality and capital accumulation have been the driving force of economic

development, the state is involved in two contradictory finds of 'logic'. »
(Talmud, 1997, p.188)

Ce choix difficile traduit l'éternelle recherche de l'équité dans la pensée libérale, qui résulte elle-même de deux principes opposés que sont la liberté et l'égalité. (Pour une discussion approfondie sur ces concepts libéraux, voir Manent, 1986). Depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à récemment, l'État-Providence et la libéralisation économique ont évolué de pair. À partir des années 80 par contre, la dominance du courant de pensée néo-classique en économie a entraîné des politiques de réduction de la taille de l'État, les interventions de celui-ci étant perçues comme faussant le jeu du libre-marché.

Des statistiques récentes montrent pourtant que l'ouverture de l'économie est associée à un rôle plus développé de l'État. (Evans, 1999) Dani Rodrik a d'ailleurs constaté l'existence d'une forte corrélation entre le degré d'ouverture d'un pays et le niveau de dépenses publiques, ce qui tend à démontrer que la présence forte de l'État est devenue un facteur de compétitivité. Dans une démocratie mature, l'État tend généralement à renforcer l'environnement institutionnel en réponse aux revendications des droits socio-économiques par la population. (Khouri, 1999)

La mondialisation s'est jusqu'à maintenant faite l'exportatrice non seulement du libéralisme économique, mais également du libéralisme politique. La démocratie est en effet perçue comme un élément essentiel du principe de bonne gouvernance, qui encourage le développement d'un environnement économique stable et propice à la croissance. (UNCTAD, 1996) Suite aux résultats économiques décevants constatés dans plusieurs pays en voie de développement ayant adopté la démocratie, il faut se poser la question à savoir si le modèle démocratique véhiculé par la mondialisation correspond à celui qui a été développé dans les sociétés industrielles occidentales.

Zakaria (1997) estime que la démocratie telle que pratiquée dans plusieurs pays en voie de développement diffère considérablement de celle pratiquée dans la plupart des États développés et qu'une clarification terminologique s'impose afin de distinguer les différentes formes que peut adopter un système démocratique. Il propose ainsi d'utiliser le terme « démocratie » pour ne référer qu'à la procédure de sélection du gouvernement par voie d'élections, premier critère

d'évaluation d'un système démocratique. Une démocratie « mature » se caractériserait quant à elle par le *libéralisme constitutionnel*, qui concerne les buts du gouvernements et réfère à la tradition qui cherche à protéger l'autonomie de l'individu par les principes de liberté individuelle et de la règle de droit. La distinction entre démocratie et libéralisme constitutionnel permet de mieux comprendre plusieurs échecs de développement puisqu'à court terme, l'économie de marché a davantage besoin d'un système légal impartial (attribut indispensable du libéralisme constitutionnel) que des élections. Ceci explique le décollage économique réussi de certains États caractérisés par des gouvernements autoritaires tels que la Malaisie et la Thaïlande alors que des démocraties telles que le Ghana et la Slovaquie n'arrivent pas à créer un environnement favorable au développement d'une économie de marché forte. Sans libéralisme constitutionnel, la démocratie risque d'engendrer le nationalisme et des conflits de toutes sortes dans les sociétés divisées puisqu'il est plus facile d'organiser le soutien électoral selon des divisions ethniques ou religieuses dans les pays sans tradition multiethnique. Zakaria estime donc que la moitié des pays « en démocratisation » dans le monde sont en fait des démocraties *illibérales*. C'est pourquoi il faut selon lui revoir les conditions dans lesquelles sont promues la démocratie car la progression de la démocratie illibérale conjuguée à celle de la hausse des inégalités pourrait constituer un mélange potentiellement explosif.

Gill (1996, p.218) propose d'ailleurs d'utiliser le critère de la démocratisation pour déterminer si les forces dominantes de la mondialisation sont perçues comme des tendances équitables et durables ou plutôt injustes et porteuses de désintégration sociale dans l'ordre mondial émergent. La grande force de la démocratie étant, tout comme le capitalisme, sa capacité d'adaptation et d'auto-correction, (Schlesinger, 1997) la proposition de Gill d'évaluer la compatibilité de la mondialisation avec la démocratie s'avère d'autant plus pertinente si elle est conjuguée au critère de qualité suggéré par Zakaria.

IV - Propositions de politiques en réponse aux déséquilibres causés par le phénomène de la mondialisation

Le potentiel de transformation engendré par la mondialisation est important. La tendance actuelle qui est au laisser-faire économique accentue les effets secondaires de la mondialisation à divers degrés : baisse de la concurrence, hausse des inégalités, déficit démocratique. La possibilité d'un contre-mouvement à l'égard de la mondialisation est bien réelle, nonobstant le fait que celle-ci soit beaucoup mieux enracinée qu'au début du siècle. (Crafts, 2000; Williamson, 1997) Les inégalités sont plus visibles de nos jours puisque les exclus côtoient quotidiennement ceux qui ont réussi à s'intégrer à l'économie mondiale dans les grands centres urbains. Ils sont aussi mieux organisés, profitant dans une certaine mesure des avantages de la mondialisation de l'information :

« ...these people have the capacity to undermine and disrupt the privileged circuits of production and consumption and the sense of security of the “contended” majority of world society, especially in a global political economy that is organized primarily around and from a number of heavily populated urbanized regions containing rich and poor alike. » (Gill, 1996, p.216)

Plusieurs mouvements contradictoires porteurs de conflits se chevauchent, tel que le processus dialectique de supra-nationalisme/sub-nationalisme : alors que la mondialisation limite les pouvoirs de l'État, on assiste à un affermissement des forces historiques religieuses, culturelles et ethniques. (Cox, 1997) Dans la même veine, les grands pays capitalistes sont de plus en plus intégrés économiquement tout en étant de plus en plus tournés sur eux-mêmes politiquement. (Gill, 1996; Buzan et Little, 2000) La mondialisation porte également en elle des

tendances auto-destructrices : la marchandisation de la société implique l'atomisation et peut-être même l'annihilation de la base sociale et culturelle sur laquelle repose l'édifice des institutions de marché. (Gill, 1996)

Un grand nombre de solutions sont proposées dans la littérature afin de réconcilier la démocratie et la mondialisation, de réduire les contraintes systémiques imposées par celle-ci sur la croissance économique des États tout en conservant ses effets bénéfiques. La grande majorité de ces propositions font intervenir une certaine « re-régulation » visant à contrôler l'instabilité financière et à encadrer le marché par le biais de l'État.

4.1 Réformer les marchés financiers

Selon plusieurs auteurs, la mondialisation financière, c'est-à-dire la déréglementation dans ce secteur, est allée trop loin trop vite, ajoutant ainsi à l'instabilité financière inhérente à un système de taux de change flottants^{*}. Il est parfois mentionné dans la littérature sur la mondialisation que plus un seul État n'est en mesure de contrôler le mouvement des flux de capitaux autour du globe. (Held et al., 1999) En fait, les pays en voie de développement sont beaucoup plus susceptibles que les pays développés de faire les frais de l'instabilité financière en raison de la fragilité de leurs monnaies et du rôle toujours plus important de l'investissement étranger dans le processus de leur croissance économique. La crise asiatique de 1997, qui a eu des répercussions sur l'ensemble de la planète, constitue un sérieux avertissement quant aux dangers liés à une mobilité excessive du capital. Girón et Correa (1999) vont jusqu'à considérer cette crise comme un signe avant-coureur d'une crise économique mondiale semblable à celle des années 30. Il n'est donc pas surprenant que les suggestions concernant les moyens de réduire l'instabilité financière se soient multipliées ces dernières années. Ces suggestions se divisent *grosso modo* en deux catégories : le retour d'un certain contrôle sur les flux de capitaux et la réforme des institutions économiques et financières internationales.

* Pour une analyse détaillée des causes de l'instabilité financière, voir Mishkin (1999) et Kim (1999).

4.1.1 Contrôles des flux de capitaux

Il existe deux types de contrôle sur les mouvements transfrontaliers de capitaux : les contrôles sur les entrées de capitaux (similaires à ceux imposés par le gouvernement malaisien en 1998) et les contrôles sur les sorties de capitaux (tels ceux mis en œuvre par le Chili entre 1991 et 1998).

Les partisans d'une certaine forme de restriction sur les sorties de capitaux proposent de n'y recourir que pour atténuer les effets d'une attaque spéculative. Suite à la crise asiatique, Krugman (1998) a suggéré l'adoption d'une telle politique en situation d'urgence, étant d'avis qu'il s'agit là du choix le moins pire compte tenu des effets souvent désastreux de l'alternative, qui consiste à modifier le taux de change ou les taux d'intérêts. L'objectif des contrôles sur les entrées de capitaux est quant à lui de décourager les entrepreneurs nationaux qui se fient de façon excessive sur les emprunts à court terme, situation à l'origine de plusieurs attaques spéculatives dans le passé. (Rogoff, 1999) De mai 1992 à mai 1998, le gouvernement chilien exigeait un dépôt d'un an sans intérêts équivalent à 30 % de la valeur initiale de toute investissement étranger (à de rares exceptions près). Le dépôt étant retenu pendant un an, le taux de taxation imposé par cette restriction est plus élevé pour un investissement à court terme que pour un investissement à long terme.

Sebastian Edwards (1999) a étudié le degré d'efficacité des deux types de contrôle sur les flux de capitaux et en est arrivé à la conclusion qu'ils donnent des résultats au mieux mitigés et qu'ils sont au pire inefficaces et créent de nouveaux problèmes. Les contrôles sur les sorties de capitaux sont particulièrement néfastes puisqu'ils sont généralement faciles à contourner et encouragent la corruption, les investisseurs étrangers étant prêts à payer des pots de vin aux fonctionnaires locaux afin de rapatrier des sommes importantes. Les contrôles sur les entrées de capitaux, tels qu'appliqués par le Chili, semblent quant à eux avoir contribué à réduire l'instabilité boursière bien qu'ils ne soient pas parvenus à isoler le pays des effets de la crise asiatique de 1997 à 1999. Les restrictions imposées par le gouvernement chilien ont également provoqué une hausse du prix du capital affectant davantage les petites et moyennes entreprises, celles-ci ne disposant d'aucun moyen pour se soustraire aux contrôles.

Tobin a suggéré dès les années 70 l'imposition d'une faible taxe sur tous les mouvements de capitaux internationaux afin de réduire la spéculation à court terme.* Longtemps ignorée par le milieu économique, cette solution a connu un regain de popularité ces dernières années. Le principal inconvénient associé à cette proposition est qu'une telle mesure, pour être efficace, devrait être appliquée simultanément par tous les pays, ce qui est politiquement et techniquement impossible à l'heure actuelle compte tenu du faible degré de coopération internationale dans ce domaine. (Edwards, 1999)

4.1.2 Réforme des institutions financières internationales

Les propositions de réforme des institutions financières internationales ou encore de création de nouvelles institutions ont comme premier objectif de réduire l'instabilité financière internationale, tout comme les suggestions de contrôle des flux de capitaux. Certaines d'entre elles traduisent cependant le projet plus ambitieux de remodeler des pans entiers du système économique international. Dans un article publié par le *Journal of Economic Perspective*, Kenneth Rogoff dresse un inventaire de ces propositions.

Un prêteur international de dernier recours disposant de ressources substantielles

Cette proposition vise à doter une institution (généralement le FMI) de réserves suffisantes de capitaux afin de créer une nouvelle marge de crédit d'urgence. Un pays en crise pourrait y avoir accès à condition de répondre à certains critères macroéconomiques d'éligibilité.

Un tribunal international des faillites

Un tribunal international des faillites aurait idéalement des pouvoirs similaires à ceux d'un tribunal des faillites au sein d'un État, l'objectif étant d'élargir la marge de manœuvre des pays se trouvant en situation de défaut de paiements et d'éviter des rapatriements massifs par les investisseurs étrangers. L'analogie entre un tribunal international des faillites et un tribunal

* Pour une discussion en profondeur de la proposition de James Tobin, voir KAUL, Inge, *et.al.*, The Tobin Tax : coping with financial volatility, Oxford University Press, 1996

domestique est cependant loin d'être parfaite. Un tribunal domestique peut saisir des actifs et congédier un conseil d'administration, ce qu'un tribunal international ne pourrait évidemment jamais faire avec le gouvernement d'un pays.

Un régulateur financier mondial

Certains analystes ont suggéré la création d'un régulateur financier international qui serait dirigé par des professionnels de la finance en provenance du secteur privé et qui aurait pour fonction de surveiller les pratiques des intermédiaires financiers, bancaires et non-bancaires. Les *Basel Capital Accords* de 1988 et de 1999 constituent selon Rogoff un pas dans la direction de l'harmonisation des standards bancaires internationaux. Encore une fois cependant, le plus difficile consiste à assurer l'application des standards en question.

Une autorité monétaire mondiale

Cette proposition revient ni plus ni moins à promouvoir l'union monétaire mondiale, ce qui réglerait une fois pour toutes le problème de la spéculation sur les monnaies. Le faible degré de coopération politique internationale rend la création d'une monnaie mondiale tout à fait impensable pour le moment, mais la naissance de l'Euro constitue un premier pas pour les défenseurs de cette idée. Ceux-ci devront toutefois convaincre les nombreux analystes pour qui une certaine compétition entre les monnaies est une bonne chose puisqu'elle accroît la crédibilité des politiques anti-inflationnistes.

Selon Rogoff, la plupart de ces options sont irréalisables compte tenu de l'absence d'une autorité légale internationale. De plus, certaines d'entre elles proposent d'augmenter les coûts pour les prêteurs ou de protéger davantage les emprunteurs, ce qui risque de provoquer une importante contraction des flots de capitaux vers les pays en voie de développement. Inversement, les solutions favorisant les crédateurs entraîneraient certes une augmentation des flux de capitaux mais encourageraient les investissements à risque élevé, contribuant par la même occasion à empirer l'instabilité financière.

D'autres propositions de réforme, plus modestes, visent simplement à modifier le type d'intervention du FMI en situation de crise. Selon Singh et Weisse (1999), le FMI a souvent effectué de mauvais diagnostics qui ont eu pour effet d'aggraver les crises plutôt que de les corriger, comme se fut le cas lors de la crise asiatique, pourtant un cas classique de panique :

«...à vouloir à tout prix expliquer la crise par des vices intrinsèques des économies en question, le FMI a sans doute contribué à ce mauvais équilibre en effrayant des investisseurs déjà inquiets. (...) au lieu d'opter pour des opérations de sauvetage représentant des milliards de dollars en y mettant de lourdes conditions, le FMI se serait rendu plus utile en mettant l'accent sur les "fondamentaux" solides de ces pays (...) » (Singh et Weisse, 1999, p.237)

Dans cette optique, les conditions de réformes institutionnelles généralement rattachées à l'émission de prêts par le FMI devraient être réduites selon Goto et Barker (1999) :

« Il y a quelque chose d'injuste à contraindre les pays en développement à modifier leurs institutions au moment où leur économie et leur société sont en pleine tourmente. C'est une approche plus axée sur l'anticipation stratégique qui apparaît nécessaire afin d'éduquer et de guider les pays dans une perspective à long terme. » (Goto et Barker, 1999, p.227)

Compte tenu du fait que les normes et pratiques de la mondialisation ont été conçues dans les pays développés et que les institutions sont le résultat de longs processus d'évolution et d'adaptation, Goto et Barker estiment que le FMI devrait faire preuve de patience concernant la mise en place de meilleurs mécanismes institutionnels dans les pays en crise.

4.2 L'État et le marché

L'importance de l'État en ce qui concerne l'encadrement du marché est soulignée par un bon nombre d'auteurs. De « l'État minimal » nécessaire au fonctionnement du capitalisme à l'État-Providence né de l'évolution du processus démocratique (à travers lequel les électeurs ont pu revendiquer les droits socio-économiques), il existe toute une gamme de combinaisons

associatives entre l'État et le marché. En fait, le défi actuel consiste à réinventer une économie mixte. (Kuttner, 1999)

Selon Gill (1996), le marché autorégulateur mondialisé demeurera une utopie tant qu'il y aura des oligopoles et monopoles cherchant systématiquement à réduire la concurrence plutôt qu'à la promouvoir. Dans une perspective de développement durable, le marché n'a donc pas de perspective à long terme et ne peut fonctionner de manière efficiente que si l'État est renforcé pour créer l'environnement institutionnel et concurrentiel favorable à la croissance économique. (Schlesinger, 1997; Hugon, 1999) La re-régulation dans ce contexte a comme objectif d'associer à l'efficacité du marché une perspective à long terme et une éthique de responsabilité. (Gill, 1996) Sous la pression populaire, certaines entreprises multinationales privées ont créé leur propre code d'éthique et de conduite afin de développer un comportement plus respectueux de leurs filiales à l'étranger envers la main-d'œuvre et les ressources locales. Diller (1999), après avoir analysé bon nombre de ces codes, conclut à leur manque de fiabilité :

« (...) Les initiatives du secteur privé manquent souvent de transparence ; elles ne comportent pas de méthodes de contrôle sûres qui produisent des résultats comparables. En s'écartant des objectifs publics de justice sociale, elles pourraient même aller à l'encontre des efforts que les États font pour améliorer le régime du travail, développer l'emploi, libéraliser les échanges et répartir équitablement, au bout du compte, les fruits de l'activité économique. On peut craindre enfin qu'elles ne pénalisent les producteurs des pays en voie de développement en leur imposant, avec des procédures de contrôle et de certifications, des charges additionnelles ou d'autres contraintes. » (Diller, 1999, p.132)

Au-delà du rôle traditionnel des gouvernements en ce qui a trait à l'entretien de conditions propices au développement de l'économie de marché (assurer la stabilité macroéconomique et créer un environnement institutionnel favorable), la CNUCED met l'accent sur l'importance de la « bonne gouvernance » pour être en mesure de bénéficier des avantages de la mondialisation :

« Reaping the benefits and mitigating the transnational costs of globalization and liberalization presuppose good governance at the level of the State and civil society. Good governance is associated with the rule of law, equity, democracy, participation, and the provision of basic services. In its absence, undesirable by-

products of globalization and liberalization can take hold, including widespread non-compliance, corruption and organized crime and drug trafficking.» (UNCTAD, 1996)

La mondialisation a promu la compétitivité comme premier objectif des États (Cox, 1997) et les suggestions concernant le futur rôle de ceux-ci sont souvent justifiées dans une optique d'instrumentalisation de l'appareil gouvernemental par le marché. Panitch (1996) propose quant à lui un paradigme tout à fait différent en favorisant une transformation démocratique de l'État plutôt que de se limiter à sa transformation compétitive. Plus concrètement, il suggère la constitution d'organisations de planification économique élues au niveau microrégional :

« These bodies should be invested with the statutory responsibility for engineering a return to full employment in their communities and funded through direct access to a portion of the surplus that presently is the prerogative of the private financial system to allocate. » (Panitch, 1996, p.111)

Ce projet de « gestion du commerce » constitue une alternative intéressante aux options habituelles d'interventionnisme étatique mais n'est pas réalisable sans une coopération importante entre les États puisqu'un certain degré de contrôle sur le commerce et les mouvements de capitaux serait indispensable. Malheureusement, les perspectives pour une coopération internationale à la mesure des problèmes globaux associés à la mondialisation ne semblent pas très bonnes, du moins à court terme.

4.3 Régulation et gouvernance mondiale

Le processus de mondialisation étant inégal et asymétrique, il est primordial d'arriver à le contrôler par une forme de régulation internationale. L'État seul ne suffit pas à la tâche compte tenu de sa sphère de juridiction limitée et de l'ampleur planétaire des problèmes assortis à la mondialisation. (Held et al., 1999) Deux des plus grands enjeux mondiaux, comme la recherche technologique et l'environnement, par exemple, sont de nature « planétaire » et les États ne seront en mesure d'y faire face que par action coordonnée. (Petit et Sæte, 1999) La *gouvernance mondiale* pourrait bien constituer le chaînon manquant, « celui qui s'impose pour pouvoir

exploiter et gérer la mondialisation induite par le marché afin que tout le monde ait à gagner et qu'il n'y ait pas de grands perdants à ce jeu. » (Valaskakis, 1999, p.183)

Alors que la notion de gouvernement mondial relève toujours de la science-fiction, celle de la gouvernance mondiale sous-entend que les fonctions gouvernementales peuvent s'exercer sans institution centrale. Cette perspective plus réaliste laisse donc envisager un rôle accru pour les organisations internationales gouvernementales (OIG). Le système actuel d'OIG devrait cependant être réformé puisqu'il est considérablement fragmenté. (Valaskakis, 1999) À vrai dire, une certaine forme de gouvernance mondiale (très faible) existe déjà : un nombre croissant de décisions concernant les affaires internationales sont prises dans seulement quelques enceintes, telles le G7, le Conseil de Sécurité et le FMI. La « gouvernance » ne concerne ici qu'un nombre très limité d'États qui se rencontrent de façon intermittente, et force est d'admettre que la majorité des décisions liées aux problèmes mondiaux se prennent encore dans les capitales nationales. (Thompson, 1999)

Le transfert de pouvoirs vers les OIG ne résout toutefois en rien le problème de déficit démocratique. De par leur nature, les OIG n'ont jamais été un haut lieu de la démocratie et cela reste vrai aujourd'hui. L'accroissement du nombre de décisions devant être prises par des instances internationales risque de creuser le déficit démocratique même si la gouvernance mondiale s'en trouve ainsi améliorée. Les enceintes internationales auront-elles suffisamment d'incitatifs pour s'engager à résorber les inégalités mondiales si les populations concernées ne peuvent s'exprimer sur ce sujet par le biais de la démocratie ? Qu'arriverait-il si le seuil de tolérabilité des exclus était franchi ?

La prolifération d'organisations non-gouvernementales (ONG) depuis les années 80 pourrait indiquer l'existence d'une volonté populaire de contourner les OIG afin de promouvoir des causes négligées par ces dernières et de participer directement au solutionnement de problèmes internationaux. Selon Gill (1996, p.217), une telle mobilisation « par le bas » pourrait constituer un facteur important de démocratisation dans l'ordre mondial émergent. Mais en dépit de l'attention dont jouissent certaines ONG telles Greenpeace et Amnistie Internationale, leur

impact sur la grande scène politique et économique internationale demeure pour le moment négligeable.

Conclusion

Le tour d'horizon des enjeux liés au processus de mondialisation qui vient d'être effectué dans cette revue de littérature permet de dégager un certain nombre de constats. En premier lieu, il convient de souligner à quel point le concept de mondialisation demeure imprécis malgré les efforts croissants de la communauté scientifique pour développer de meilleurs cadres analytiques et conceptuels (Mittleman, 1996, Smith, 1999, Held et al., 1999). Une utilisation prudente du terme « mondialisation » est donc toujours de mise en raison de la diversité des interprétations existantes.

En ce qui concerne la nature du processus de mondialisation, il est possible d'établir un lien étroit entre celui-ci et le processus évolutif du système capitaliste. Bien que les auteurs néo-marxistes aient tenté de prouver qu'il ne s'agit là que d'un seul et unique processus, la plupart des écrits dans la littérature sur la mondialisation adoptent implicitement le point de vue selon lequel mondialisation et capitalisme sont deux concepts distincts. Selon ces auteurs, le processus actuel de mondialisation représente une des évolutions possibles du capitalisme et non pas un « stade final » inéluctable. De plus, tout indique que la mondialisation ne se contente pas de répandre le capitalisme; elle véhicule plutôt l'ensemble des valeurs propres au libéralisme, incluant à la fois celles qui sont associées au capitalisme et à la démocratie.

La mondialisation de l'économie, contrairement aux idées reçues, n'est pas une chose faite. Il n'y a pratiquement que dans le secteur financier où la mondialisation peut être considérée comme ayant atteint un stade avancé. L'intégration des marchés dans les autres secteurs reste limitée en comparaison avec le degré d'intégration qui devrait théoriquement caractériser une véritable économie mondialisée. Les impacts économiques de la mondialisation, bénéfiques ou

néfastes, sont encore difficiles à évaluer. L'économie mondiale a certes connu une croissance soutenue dans les années 90 (jusqu'à la crise financière de 1997) et plusieurs pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont montré des signes de rattrapage sur les pays industrialisés. L'écart des revenus entre les mieux nantis et les plus démunis, qu'il s'agisse de pays ou d'individus, paraît toutefois s'élargir depuis deux décennies. Il semble également qu'un mouvement de concentration des grandes entreprises soit à l'œuvre dans plusieurs secteurs sur les marchés mondiaux. Les tendances ainsi esquissées ne doivent pas être interprétées comme des vérités absolues : il est en effet malaisé d'être catégorique en ce qui a trait aux impacts économiques à long terme engendrés par la mondialisation car les données actuellement disponibles ne sont pas suffisantes.

Les conclusions sont encore plus spéculatives en ce qui concerne les impacts politiques de la mondialisation puisqu'il s'agit là de phénomènes difficiles à mesurer en soi. Presque tous les auteurs s'entendent sur le fait que, à des degrés divers, les États sont affectés par la mondialisation, leur capacité de contrôle des flux transfrontaliers étant particulièrement diminuée. Quelques chercheurs vont jusqu'à soutenir que l'État-nation en tant qu'unité fondamentale du système international est en déclin. La plupart d'entre eux considèrent cependant que les États sauront s'adapter à la mutation de l'environnement économique mondial.

Plusieurs solutions ont été proposées afin de traiter les problèmes d'instabilité financière, de répartition de la richesse et de concentration monopolistique qui sont attribués en tout ou en partie à la mondialisation. Dans la grande majorité des cas, ces solutions impliquent une réglementation imposée par les États. Le cœur de la problématique consisterait donc à redéfinir un équilibre entre l'État et le marché. Historiquement, cet équilibre s'est constitué lentement au sein des États industrialisés et la démocratie s'est avérée le meilleur mécanisme pour rendre le marché acceptable en permettant à la population de s'exprimer sur le degré d'inégalité qu'elle est prête à tolérer. Un tel compromis reste évidemment à construire à l'échelle mondiale.

Pour les tenants du libéralisme économique orthodoxe, la mondialisation doit poursuivre son cours sans entrave de la part des États car ses bénéfices sont supérieurs à ses coûts. (Plihon, Les dossiers de L'état du monde, 1997, p.77) Pour le moment, le manque de données concernant

de tels bénéfices fait en sorte qu'il n'est pas possible de vérifier cette thèse empiriquement. Il semble en tout cas prématuré de vouloir reléguer l'État-nation au second plan derrière l'idéal lointain d'un marché mondial parfaitement intégré. Drucker (1997) lance un avertissement à ceux qui affirment que l'intégration économique est un processus inéluctable et irréversible en faisant remarquer qu'en 200 ans, chaque fois que la rationalité économique et les passions politiques de l'État-nation se sont affrontées, ces dernières l'ont toujours emporté.

Annexe

Statistiques et indicateurs économiques

Tableau A-1 PIB per capita des régions relativement au PIB per capita du pays le plus développé

| Régions | PIB per capita/PIB per capita dans le pays le plus développé | | | |
|-----------------|--|------|------|------|
| | 1870 | 1913 | 1950 | 1996 |
| Afrique | 14.7 | 10.8 | 8.6 | 5.5 |
| Asie | 17.8 | 13.9 | 8.0 | |
| - Chine | | | | 11.2 |
| - Asie de l'Est | | | | 23.6 |
| - Asie du Sud | | | | 6.1 |
| Amérique latine | 23.3 | 27.0 | 25.9 | 21.7 |
| Europe de l'Est | 35.4 | 31.7 | 27.4 | 17.8 |

Source : Crafts (2000), p.11

Tableau A-2 Exportations de marchandises relativement au PIB et à la valeur ajoutée

| | 1890 | 1913 | 1960 | 1970 | 1990 |
|------------------------------------|------|------|------|------|------|
| Exportations/PIB | | | | | |
| Australie | 15.7 | 21.0 | 13.0 | 11.5 | 16.4 |
| Canada | 12.8 | 17.0 | 14.5 | 18.0 | 22.0 |
| Danemark | 24.0 | 30.7 | 26.9 | 23.3 | 24.3 |
| France | 14.2 | 15.5 | 9.9 | 11.9 | 17.1 |
| Allemagne | 15.9 | 19.9 | 14.5 | 16.5 | 24.0 |
| Italie | 9.7 | 14.4 | 10.0 | 12.8 | 15.9 |
| Japon | 5.1 | 12.5 | 8.8 | 8.3 | 8.4 |
| Norvège | 21.8 | 25.5 | 24.9 | 27.6 | 28.8 |
| Suède | 23.6 | 21.2 | 18.8 | 19.7 | 23.5 |
| Royaume-Uni | 27.3 | 29.8 | 15.3 | 16.5 | 20.6 |
| États-Unis | 5.6 | 6.1 | 3.4 | 4.1 | 8.0 |
| Monde | 6.0 | 9.0 | 8.0 | 10.0 | 13.0 |
| Exportations/valeur ajoutée | | | | | |
| Australie | 27.2 | 35.6 | 24.4 | 25.6 | 38.7 |
| Canada | 29.7 | 39.4 | 37.6 | 50.5 | 69.8 |
| Danemark | 47.4 | 66.2 | 60.2 | 65.9 | 85.9 |
| France | 18.5 | 23.3 | 16.8 | 25.7 | 53.5 |
| Allemagne | 22.7 | 29.2 | 24.6 | 31.3 | 57.8 |
| Italie | 14.4 | 21.9 | 19.2 | 26.0 | 43.9 |
| Japon | 10.2 | 23.9 | 15.3 | 15.7 | 18.9 |
| Norvège | 46.2 | 55.2 | 60.0 | 73.2 | 74.8 |
| Suède | 42.5 | 37.5 | 39.7 | 48.8 | 73.1 |
| Royaume-Uni | 61.5 | 76.3 | 33.8 | 40.7 | 62.8 |
| États-Unis | 14.3 | 13.2 | 9.6 | 13.7 | 35.8 |

Source : Crafts (2000), p.26

| | | | | | | |
|------------------------------------|------|------|------|------|-----|------|
| Investissement de portefeuille net | | 2.4 | 4.2 | 6.0 | 5.6 | 11.4 |
| Autres | | 0.8 | -0.8 | 2.7 | 3.0 | 6.0 |
| | 11.6 | -6.1 | 0.2 | -1.6 | 2.7 | 12.4 |

Source : Held (1999), p.212

Tableau A-4 PIB par habitant en dollars internationaux de 1990 dans 56 pays

| | 1820 | 1870 | 1900 | 1913 | 1950 | 1973 | 1992 |
|-------------------------------------|------|-------|-------|------|------|-------|-------|
| 12 pays d'Europe occidentale | | | | | | | |
| Autriche | 1295 | 1875 | 2901 | 3488 | 3731 | 11308 | 17160 |
| Belgique | 1291 | 2640 | 3652 | 4130 | 5346 | 11905 | 17165 |
| Danemark | 1225 | 1927 | 2902 | 3764 | 6683 | 13416 | 18293 |
| Finlande | 759 | 1107 | 1620 | 2050 | 4131 | 10768 | 14646 |
| France | 1218 | 1858 | 2849 | 3452 | 5221 | 12940 | 17959 |
| Allemagne | 1112 | 1913 | 3134 | 3833 | 4281 | 13152 | 19351 |
| Italie | 1092 | 1467 | 1746 | 2507 | 3425 | 10409 | 16229 |
| Pays-Bas | 1561 | 2640 | 3531 | 3950 | 5850 | 12763 | 16898 |
| Norvège | 1004 | 1303 | 1762 | 2275 | 4969 | 10229 | 17543 |
| Suède | 1198 | 1664 | 2561 | 3096 | 6738 | 13494 | 16927 |
| Suisse | - | 2172 | 3531 | 4207 | 8939 | 17953 | 21036 |
| Royaumi-Uni | 1756 | 3263 | 4593 | 5032 | 6847 | 11992 | 15738 |
| Moyenne arithmétique | 1228 | 1986 | 2899 | 3482 | 5513 | 11694 | 17412 |
| 4 " pays neufs " | | | | | | | |
| Australie | 1528 | 3801 | 4299 | 5505 | 7218 | 12485 | 16237 |
| Canada | 893 | 1620 | 2758 | 4213 | 7047 | 13644 | 18159 |
| Nouvelle-Zélande | - | 3115 | 4320 | 5178 | 8495 | 12575 | 13947 |
| États-Unis | 1287 | 2457 | 4096 | 5307 | 9573 | 16607 | 21558 |
| Moyenne arithmétique | 1236 | 2748 | 3868 | 5051 | 8083 | 13828 | 17475 |
| 5 pays " d'Europe du Sud " | | | | | | | |
| Grèce | - | - | - | 1621 | 1951 | 7779 | 10314 |
| Irlande | 954 | 1773 | 2495 | 2733 | 3518 | 7023 | 11711 |
| Portugal | - | 1085 | 1408 | 1354 | 2132 | 7568 | 11130 |
| Espagne | 1063 | 1376 | 2040 | 2255 | 2397 | 8739 | 12498 |
| Turquie | - | - | - | 979 | 1299 | 2739 | 4422 |
| Moyenne arithmétique | - | 1194* | 1676* | 1788 | 2259 | 6770 | 10015 |
| 7 pays d'Europe de l'Est | | | | | | | |

| | | | | | | | |
|----------------------------|------|------|-------|-------|------|------|------|
| Bulgarie | | | | | | | |
| Tchécoslovaquie | - | - | - | 1498 | 1651 | 5284 | 4054 |
| Hongrie | 849 | 1164 | 1729 | 2096 | 3501 | 7036 | 6847 |
| Pologne | - | 1269 | 1682 | 2098 | 2480 | 5596 | 5638 |
| Roumanie | - | - | - | - | 2447 | 5334 | 4726 |
| URSS | - | - | - | - | 1182 | 3477 | 2565 |
| Yougoslavie | 751 | 1023 | 1218 | 1488 | 2834 | 6058 | 4671 |
| | - | - | - | 1029 | 1546 | 4237 | 3887 |
| Moyenne arithmétique | | | | | | | |
| Tableau A-4 (suite) | - | 876* | 1174* | 1527* | 2235 | 5289 | 4627 |
| | 1820 | 1870 | 1900 | 1913 | 1950 | 1973 | 1992 |

7 pays d'Amérique latine

| | | | | | | | |
|----------------------|-----|------|------|------|------|-------|------|
| Argentine | - | 1311 | 2756 | 3797 | 4987 | 7970 | 7616 |
| Brésil | 670 | 740 | 704 | 839 | 1673 | 3913 | 4637 |
| Chili | - | - | 1949 | 2653 | 3827 | 5028 | 7238 |
| Colombie | - | - | 973 | 1236 | 2089 | 3539 | 5025 |
| Mexique | 760 | 710 | 1157 | 1467 | 2085 | 4189 | 5112 |
| Pérou | - | - | 817 | 1037 | 2263 | 3953 | 2854 |
| Venezuela | - | - | 821 | 1104 | 7424 | 10717 | 9163 |
| Moyenne arithmétique | - | 783* | 1311 | 1733 | 3478 | 5017 | 5949 |

11 pays asiatiques

| | | | | | | | |
|----------------------|------|------|------|------|------|-------|-------|
| Bangladesh | 531 | - | 581 | 617 | 551 | 478 | 720 |
| Birmanie | - | - | 647 | 635 | 393 | 589 | 748 |
| Chine | 523 | 523 | 652 | 688 | 614 | 1186 | 3098 |
| Inde | 531 | 558 | 625 | 663 | 597 | 853 | 1348 |
| Indonésie | 614 | 657 | 745 | 917 | 874 | 1538 | 2749 |
| Japon | 704 | 741 | 1135 | 1334 | 1873 | 11017 | 19425 |
| Pakistan | 531 | - | 687 | 729 | 650 | 981 | 1642 |
| Philippines | - | - | 1033 | 1418 | 1293 | 1956 | 2213 |
| Corée du Sud | - | - | 850 | 948 | 976 | 2840 | 10010 |
| Taiwan | - | - | 759 | 794 | 922 | 3669 | 11590 |
| Thaïlande | - | 717 | 812 | 846 | 848 | 1750 | 4694 |
| Moyenne arithmétique | 609* | 638* | 775 | 872 | 863 | 2442 | 5294 |

10 pays africains

| | | | | | | | |
|----------------------|---|---|-----|------|------|------|------|
| Côte d'Ivoire | - | - | - | - | 859 | 1727 | 1134 |
| Égypte | - | - | 509 | 508 | 517 | 947 | 1927 |
| Éthiopie | - | - | - | - | 277 | 412 | 300 |
| Ghana | - | - | 462 | 648 | 1193 | 1260 | 1007 |
| Kénya | - | - | - | - | 609 | 947 | 1055 |
| Maroc | - | - | - | - | 1611 | 1651 | 2327 |
| Nigéria | - | - | - | - | 547 | 1120 | 1152 |
| Afrique du Sud | - | - | - | 1451 | 2251 | 3844 | 3451 |
| Tanzanie | - | - | - | - | 427 | 655 | 601 |
| Zaïre | - | - | - | - | 636 | 757 | 353 |
| Moyenne arithmétique | - | - | - | - | 893 | 1332 | 1331 |

* Moyenne hypothétique, qui suppose que l'évolution moyenne du PIB par habitant dans les pays du groupe pour lesquels nous ne disposons pas de données a été similaire à la moyenne des autres pays de l'échantillon.

Source : Maddison (1995), pp. 20-21

Tableau A-5 **Retard ou rattrapage : écarts positifs ou négatifs par rapport au niveau du PIB par habitant aux États-Unis, 1820-1992 (moyenne annuelle des taux de croissance cumulés)**

| | 1820-1913 | 1913-50 | 1950-92 | | 1820-1913 | 1913-1950 | 1950-92 |
|------------------|-----------|---------|---------|----------------|-----------|-----------|---------|
| Autriche | -0.46 | -1.40 | 1.71 | Argentine | n.d. | -0.85 | -0.93 |
| Belgique | -0.27 | -0.89 | 0.85 | Brésil | -1.27 | 0.27 | 0.50 |
| Danemark | -0.32 | -0.04 | 0.47 | Chili | n.d. | -0.60 | -0.42 |
| Finlande | -0.45 | 0.30 | 1.09 | Colombie | n.d. | -0.18 | 0.16 |
| France | -0.40 | -0.48 | 1.01 | Mexique | -0.81 | -0.64 | 0.20 |
| Allemagne | -0.19 | -1.29 | 1.67 | Pérou | n.d. | 0.52 | -1.37 |
| Italie | -0.63 | -0.75 | 1.79 | Vénézuela | n.d. | 3.62 | -1.42 |
| Pays-Bas | -0.52 | -0.53 | 0.59 | | | | |
| Norvège | -0.64 | 0.52 | 1.08 | Bangladesh | -1.35 | -1.88 | -1.29 |
| Suède | -0.50 | 0.51 | 0.26 | Birmanie | n.d. | -2.85 | -0.40 |
| Suisse | n.d. | 0.44 | 0.10 | Chine | -1.22 | -1.88 | 1.94 |
| Royaume-Uni | -0.29 | -0.76 | 0.05 | Inde | -1.28 | -1.86 | 0.00 |
| | | | | Indonésie | -1.09 | -1.71 | 0.80 |
| Australie | -0.15 | -0.86 | 0.00 | Japon | -0.83 | -0.67 | 3.70 |
| Canada | 0.14 | -0.20 | 0.32 | Pakistan | -1.18 | -1.89 | 0.27 |
| Nouvelle-Zélande | n.d. | -0.26 | -0.75 | Philippines | n.d. | -1.83 | -0.65 |
| | | | | Corée du Sud | n.d. | -1.79 | 3.85 |
| Grèce | n.d. | -1.8 | 2.05 | Taiwan | n.d. | -1.18 | 4.18 |
| Irlande | -0.39 | -0.81 | 0.93 | Thaïlande | n.d. | -1.57 | 2.16 |
| Portugal | n.d. | -0.37 | 2.02 | | | | |
| Espagne | -0.71 | -1.42 | 2.02 | Côte d'Ivoire | n.d. | n.d. | -1.26 |
| Turquie | n.d. | -0.83 | 0.99 | Égypte | n.d. | -1.53 | 1.33 |
| | | | | Éthiopie | n.d. | n.d. | -1.73 |
| Bulgarie | n.d. | -1.32 | 0.21 | Ghana | n.d. | 0.05 | -2.31 |
| Tchécoslovaquie | -0.55 | -0.21 | -0.34 | Kénya | n.d. | n.d. | -0.62 |
| Hongrie | n.d. | -1.14 | 0.02 | Maroc | n.d. | n.d. | -1.05 |
| Pologne | n.d. | n.d. | -0.37 | Nigéria | n.d. | n.d. | -0.16 |
| Roumanie | n.d. | n.d. | -0.09 | Afrique du Sud | n.d. | -0.41 | -0.81 |
| URSS | -0.78 | 0.15 | -0.74 | Tanzanie | n.d. | n.d. | -1.11 |
| Yougoslavie | n.d. | -0.49 | 0.6 | Zaïre | n.d. | n.d. | -3.27 |

Source : Maddison (1995), p.22

Tableau A-6 Évolution des inégalités dans les pays de l'OCDE : résultats de deux études

| | Coefficients de Gini | | | | |
|-----------|---------------------------------------|--------------|-------------------------|--------------|-----------------|
| | Estimés standards (Atkinson, 1995) | | Estimés de l'OCDE, 1998 | | |
| Australie | 1981 28,7 | 1985 29,5 | 1975/76 29,1 | 1984 31,2 | 1993/94 30,6 |
| Belgique | 1985 22,8 | 1988 23,5 | | 1983 25,9 | 1995 27,2 |
| Canada | 1981 28,6 | 1987 28,9 | 1975 28,3 | 1985 28,9 | 1994 28,4 |
| Finlande | | 1987 20,7 | | 1986 21,0 | 1995 23,0 |
| France | 1979 29,7 | 1984 29,6 | 1979 29,6 | 1984 29,8 | 1990 29,1 |
| Allemagne | | 1984 25,0 | | 1984 26,5 | 1994 28,2 |
| Italie | | 1986 31,1 | | 1984 30,6 | 1993 34,5 |
| Pays-Bas | 1983 23,5 | 1987 26,8 | 1977 23,0 | 1985 23,4 | 1994 25,3 |
| Norvège | 1979 22,2 | 1986 23,4 | | 1986 23,4 | 1995 25,6 |
| Suède | 1981 19,9 | 1987 22,0 | 1975 23,2 | 1983 21,6 | 1994 23,0 |

| | | | | | |
|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| États-Unis | 1979 30,9 | 1986 34,1 | 1974 31,3 | 1984 34,0 | 1995 34,4 |
|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|

Source : OCDE, 1998

Tableau A-7 Estimations à long terme de l'indice de développement humain (IDH)

| | 1870 PNB/ capita | HDI | 1913 PNB/ capita | HDI | 1950 PNB/ capita | HDI | 1996 PNB/ capita | 1995 HDI |
|------------------|------------------------|-------|------------------------|-------|------------------------|-------|------------------------|-------------|
| Autriche | 1875 | 0,261 | 3488 | 0,501 | 3731 | 0,731 | 17951 | 0,933 |
| Belgique | 2640 | 0,429 | 4130 | 0,621 | 5346 | 0,833 | 17756 | 0,933 |
| Danemark | 1927 | 0,448 | 3764 | 0,677 | 6683 | 0,857 | 19803 | 0,928 |
| Finlande | 1107 | 0,151 | 2050 | 0,389 | 4131 | 0,740 | 15864 | 0,942 |
| France | 1858 | 0,400 | 3452 | 0,611 | 5221 | 0,818 | 18207 | 0,946 |
| Allemagne | 1913 | 0,397 | 3833 | 0,632 | 4281 | 0,787 | 19622 | 0,925 |
| Irlande | 1773 | | 2733 | 0,563 | 3518 | 0,736 | 15820 | 0,930 |
| Italie | 1467 | 0,187 | 2507 | 0,441 | 3425 | 0,666 | 16814 | 0,922 |
| Pays-Bas | 2640 | 0,450 | 3950 | 0,676 | 5850 | 0,867 | 18504 | 0,941 |
| Norvège | 1416 | 0,374 | 2473 | 0,588 | 5403 | 0,862 | 22256 | 0,943 |
| Espagne | 1376 | 0,219 | 2255 | 0,368 | 2397 | 0,581 | 13132 | 0,935 |
| Suède | 1664 | 0,412 | 3096 | 0,628 | 6738 | 0,858 | 17566 | 0,936 |
| Suisse | 2172 | 0,457 | 4207 | 0,679 | 8939 | 0,843 | 20252 | 0,930 |
| Royaume-Uni | 3263 | 0,496 | 5032 | 0,730 | 6847 | 0,844 | 17326 | 0,932 |
| Australie | 3801 | 0,539 | 5505 | 0,781 | 7218 | 0,853 | 18169 | 0,932 |
| Canada | 1620 | 0,411 | 4213 | 0,682 | 7047 | 0,842 | 19109 | 0,960 |
| Nouvelle-Zélande | 3115 | | 5178 | 0,797 | 8495 | 0,868 | 15621 | 0,939 |
| États-Unis | 2468 | 0,467 | 5330 | 0,733 | 9617 | 0,866 | 23719 | 0,943 |
| Argentine | 1311 | | 3797 | 0,521 | 4987 | 0,758 | 8271 | 0,888 |
| Brésil | 740 | | 839 | 0,159 | 1673 | 0,371 | 5346 | 0,809 |
| Chili | | | 2653 | 0,360 | 3827 | 0,620 | 9250 | 0,893 |
| Mexique | 710 | | 1467 | 0,182 | 2085 | 0,418 | 4979 | 0,855 |
| Inde | 558 | | 663 | 0,055 | 597 | 0,160 | 1643 | 0,451 |
| Japon | 741 | 0,160 | 1334 | 0,381 | 1873 | 0,607 | 19582 | 0,940 |
| Bulgarie | | | 1498 | 0,332 | 1651 | 0,540 | 4301 | 0,789 |

| | | | | | | | | |
|--------------------|------|--|------|-------|------|-------|------|-------|
| République tchèque | 1164 | | 2096 | 0,471 | 3501 | 0,713 | 7595 | 0,884 |
| Hongrie | 1269 | | 2098 | 0,431 | 2480 | 0,634 | 5852 | 0,857 |
| Russie | 1023 | | 1488 | 0,252 | 2834 | 0,651 | 4120 | 0,769 |

Source : Crafts, 2000, p.7

Bibliographie

AMIN, Samir, Les défis de la mondialisation, L'Harmattan, Paris, 1997

ARRIGHI, Giovanni, « Globalization, state sovereignty, and the endless accumulation of capital », dans Smith et. al., *States and Sovereignty in the Global Economy*, Routledge, Londres et New York, 1999

ARTAUD, Gilles, BENAROYA, François, « La concurrence, ennemie de l'emploi ? » *Problèmes économiques*, no. 2.550, 7 janvier 1998, pp.1-8, tiré de la revue *Commentaire*, no.78, été 1997

AYOUB, Antoine, « La libéralisation des marchés de l'énergie : utopie, théories et pragmatisme », *Revue de l'énergie*, juillet-août-septembre 1998, pp.477-483

AYOUB, Antoine, *Notes de cours*, Économie du développement, Université Laval, Québec, 1998b

BAIROCH, Paul, Mythes et paradoxes de l'histoire économique, Éditions La Découverte, Paris, 1994

BERGSTEN, C. Fred, « Globalizing Free Trade » *Foreign Affairs*, mai/juin 1996, pp. 105-120

BOBBIO, Norberto, Libéralisme et démocratie, Les Éditions du CERF, Paris, 1996

BUZAN, Barry, LITTLE, Richard, « Beyond Westphalia ? Capitalism after the 'Fall' », *Review of International Studies*, 2000, pp. 89-104

- CHOUDHRY, Nandha K., DEV GUPTA, Satya, « Globalization, growth and sustainability: an introduction », dans Globalization, growth and sustainability, Recent economic thought series, Kluwer Academic Publishers, Boston, 1997
- CRAFTS, Nicholas, « Globalization and growth in the twentieth century », IMF Working Paper WP/00/44, mars 2000
- DIDIER, Michel, « Libre-échange et organisation du commerce international : les enseignements de la théorie », *Problèmes économiques*, no 2.415-2.416, 15-22 mars 1995, pp.3-8, tiré de *Revue de Rexecode*, no.42, janvier 1994
- DILLER, Janelle, « Responsabilité sociale et mondialisation : qu'attendre des codes de conduite, des labels sociaux et des pratiques d'investissements ? », *Revue internationale du Travail*, vol. 138, no. 2, 1999, pp.107-140
- DRUCKER, Peter F., « The global economy and the nation-state », *Foreign Affairs*, vol. 76, no.5, septembre / octobre 1997, pp. 159-171
- DRUCKER, Peter F., « L'intégration à l'économie mondiale, facteur de croissance », *Problèmes économiques* no. 2.415-2.416, 15-22 mars, 1995, pp. 8-10, tiré de « Trade lessons from the World economy », *Foreign Affairs*, vol.73, no.1, janvier-février 1994
- EDWARDS, Sebastien, « How effective are capital controls ? », *Journal of Economic Perspective*, vol. 13, no. 4, automne 1999, pp.65-84
- EMMOTT, Bill, « Le retour en grâce des multinationales », *Problèmes économiques* no. 2.415-2.416, 15-22 mars, 1995, pp. 55-58, tiré de « Multinationals back in fashion », *The Economist*, 27 mars 1993
- EVANS, Peter, « La rhétorique de la mondialisation », *Problèmes économiques* no. 2.611-2.612, 7-14 avril, 1999, pp. 2-6, tiré de « The eclipse of the State ? », *World Politics*, no. 50, octobre 1997
- FEENSTRA, Robert C., « Integration of trade and disintegration of production in the global economy », *The Journal of Economic Perspective*, vol. 12, no. 4, Fall 1998, pp. 31-50
- FERRANDÉRY, Jean Luc, Le point sur la mondialisation, Presses universitaires de France, Paris, 1998

GIDDENS, A., The consequences of modernity, Polity Press, Cambridge, 1990

GIRAUD, Pierre-Noël, « Libre-échange et inégalités », *Problèmes économiques*, 26 avril 1995, pp. 6-13

GIRAUD, Pierre-Noël, L'inégalité du monde, Éditions Gallimard, Paris, 1996

GIRON, Alicia, CORREA, Eugenia, « La mondialisation des marchés financiers : déréglementation et crises financières », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, no. 160, juin 1999, pp. 207-219

GOTO, Akira, BAKER, Brendan, « Les deux faces de la mondialisation : de petites économies ouvertes dans un monde de plus en plus interdépendant », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, no. 160, juin 1999, pp. 211-227

GRELLET, Gérard et Naïma, « Développement des marchés et coûts de transaction », *Revue Tiers Monde*, t. XL, no. 157, janvier-mars 1999, pp.37-49

GUILHON, Bernard, Les firmes globales, Economica, Paris, 1998

HELD, David, MCGREW, Anthony, GOLDBLATT, David, PERRATON, Jonathan, (eds), Global Transformations, Stanford University Press, Stanford, 1999

HELLEINER, Eric, « Sovereignty, territoriality and the globalization of finance », dans Smith et al., States and Sovereignty in the Global Economy, Routledge, Londres et New York, 1999

HIERNAUX-NICOLAS, Daniel, « Fondements territoriaux du libéralisme contemporain », *Revue Tiers Monde*, t. XL, no. 157, janvier-mars 1999, pp.107-120

HIGGOTT, Richard, « Mondialisation et gouvernance : l'émergence du niveau régional », *Problèmes économiques* no. 2.611-2.612, 7-14 avril, 1999, pp. 21-25, tiré de « Mondialisation et gouvernance : l'émergence du niveau régional », *Politique étrangère*, no.2, été 1997

HIRST P., THOMPSON, G., Globalization in questions: the international economy and the possibilities of governance, Polity Press, Cambridge, 1996

- HUGON, Philippe, « Le “consensus de Washington” en questions », *Revue Tiers Monde*, t. XL, no. 157, janvier-mars 1999, pp.10-36
- JONES, Charles I., « On the evolution of the world income distribution », *The Journal of Economic Perspective*, vol. 11, no. 3, Summer 1997, pp.19-36
- KAUL, Inge, *et.al.*, The Tobin Tax : coping with financial volatility, Oxford University Press, 1996
- KHERDJEMIL, Boukhalfa, « Territoires, mondialisation et redéveloppement », *RERU*, 1999, pp.267-294
- KHOURI, Nicole, « Libéralisme et démocratie », *Revue Tiers Monde*, t. XL, no. 157, janvier-mars 1999, pp.73-86
- KIM, Hak-Min, Globalization of international financial markets : causes and consequences, Aldershot, Hants, England; USA: Ashgate, 1999
- KRASNER, Stephen D., « Globalization and Sovereignty », dans Smith *et. al.*, States and Sovereignty in the Global Economy, Routledge, Londres et New York, 1999
- KRUGMAN, Paul R., « Heresy Time », <http://web.mit.edu/krugman/www/heresy.html>, 28 septembre 1998
- KRUGMAN, Paul R., OBSTFELD, Maurice, Économie internationale, De Bœck et Larcier, Bruxelles, 1995, 891 pages
- KUTTNER, Robert, « Can the global economy be a mixed economy ? », *Proceedings of the American Philosophical Society*, vol. 143, no. 2, juin 1999, pp.168-177
- MADDISON, Angus, L'économie mondiale 1820-1992, Études du Centre de développement de l'OCDE, Paris, 1995, 274 pages
- MANENT, Pierre, Les libéraux (2 tomes), Hachette/Pluriel, Paris, 1986
- MAZUR, Jay, « Labor's new internationalism », *Foreign Affairs*, vol 79, no. 1, janvier/février 2000

- MICHALET, Charles-Albert, Le capitalisme mondial, Quadrige / Presses Universitaires de France, Paris, avril 1998, 368 pages
- MILANOVIC, Branko, « True world income distribution, 1988 and 1993: First calculation based on household surveys alone », World Bank Policy Research Working Paper No. 2244, Novembre 1999
- MISHKIN, Frederic S., « Global financial instability : framework, events, issues », *Journal of Economic Perspective*, vol. 13, no. 4, automne 1999, pp.3-20
- MISTRAL, Jacques, « Échanges internationaux et croissance », *Problèmes économiques*, no 2.415-2.416, 15-22 mars 1995, tiré de *Après-demain*, no 362, mars 1994
- MITTELMAN, James H. (ed), Globalization, critical reflections, International Political Economy Yearbook, volume 9, Lynne Rienner Publishers, Boulder et Londres, 1996
- MCGREW, Anthony, The transformation of democracy, The Open University, Cambridge, 1997
- MUCCHIELLI, Jean-Louis, Multinationales et mondialisation, Éditions du Seuil, mai 1998, 373 pages
- OBSTFELD, Maurice, « The global capital market: benefactor or menace ? », *The Journal of Economic Perspective*, vol. 12, no. 4, Fall 1998, pp.9-30
- OHMAE, K., The end of the Nation State, Free Press, New York, 1995
- PETIT, Pascal, SCÈTE, Luc, « La mondialisation en quête d'un avenir : un défi aux politiques nationales », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, no. 160, juin 1999, pp. 189-206
- PRITCHETT, Lant, « Divergence, big time », *Journal of Economic Perspective*, vol. 11, no. 3, Summer 1997, pp.3-17
- PRITCHETT, Lant, « Quelle convergence entre pays ? », *Problèmes économiques*, no 2.510-2.511, 5-12 mars 1997b, pp. 53-56, tiré de « Quelle convergence ? Passé, présent et futur de la divergence », *Finance & développement*, juin 1996
- RODRIK, Dani, « Symposium on globalization in perspective: an introduction », *The Journal of Economic Perspective*, vol. 12, no. 4, Fall 1998, pp. 3-8

- RODRIK, Dani, « How far will international economic integration go ? », *The Journal of Economic Perspective*, vol. 14, no. 1, hiver 2000, pp. 177-186
- ROGOFF, Kenneth, « International institutions for reducing global financial instability », *Journal of Economic Perspective*, vol. 13, no. 4, automne 1999, pp.3-20
- SACHWALD, Frédérique, « La régionalisation contre la mondialisation ? » dans Les dossiers de L'état du monde, « Mondialisation, au-delà des mythes », Éditions La Découverte & Syros, Paris, 1997, 174 pages
- SASSEN, Saskia, « Embedding the global in the national », dans Smith et. al., States and Sovereignty in the Global Economy, Routledge, Londres et New York, 1999
- SCHLESINGER, Arthur Jr., « Has democracy a future ? », *Foreign Affairs*, vol. 76, no.5, septembre / octobre 1997, pp. 2-12
- SINGH, Ajit, WEISSE, Bruce A., « Le modèle asiatique : une crise sans surprise ? », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, no. 160, juin 1999, pp. 229-242
- SMITH, David A., SOLINGER, Dorothy J., TOPIK, Stephen C. (eds), States and Sovereignty in the Global Economy, Routledge, Londres et New York, 1999
- SMITH, Mitchell P., « Democratic deficit or deficit of democracy : European integration and privileged institutional position in domestic politics », dans Democracy : the challenges ahead, St.Anthony's Series, St.Martin's Press, New York, 1997
- STRANGE, Susan, The retreat of the State: The diffusion of power in the world economy, Cambridge University Press, Cambridge, 1996
- TALMUD, Ilan, « The democratic State, globalization and privatization », dans Democracy : the challenges ahead, St.Anthony's Series, St.Martin's Press, New York, 1997
- THOMPSON, Grahame, « Introduction : situer la mondialisation », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, no. 160, juin 1999, pp. 159-174
- TOBIN, James, « Financial globalization », *Proceedings of the American Philosophical Society*, vol. 143, no. 2, juin 1999, pp.161-167

- TREMBLAY, Miville, Le pays en otage : le financement de la dette publique, Éditions Québec/Amériques inc., 1996
- VALASKAKIS, Kimon, « Le théâtre de la mondialisation : la scène, la distribution et l'intrigue de la pièce ont changé », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, no. 160, juin 1999, pp. 175-187
- WALLERSTEIN, Immanuel, « States ? Sovereignty ? The dilemmas of the capitalists in an age of transition », dans Smith et. al., States and Sovereignty in the Global Economy, Routledge, Londres et New York, 1999
- WEISS, Linda, « Globalization and national governance : antinomy or interdependence ? », *Review of International Studies*, 2000, pp. 59-88
- WILLIAMSON, Jeffrey G., « Globalization and inequality, past and present », *The World Bank Research Observer*, août 1997, vol. 12, no. 2, pp. 117-135
- WILLIAMSON, Jeffrey G., « Globalization, labor markets and policy backlash in the past », *The Journal of Economic Perspective*, vol. 12, no. 4, Fall 1998, pp. 51-72
- WILLIAMSON, Jeffrey G., AGHION, Philippe, Growth, Inequality and Globalization, Cambridge University Press, Cambridge, 1998, 207 pages
- ZAKARIA, Fareed, « The rise of illeberal democracy », *Foreign Affairs*, novembre/décembre 1997, pp. 22-43
- Banque Mondiale, « Poverty Trends and Voices of the Poor: Income Poverty - Inequality », <http://www.worldbank.org/poverty/data/trends/inequal.htm>
- Banque Mondiale, « Globalization and Inequality », <http://www.worldbank.org/poverty/inequal/abstracts/milanov.htm>
- Les dossiers de L'état du monde, Mondialisation, au-delà des mythes, Éditions La Découverte & Syros, Paris, 1997, 174 pages

OCDE, Le poids des multinationales dans les économies de l'OCDE, Statistiques de l'OCDE, 1999, 306 pages

OCDE, « Income distribution and poverty in selected OECD countries », Economic department working papers no. 189, 1998

PNUD, Human development report 1998, New York / Oxford, 1998

UNCTAD, Globalization and Liberalization : effects of international economic relations on poverty, *Inter-agency thematic contribution to the international year for the eradication of poverty*, 1996